

Commune de

**LA GRESLE**



(Département de La Loire)



**APTITUDES AMENAGEMENT**

Agence de Roanne :  
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne  
Tél : 04 77 71 28 82

[aptitudes.amenagement@orange.fr](mailto:aptitudes.amenagement@orange.fr)

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1ère partie : DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1. Situation géographique et administrative.....</b>	<b>6</b>
<b>1.2 Un peu d'histoire.....</b>	<b>7</b>
<b>1.3 Desserte/déplacements.....</b>	<b>8</b>
<b>1.4 L'intercommunalité et le SCOT du bassin de vie du Sornin.....</b>	<b>10</b>
<b>2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Les données physiques du territoire.....</b>	<b>11</b>
2.1.1 Contexte topographique.....	11
2.1.2 Contexte hydrographique.....	13
2.1.3 Formations géologiques.....	16
2.1.4 Contexte climatique.....	16
2.1.5 Qualité de l'air.....	16
2.1.6 Sites et sols pollués.....	17
2.1.7 Occupation des sols.....	18
2.1.7.1 Les espaces boisés.....	18
2.1.7.2 Les espaces agricoles.....	18
2.1.7.3 Les espaces urbanisés.....	19
<b>2.2 Perceptions paysagères .....</b>	<b>25</b>
2.2.1 Entités et perceptions paysagères.....	25
2.2.2 La vallée du Trambouzan.....	27
2.2.3 Les collines agricoles.....	28
2.2.4 La colline urbanisée du bourg.....	30
<b>2.3 Patrimoine naturel.....</b>	<b>34</b>
2.3.1 Préambule.....	34
2.3.2 ZNIEFF I : Bois de Châtelus et vallée du Trambouzan.....	35
2.3.3 Les zones humides.....	36
2.3.4 Les enjeux écologiques.....	37
<b>2.4 Patrimoine historique et bâti.....</b>	<b>38</b>
2.4.1 Le patrimoine bâti et culturel.....	38
2.4.2 Le patrimoine archéologique.....	38
2.4.3 L'architecture traditionnelle.....	39
2.4.4 L'architecture d'aujourd'hui.....	39
<b>2.5 Risques et nuisances .....</b>	<b>40</b>
2.5.1 Les risques naturels.....	40
2.5.2 Les risques technologiques.....	40

<b>3. DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE .....</b>	<b>42</b>
<b>3.1 Démographie.....</b>	<b>42</b>
3.1.1 Evolution de la population.....	42
3.1.2 Structure de la population.....	44
3.1.3 Les ménages.....	45
3.1.4 Population active.....	46
<b>3.2 Parc de Logements .....</b>	<b>48</b>
3.2.1 Répartition du parc de logements.....	48
3.2.2 Typologie des résidences principales.....	49
3.2.3 Ancienneté d'emménagement des ménages.....	50
3.2.4 Rythme de construction et consommation foncière.....	50
3.2.5 Perspectives d'évolution.....	52
<b>3.3 Activités économiques et emplois .....</b>	<b>53</b>
3.3.1 Emplois et entreprises.....	53
3.3.2 Commerces/services/équipements.....	55
3.3.3 Vie associative.....	57
3.3.4 Activités touristiques.....	57
3.3.5 Services publics.....	58
3.3.5.1 Service de distribution d'eau potable.....	58
3.3.5.2 Assainissement.....	58
3.3.5.3 Déchets.....	59
3.3.5.4 NTIC.....	59
3.3.6 L'agriculture.....	60



## PREAMBULE

Le conseil municipal de LA GRESLE a décidé de réviser son PLU en date du 26 juillet 2017. Il s'agit notamment :

- d'intégrer les nouvelles dispositions issues des lois Alur, Grenelle I et II ;
- de prendre en compte les objectifs et orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie du Sornin approuvé en 2011 ;
- de disposer d'un document d'urbanisme garant du projet démographique, environnemental et économique de la commune...

L'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme fixe les **principes fondamentaux s'imposant au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)** :

- principe d'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces agricoles et naturels ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat ;
- principe du respect de l'environnement qui implique notamment une utilisation économe de l'espace, la préservation du milieu naturel, du patrimoine bâti et paysager.

1ère partie :  
⇒ **DIAGNOSTIC  
TERRITORIAL**

2<sup>ème</sup> partie :  
JUSTIFICATIONS DES  
DISPOSITIONS DU P.L.U

3<sup>ème</sup> partie :  
ANALYSE DES INCIDENCES DU  
P.L.U SUR L'ENVIRONNEMENT

FICHE D'IDENTITE DE  
**LA GRESLE**

SUPERFICIE :  
**14,75 km<sup>2</sup>**

POPULATION EN 2014 :  
**830 habitants**

DENSITE AU KM<sup>2</sup>:  
**56 hab/km<sup>2</sup>**

ALTITUDE :  
**mini. 371 m — maxi. 662 m**

REGION :  
**AUVERGNE/RHONE-ALPES**

DEPARTEMENT :  
**LOIRE**

ARRONDISSEMENT :  
**ROANNE**

CANTON :  
**CHARLIEU**

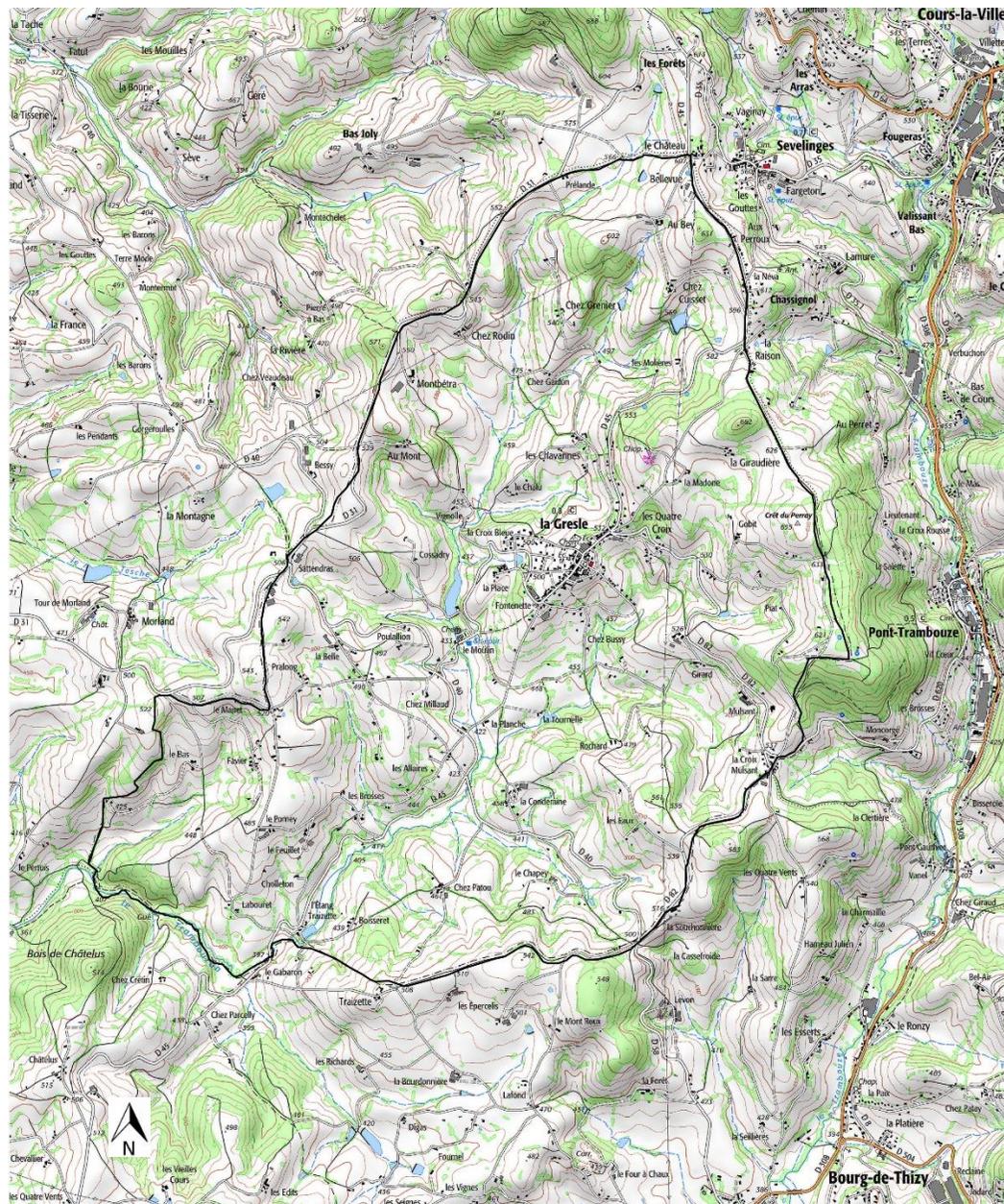
COMMUNAUTE DE COMMUNES :  
**CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

SCOT :  
**DU BASSIN DE VIE DU SORNIN**



Les armoiries de LA GRESLE se blasonnent ainsi :

*Coupé, le trait de partition formant trois coupeaux: au 1<sup>er</sup> d'or au rameau de houx feuillé et fruité au naturel, au 2<sup>e</sup> de sinople à l'étoile à six rais d'argent.*



# I. INTRODUCTION

## 1.1 Situation géographique et administrative

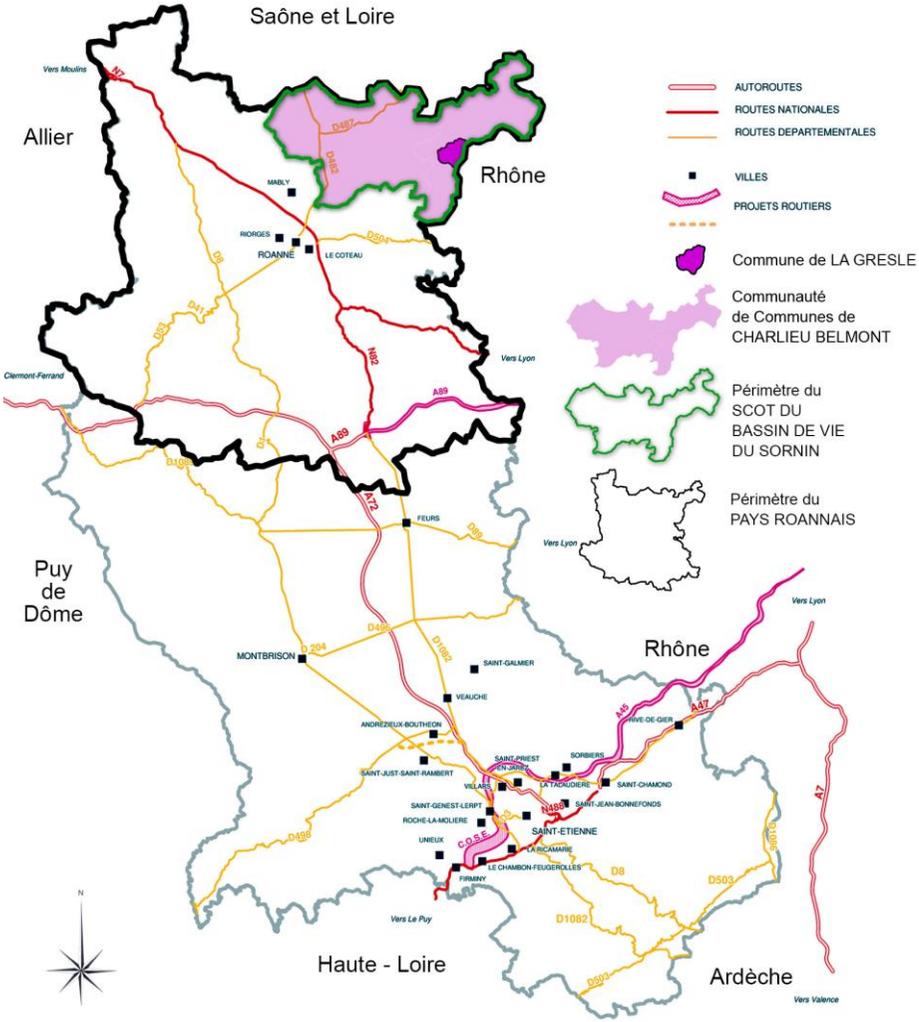
La commune de LA GRESLE se situe au Nord Est du département de la Loire au sein de la région Auvergne/Rhône-Alpes en limite du département du Rhône.

LA GRESLE est une commune rurale qui s'étend sur 1475ha dans les piedmonts du Beaujolais et compte 830 habitants en 2014.

La commune de LA GRESLE appartient à la communauté de communes de Charliu Belmont. Cependant de par sa proximité avec le département du Rhône, la commune s'inscrit davantage dans les bassins de vie de Cours distante de seulement 6km et de Thizy les bourgs (8,6km).

Le principal pôle urbain reste Roanne à 23km à l'Ouest de la commune.

Le territoire communal est limitrophe de Sévelinges au Nord, Cours (69) à l'Est, Thizy les bourgs (69) au Sud Est, Montagny au Sud-Ouest, et Coutouvre et Jarnosse à l'Ouest.



Localisation de la GRESLE dans le département de la Loire

## 1.2 Un peu d'histoire



La commune de LA GRESLE a été occupée par l'homme dès la Préhistoire. Des silex taillés se rapportant à la période néolithique ont été découverts dans divers secteurs, notamment à « Pomey ». Aucun vestige n'a été trouvé de l'Antiquité sur le sol de la commune.

Le nom apparaît pour la première fois en 882 dans le cartulaire de Saint Vincent de Mâcon qui fait mention de l'église dédiée à la Sainte Vierge : *Agroledas ecclesia*.

Le nom de LA GRESLE proviendrait d'un nom romain « A crifolium » qui a désigné dans toute la région franco-provençale le houx et qui est encore attesté dans le patois.

En 1080, Humbert II de Beaujeu cède l'église aux chanoines de Mâcon. La paroisse dépendait en 1789 du diocèse de Mâcon, archiprêtre de Beaujeu, élection de Villefranche.

La commune était composée de 3 fiefs :

- « la place » étendant presque toute sa juridiction sur le territoire de LA GRESLE. Il a appartenu à la famille de Montrenard, puis Tricaud et enfin Foudras. Le château de la Place a été incendié à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La partie sauvegardée est devenue une exploitation agricole.
- « Chiramondan », fief sans justice possédé en 1785 par Mr Chavannes.
- « La Giraudière », fief acquis par la suite par des roturiers.

Depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, la manufacture fait vivre une population nombreuse. Les fabricants lyonnais se sont en effet tournés vers cette région montagneuse où la main d'œuvre est peu exigeante. Les Greslois ont entretenu des relations étroites avec les petites villes du Haut-Beaujolais textile et notamment Thizy, où les tisserands à domicile s'approvisionnent en matières premières. Ces échanges ont permis d'améliorer le réseau routier entre ces deux bourgs. Le coton se substitue au chanvre et au lin dans les années 1780. La concurrence du métier mécanique ruine peu à peu les tisseurs à bras. La quasi disparition de l'industrie textile se traduit dans l'effondrement de la population. La cheminée au centre du bourg et l'ancienne teinturerie Delêtre en bordure de Trambouzan témoignent encore de cette activité.

L'élevage constitue aujourd'hui l'activité prédominante. Sont également présents les artisans et commerces de première nécessité ainsi que quelques services.



### 1.3 Desserte / déplacements

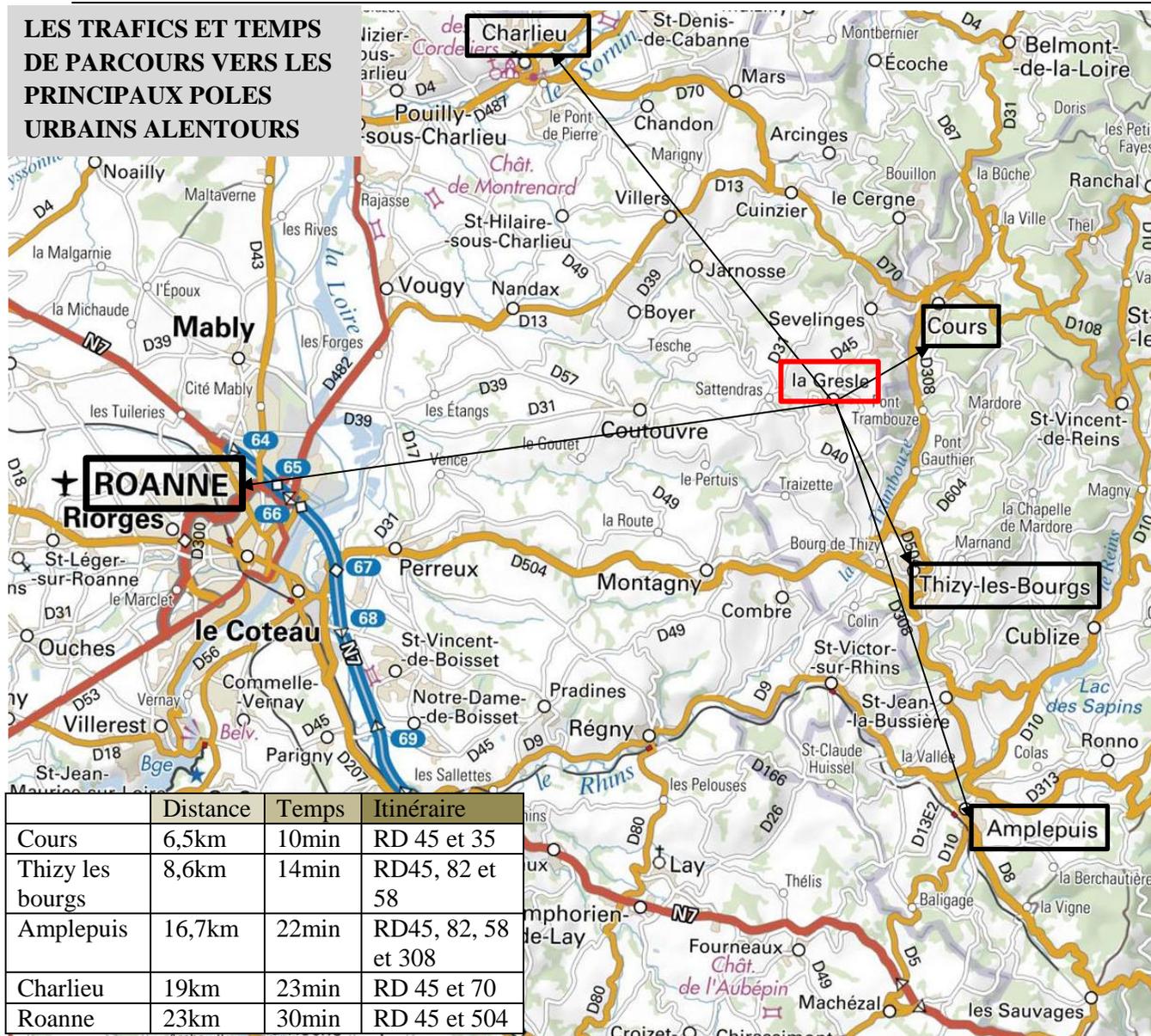
Le territoire communal se situe à l'écart des grandes infrastructures de transport du département de la Loire et des départements voisins. Les plus proches autoroutes se trouvent entre 30 et 40km : l'A89 depuis l'échangeur de Tarare en direction de Lyon ou depuis l'échangeur de Balbigny en direction de Saint Etienne ou de Clermont Ferrand.

La desserte de la commune s'effectue donc à partir du réseau routier départemental et notamment à partir de la RD 45. D'autres routes départementales irriguent ou longent la commune : RD 82, RD 40 et RD 31 :

- La RD 45 : axe Nord-Sud, Sévelinges/Montagny.
- La RD 82 : part du bourg de LA GRESLE et rejoint Thizy les Bourgs au Sud.
- La RD 40 : cet axe traverse le Sud et rejoint Jarnosse au Nord. Elle relie la RD 45 à la RD 82 au Sud Est du territoire communal.
- La RD 31 : elle longe la limite Ouest de la commune et permet de rejoindre à l'Ouest Coutouvre puis Roanne et Sévelinges au Nord.

Ce réseau de desserte secondaire se greffe sur des axes plus importants :

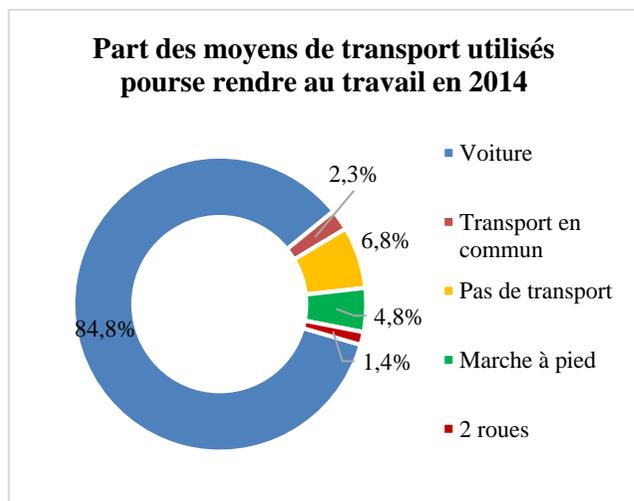
- **RD 504** à Montagny (liaison Est-Ouest Roanne/Thizy les bourgs/Amplepuis) ;
- **RD 308** à Cours (liaison Nord-Sud Cours/Amplepuis/Tarare) ;
- **RD 70** entre Sévelinges et le Cergne (liaison Charlieu/Cours).

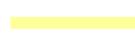


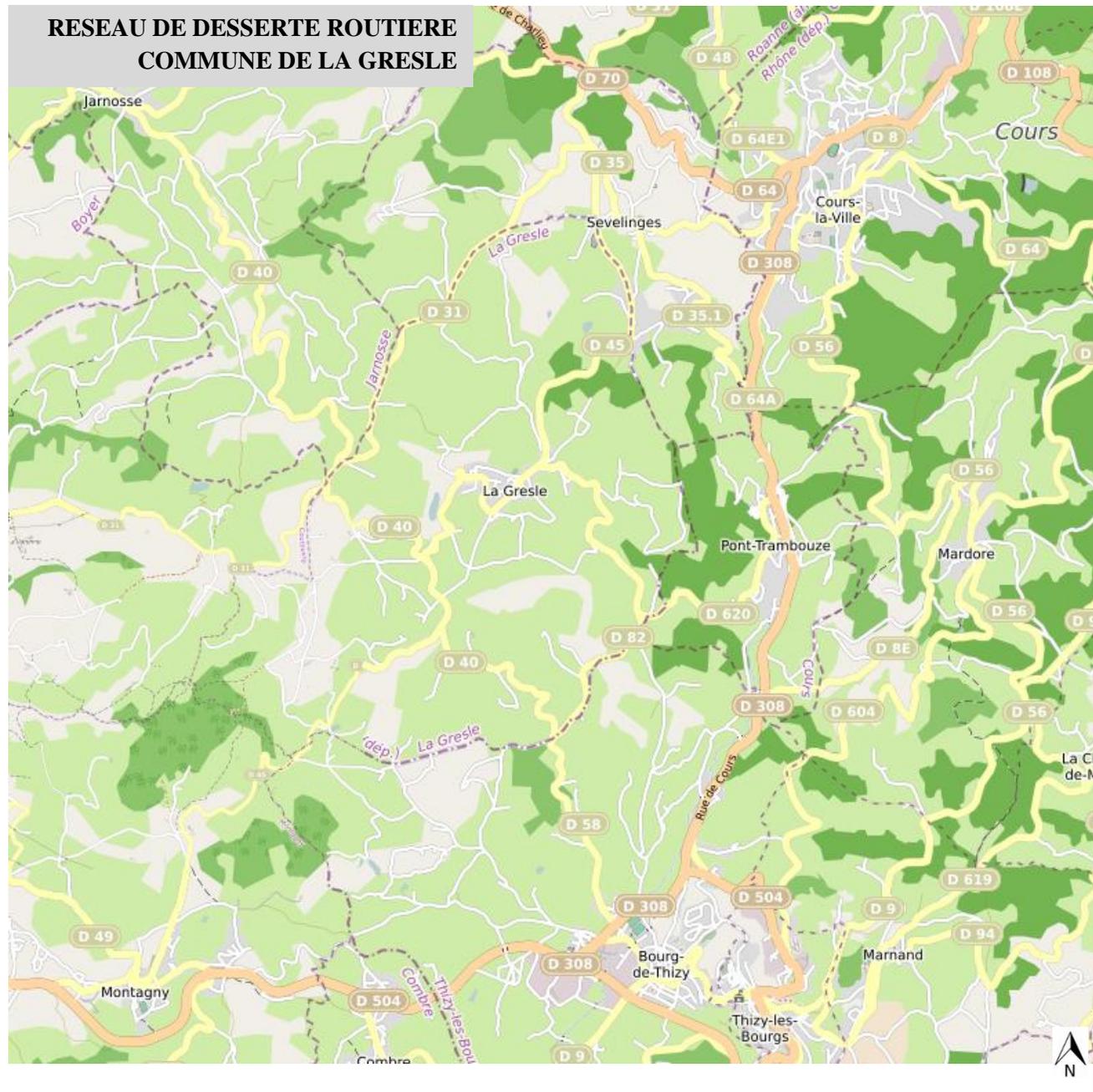
Concernant les transports en commun, la commune est uniquement desservie par les lignes relatives au transport scolaire. Aucune ligne régulière d'autobus du réseau Til ni ligne de proximité du Conseil Départemental de la Loire ne dessert la commune. Néanmoins, la commune voisine de Cours est desservie par 4 lignes organisées par le département du Rhône : ligne 116 (Cours-Lyon), 237 (Cours-Amplepuis), 240 (Cours-Roanne) et 261 (Thizy-Charlieu).

Les gares SNCF les plus proches sont celles de Roanne, Amplepuis et St Victor sur Rhins.

Les habitants de la commune se déplacent ainsi en très grande majorité en automobile. Ainsi, 85% des actifs utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail et 94,1% des ménages ont une voiture dont 53,4% au moins 2.



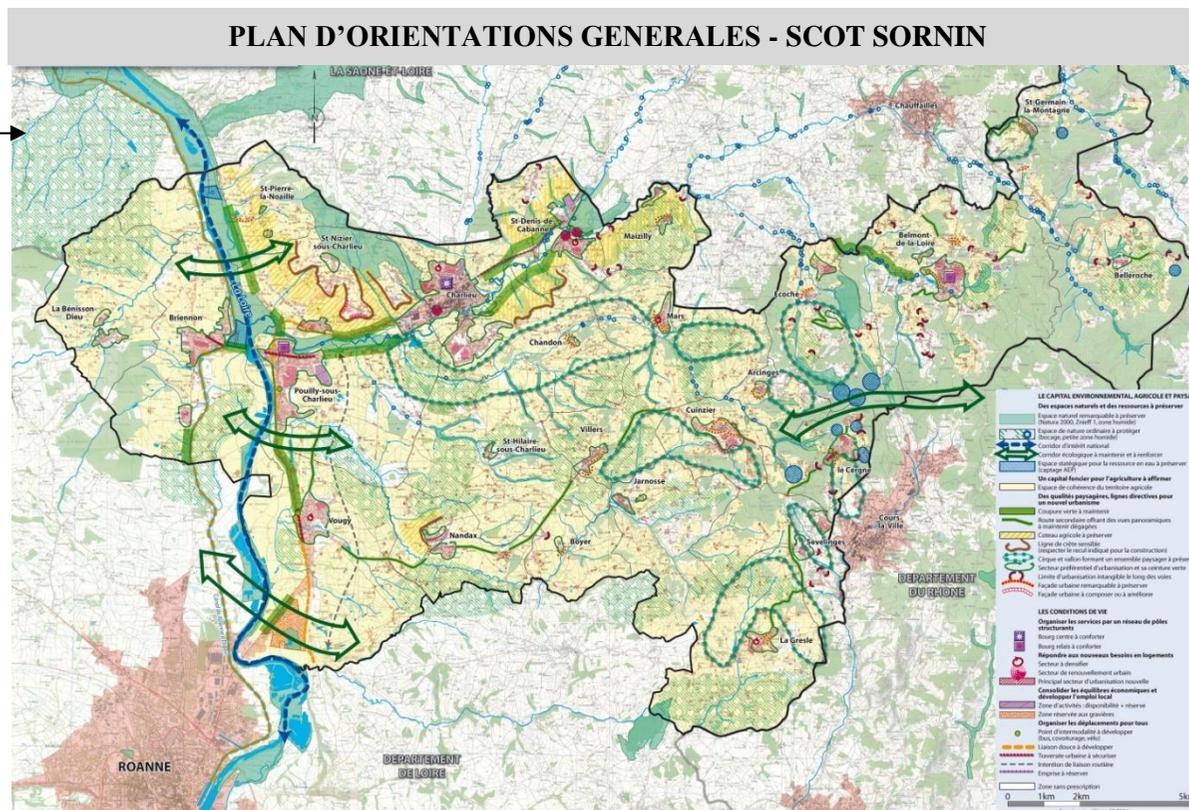
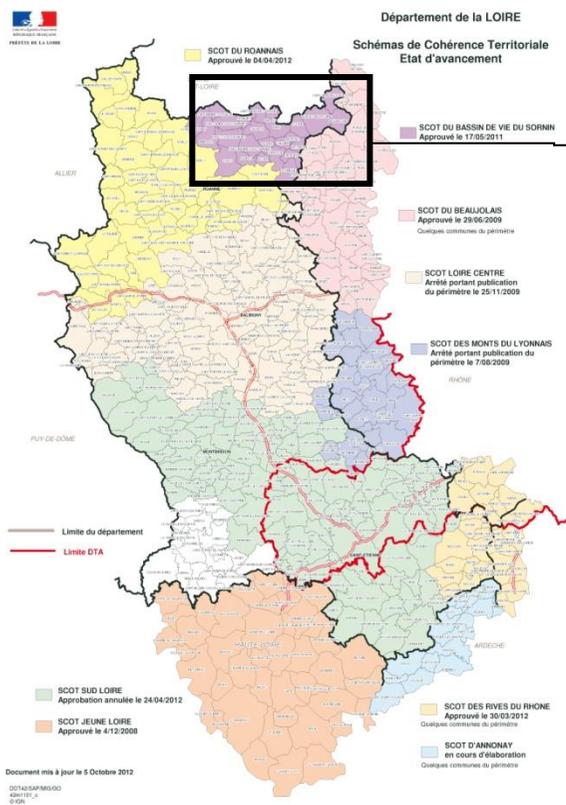
-  Voies de transit : axe structurant
-  Voies de transit : axe secondaire
-  Voies de desserte interne



## 1.4 L'intercommunalité et le SCOT du Bassin de vie du Sornin

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune de LA GRESLE appartient à la communauté de communes de Charlieu-Belmont qui correspond à la fusion des anciennes communautés de communes du pays de Charlieu et du canton de Belmont de la Loire. Cette nouvelle intercommunalité correspond au périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du bassin de vie du Sornin approuvé le 17 mai 2011. Elle regroupe 25 communes (Arcinges, Beller Roche, Belmont de la Loire, la Benisson-Dieu, Boyer, Briennon, le Cergne, Chandon, Charlieu, Cuinzier, Ecoche, la Gresle, Jarnosse, Maizilly, Mars, Nandax, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Saint-Pierre-la-Noaille, Sévelinges, Villers et Vougy) soit 23 400 habitants.

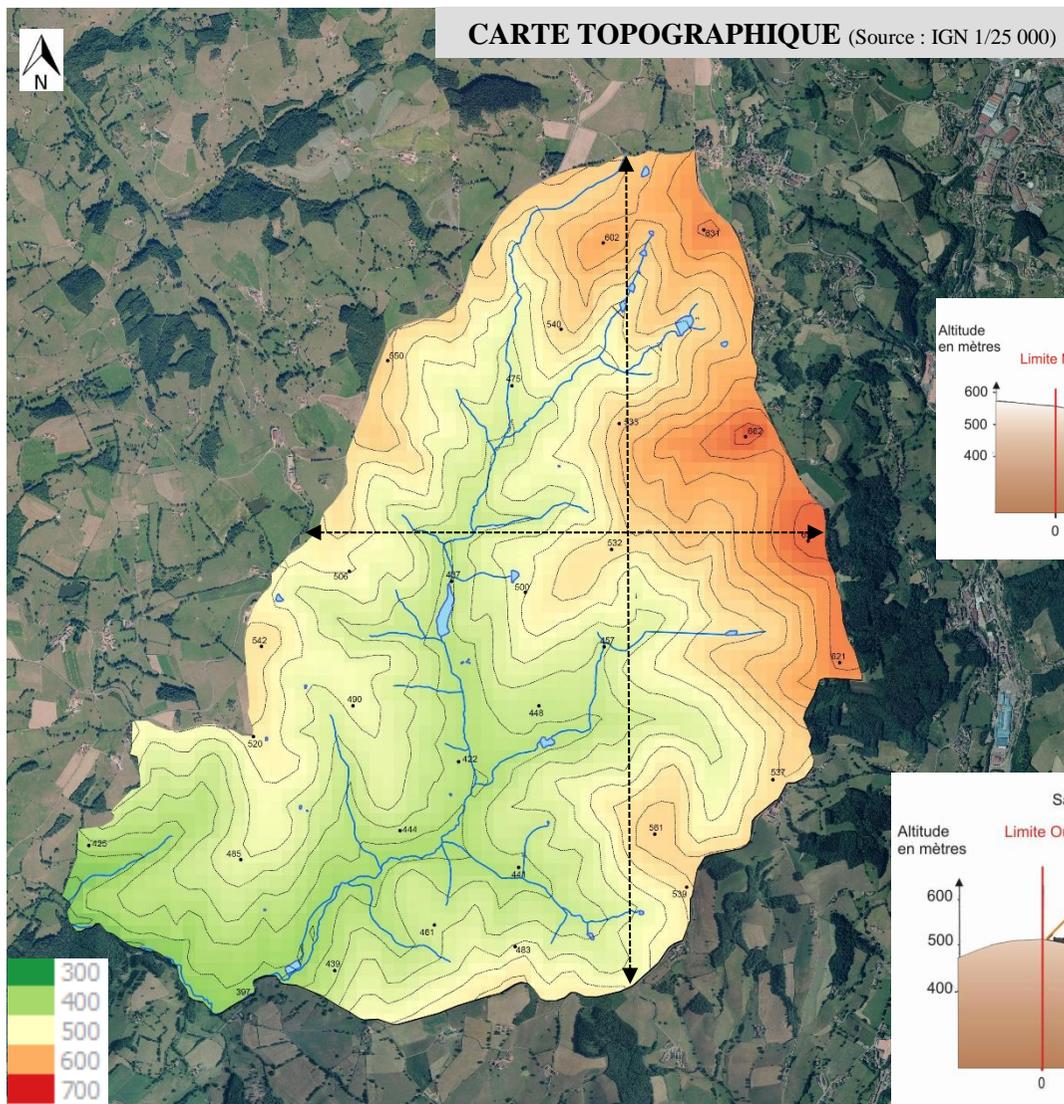
Les orientations d'aménagement du SCOT et la compatibilité du PLU de LA GRESLE avec celles-ci sont reprises dans la seconde partie du présent rapport.



## II- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

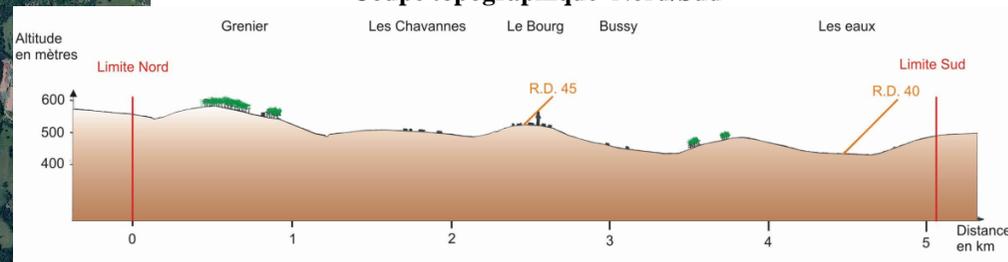
### 2.1 Les données physiques du territoire

#### 2.1.1 Contexte topographique



Située au Nord-Est du département de la Loire, la commune de LA GRESLE se situe sur les contreforts Ouest des Monts du Beaujolais, dans une zone de moyenne montagne, frontière naturelle entre la plaine du Roannais et le Val de Saône. Le territoire communal présente donc un relief de hautes collines avec une altitude qui varie entre 371m à l'extrémité Sud-Ouest de la commune et 662m à l'extrémité Est.

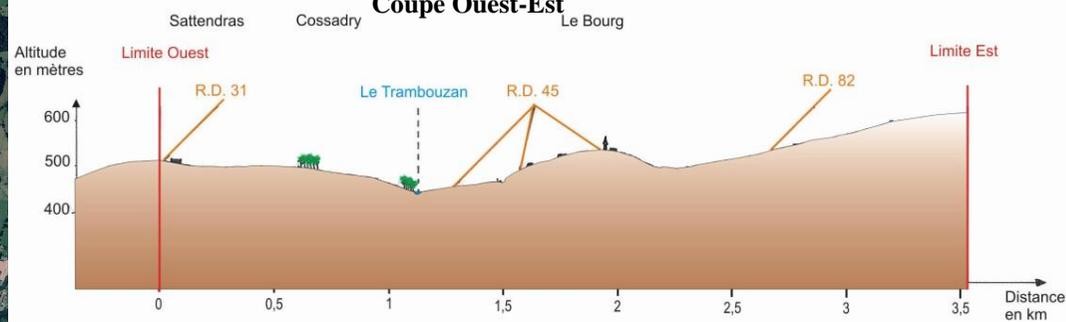
#### Coupe topographique Nord/Sud



L'amplitude altimétrique sur l'ensemble de la commune est donc de près de 300m environ avec des déclivités parfois importantes. A ce titre la commune est classée en zone « loi montagne ».

La commune peut être divisée en 3 séquences topographiques distinctes : la vallée du Trambouzan et ses deux versants Est et Ouest :

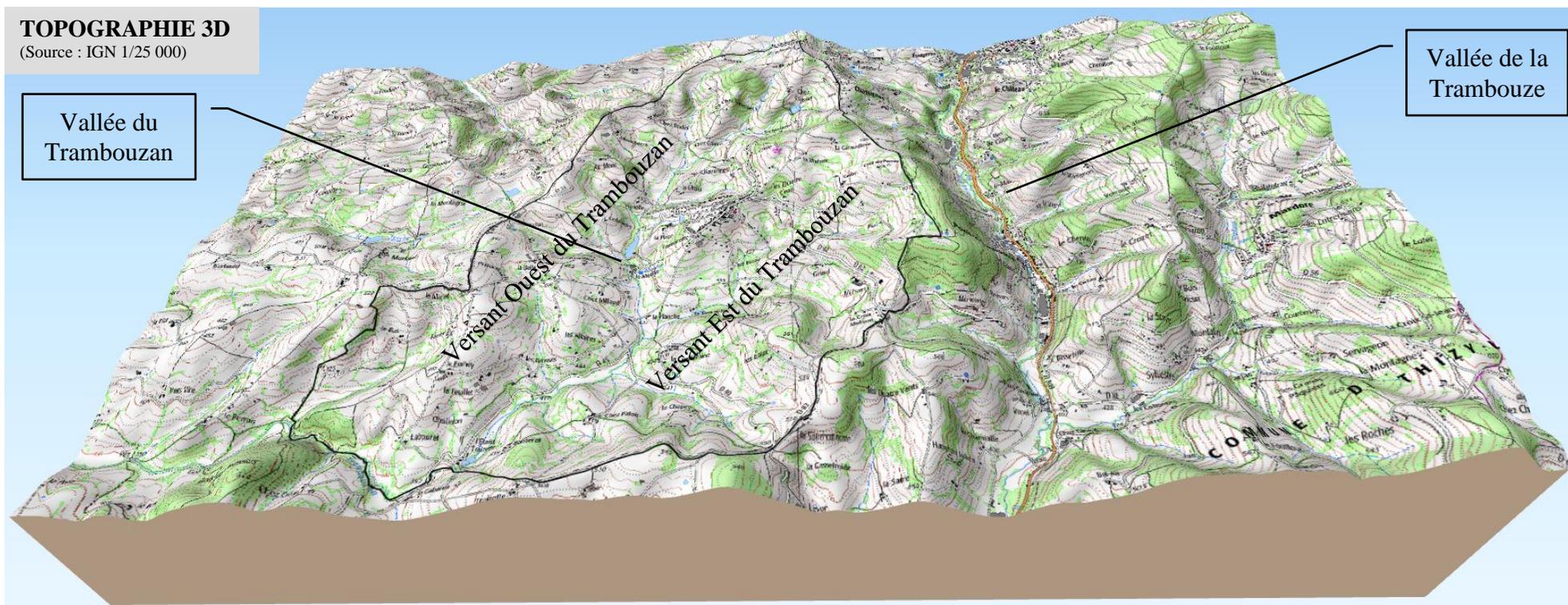
#### Coupe Ouest-Est



- le bassin de réception de la rivière le Trambouzan (vallée du Trambouzan), creusé dans les terrains granitiques du socle au centre de la commune. Cette rivière divise le reste de la commune en ses deux versants Est et Ouest aménagés dans des terrains gréseux.
- le versant Est du Trambouzan est la partie la plus étendue de la commune. C'est un plan fortement incliné d'Est en Ouest et disséqué par des vallons où coulent des ruisseaux tributaires du Trambouzan. Conformément à la disposition générale de la région qui s'incline depuis les hauteurs des monts du Beaujolais jusqu'à la Loire c'est sur la partie supérieure de ce versant, à l'Est, que la commune atteint ses plus hautes altitudes, 662 m sur une éminence boisée au-dessus du lieu-dit la Giraudière et 655 m au crêt du Perray. Au Sud de la commune, toujours sur ce même versant, les altitudes se maintiennent longtemps au-dessus de 500 m. Le bourg de LA GRESLE est bâti sur une colline culminant à environ 550m en surplomb du Trambouzan et constitue un point d'appel visuel.
- moins étendu, le versant Ouest du Trambouzan présente aussi une pente générale plus modérée. Les altitudes y sont naturellement moins élevées tout en dépassant les 500 m sur une bonne partie des confins Ouest du territoire communal.

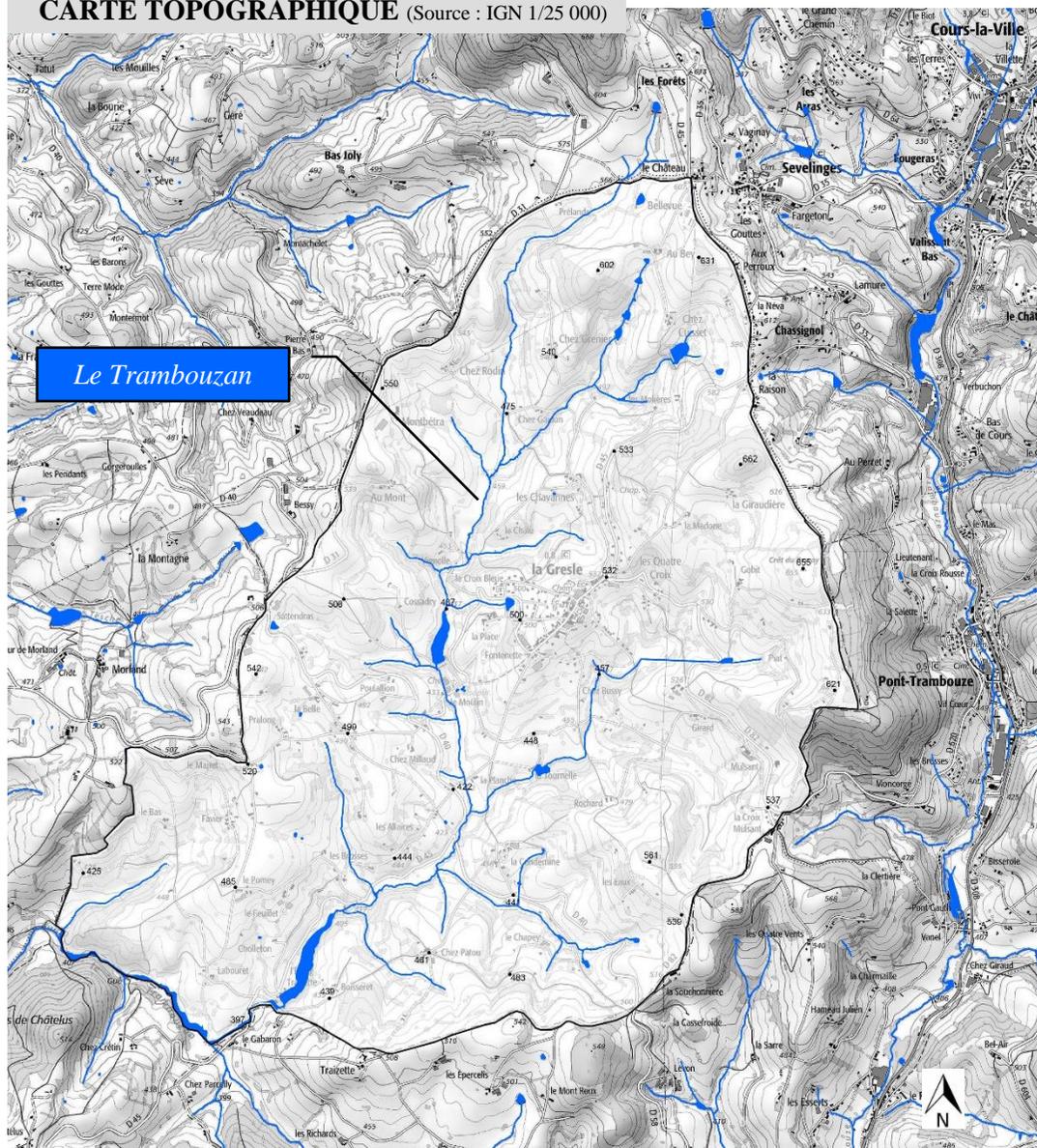
Aux alentours du lieu-dit Sattendras on remarque une sorte de plateau que LA GRESLE partage avec la commune voisine de Jarnosse.

Le talweg du Trambouzan fait passer les cotes d'altitudes de 460 m à la sortie de son bassin de réception à 371 m. à l'endroit où la rivière quitte la commune près du lieu-dit « le Gabaron ».



## 2.1.2 Contexte hydrographique

CARTE TOPOGRAPHIQUE (Source : IGN 1/25 000)



Le territoire communal fait partie du bassin versant de la Loire et des périmètres SDAGE Loire Bretagne et SAGE Loire en Rhône Alpes (cf. pages suivantes).

L'hydrographie de la commune est principalement formée par la rivière le Trambouzan. Celle-ci prend sa source sur la commune voisine de Sévelinges non loin de la limite avec La Gresle et rejoint la Loire entre Vougy et Perreux après un parcours de 21,5km.

De petits ruisseaux affluents du Trambouzan drainent aussi la commune, essentiellement sur sa rive gauche (le plus notable est celui que jalonne l'étang de la Tournelle). La rivière alimente, au centre de la commune dans un étranglement de sa vallée, au lieu-dit le Moulin, un assez vaste étang (l'étang Delètre) dont l'eau fournissait avec régularité l'énergie nécessaire à une usine textile aujourd'hui fermée. D'autres étangs de moindre importance (l'étang Muguet, celui de la Tournelle, celui de Traizette etc.) parsèment la commune.

Ce réseau hydrographique est à l'origine de plusieurs zones humides qui constituent un patrimoine naturel à protéger (cf. chapitre patrimoine naturel).



Le Trambouzan

## Le Syndicat mixte et le contrat de rivière Rhins-Rhodon-Trambouzan

**La commune de LA GRESLE, fait partie du SYRRTA** (Syndicat du Rhins, Rhodon, Trambouzan et ses affluents) créée en 2010. Le siège du SYRRTA se situe à Cublize dans le département du Rhône.

**Le SYRRTA a pour mission de gérer, suivre, animer et mettre en œuvre le Contrat de rivières, c'est-à-dire :**

- Réaliser des études visant à améliorer la connaissance et donc la gestion des milieux humides (cours d'eau, zones humides, qualité de l'eau...)
- Communiquer et sensibiliser au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques
- Réaliser des travaux de renaturation, de restauration et d'entretien du lit, des berges ainsi que des milieux aquatiques ayant un intérêt patrimonial et/ou fonctionnel (zones humides), d'aménagement d'ouvrages
- Réaliser des travaux de mise en valeur paysagère et touristique des cours d'eau.

Il est de plus chargé de coordonner et d'épauler la mise en œuvre des opérations portées par d'autres structures (l'assainissement des eaux usées par les communes, le suivi des peuplements piscicoles par les Fédérations de pêche...).

### Le contrat de rivière en cours déclinent différentes actions en 5 volets :

- **Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau** en continuant les efforts engagés en matière d'assainissement des eaux usées, tout en prenant en compte les pollutions d'origine agricole et les phytosanitaires.
- **Restaurer les rivières et les zones humides naturelles afin d'améliorer leur fonctionnement** (rôle épuratoire, habitats pour la faune, circulation des poissons, régulation des débits...) et de les rendre plus attractives.
- **Améliorer la gestion du risque inondation** dans les secteurs vulnérables en cherchant à restaurer les conditions d'écoulement là où elles sont perturbées et en se préparant aux risques inhérents en zones inondables.
- **Inciter à une gestion raisonnée des prélèvements d'eau** afin de concilier les usages.
- **Sensibiliser le grand public** aux problématiques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



## SDAGE « Loire-Bretagne » et SAGE « Loire en Rhône Alpes »



Le territoire communal s'inscrit dans le périmètre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire-Bretagne » ainsi que dans le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire en Rhône-Alpes » qui est la déclinaison, à l'échelle de sous bassin versant de la Loire, du SDAGE. Le SAGE « Loire en Rhône Alpes » qui regroupe 240 communes de la Loire, 35 communes du Rhône, 13 communes de la Haute Loire et 2 commune du Puy de Dôme a été approuvé le 30 août 2014. Les enjeux et objectifs identifiés par le SAGE « Loire en Rhône Alpes » sont les suivants :

### SYNTHESE DES ENJEUX DU SAGE LOIRE EN RHONE ALPES

Thématiques	Enjeux
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration ou maintien d'une qualité des eaux répondant à la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques ainsi qu'aux usages actuels et futurs du territoire.</li> <li>Conserver la qualité des milieux en très bon état</li> </ul>
Ressource quantitative en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation de la ressource en eau en quantité suffisante par répartition de la ressource entre les différents usages humains et les milieux naturels.</li> </ul>
Inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation aux risques d'inondation,</li> <li>Limitation des risques d'inondation des zones exposées et de leurs conséquences.</li> <li>Prise en compte de la problématique d'inondation dans la gestion globale, solidaire et cohérente du bassin versant.</li> </ul>
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides.</li> </ul>
Fleuve Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte du Bon Potentiel Écologique, c'est à dire amélioration de la qualité des eaux, des régimes hydrologiques, du transport solide et de la morphologie des milieux aquatiques.</li> <li>Repositionnement du fleuve Loire comme axe central du territoire.</li> </ul>

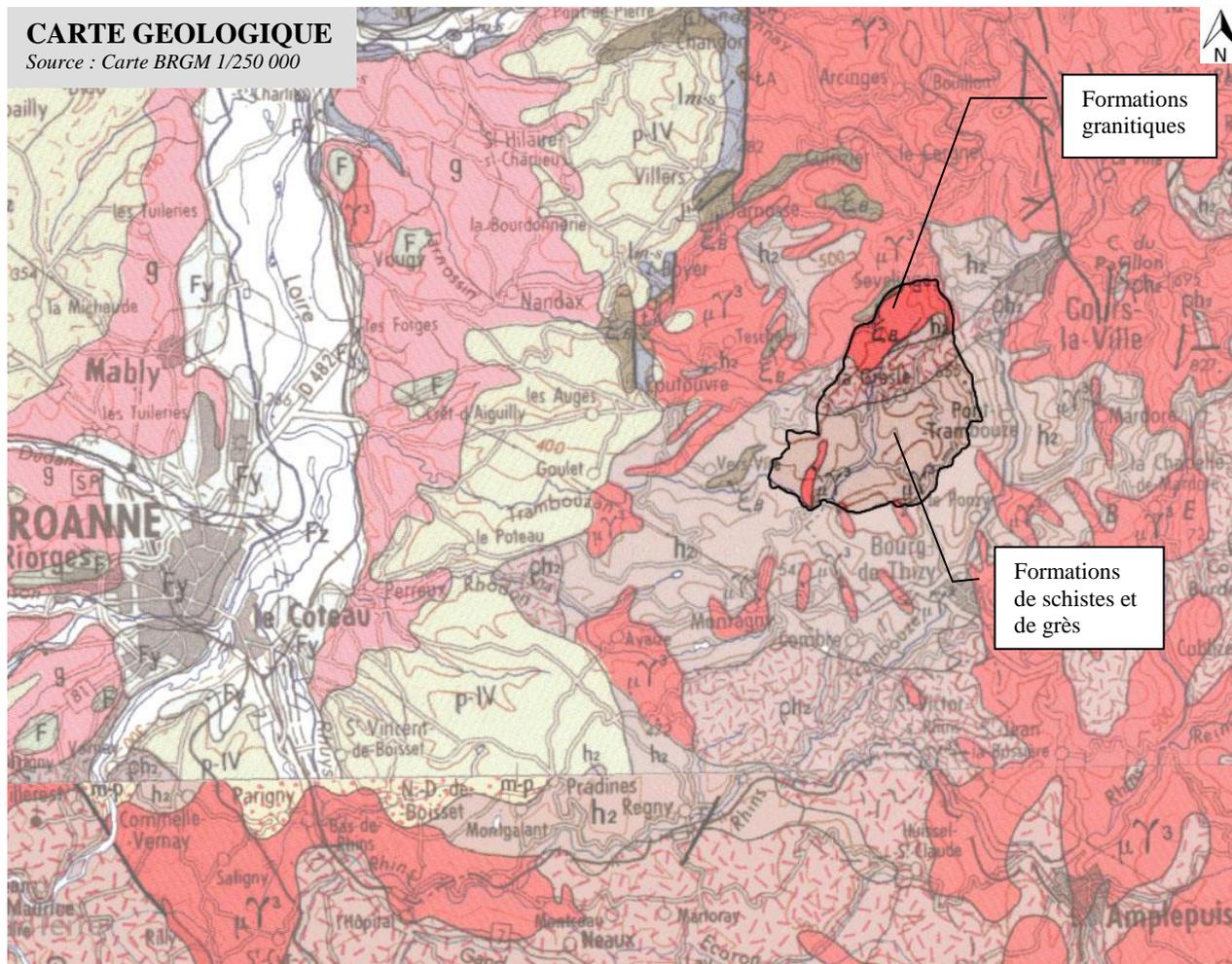
### Qu'est-ce-qu'un SAGE ?

La loi sur l'eau de 1992 consacre l'eau comme "patrimoine commun de la nation" : "Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général".

Cette loi instaure deux **outils de planification de la politique de l'eau** : les SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques français et les SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui sont une déclinaison locale des SDAGE.

Le SAGE fixe les **objectifs communs** d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent qui est le bassin versant. Dans un souci de développement durable, l'objectif est de **satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irrémédiables aux milieux aquatiques**.

La portée juridique du SAGE a été renforcée par la loi sur l'eau de 2006. A présent, le règlement et les documents graphiques sont **opposables aux tiers**.



### 2.1.3 Formations géologiques

D'un point de vue géologique, la commune de LA GRESLE s'étend sur le socle hercynien qui localement est essentiellement schisteux. La série de LA GRESLE appartient aux formations du viséen inférieur. Cette série a une profondeur de 400m et affleure largement sous des faciès variés soit sédimentaires et volcano-sédimentaires tels les schistes de teinte vert foncé à marron foncé, soit volcaniques comme les kératophyres, roches très dures de teinte claire (gris clair ou rose).

De nombreux filons de microgranite et quelques filons lamprophyres sont présents.

La vallée du Trambouzan est constituée de formations alluvionnaires issues des matériaux charriés et déposés par la rivière.

Le substratum est facturé par des failles visibles masquées, d'axe Nord-Ouest / Sud-Est et Nord-Est / Sud-Ouest.

On remarque une ressource en plomb et cuivre dans le secteur des « Allaires ».

### 2.1.4 Contexte climatique

LA GRESLE est soumis à un climat tempéré dégradé du fait de l'altitude et qui se traduit par des précipitations moyennes annuelles comprises entre 900 et 1000mm (les précipitations sont globalement assez bien réparties durant l'année, avec toutefois un hiver relativement peu arrosé, et quelques orages d'été ; Une partie du printemps et la fin de l'été sont souvent pluvieux), des températures moyennes

annuelles de 10°C et environ 90 jours de gel/an.

### 2.1.5 Qualité de l'air

Concernant la qualité de l'air, les seuls éléments de mesure disponibles se trouvent dans le Plan Régional de la Qualité de l'Air correspondant au Pays Roannais. Dans le Pays Roannais, la situation est satisfaisante pour le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote. Concernant l'ozone, des dépassements sont enregistrés durant 20 à 35 jours par an notamment dans les zones rurales. Les principaux enjeux consistent à limiter l'exposition des populations au niveau des zones affectées par une

mauvaise qualité de l'air (éloignement des principaux axes routiers en particulier) et à agir sur la réduction des émissions de polluants en diminuant les déplacements automobiles individuels. Il convient aussi de préserver les puits de carbone (forêts et prairies extensives en particulier).

A noter, que le Conseil Départemental de la Loire a adopté le 7 avril 2014, un Plan Climat Energie. Parmi les trente-huit actions que recense le plan d'actions du PCET, un certain nombre d'entre elles sont particulièrement en lien avec les objectifs d'un Plan local d'urbanisme :

### **1.1 La lutte contre l'étalement urbain et une consommation économe de l'espace à travers :**

- La concentration de l'urbanisation autour des zones agglomérées, en privilégiant les points de desserte TIL et transports scolaires.
- La limitation des constructions le long des routes départementales (urbanisation linéaire) qui participent à l'étalement urbain et encouragent l'usage de la voiture.
- La densification et l'urbanisation dans les poches urbaines vacantes.
- La promotion des dispositifs incitatifs pour un urbanisme opérationnel (projet d'aménagement d'ensemble, zones d'aménagement concerté, lotissements, permis groupés).
- La promotion d'une Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) et des Ecoquartiers.
- L'incitation, dans les documents d'urbanisme, à l'installation de dispositifs et de procédés de construction permettant d'éviter ou de limiter l'émission de GES favorisant, notamment, une gestion durable de l'énergie et la gestion des eaux pluviales (toitures végétalisées, disposition des bâtiments...).

### **2.1 La limitation de l'usage de la voiture individuelle à travers :**

- L'anticipation des besoins en déplacements, en privilégiant les constructions à proximité du centre bourg et le renouvellement urbain, en œuvrant pour une mixité fonctionnelle dans les espaces urbains existants et à venir.
- Une articulation des transports entre eux, en favorisant l'intermodalité.
- La facilitation de l'usage des modes doux.

**3.1 L'accessibilité des pôles générateurs de déplacements** (équipements publics, zones d'activités...) : chaque projet devra intégrer la desserte des transports en commun et la proximité d'aires de covoiturage. En parallèle, les itinéraires dédiés aux modes doux devront être lisibles, sécurisés et de qualité et une offre efficace de stationnement devra être anticipée.

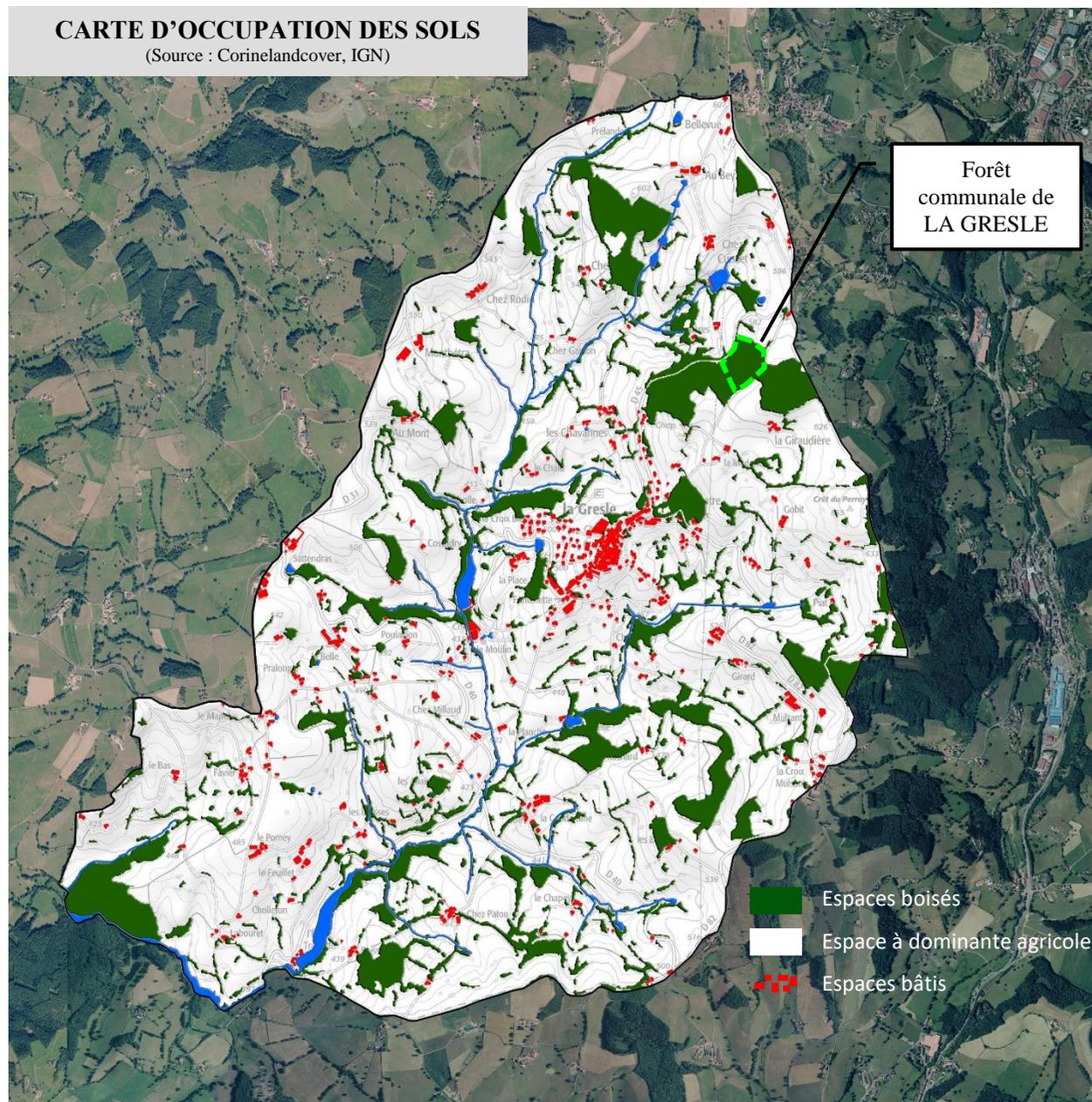
**4.1 L'adaptation au changement climatique** : en sensibilisant les maîtres d'ouvrage des documents d'urbanisme sur les préconisations pour lutter contre les conséquences du changement climatique.

## **2.1.6 Sites et sols pollués**

Il n'y pas de site ou sol pollué recensé à LA GRESLE dans les bases de données BASOL et BASIAS du ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie.

## CARTE D'OCCUPATION DES SOLS

(Source : Corinelandcover, IGN)



## 2.1.7 Occupation des sols

### 2.1.7.1 Les espaces boisés :

LA GRESLE présente un taux de boisement nettement inférieur à celui que l'on rencontre dans la montagne beaujolaise plus à l'Est et au Nord-Est, même non loin de là à Le Cergne et à Belmont de la Loire par exemple.

**Le couvert forestier à LA GRESLE représente ainsi moins de 10% du territoire communal. Bien que faible en superficie ces boisements jouent un rôle important dans le paysage car répartis sur l'ensemble de la commune sous forme de petits fragments** notamment au niveau des versants les plus escarpés. A noter que, l'extrémité Sud- Ouest de la commune correspond à la terminaison Nord du bois de Châtelus qui s'étend principalement sur Montagny.

Ces boisements sont majoritairement privés et d'espèces variés (feuillus et conifères). Il n'y pas d'activité sylvicole à proprement parlé sur la commune.

**Une petite partie de ces bois** (forêt communale de La Gresle de 4,2ha environ), situés au Nord Est du bourg non loin de la Madone **relève du régime forestier sous gestion de l'ONF.**

### 2.1.7.2 Les espaces agricoles : (cf. diagnostic agricole)

Les espaces agricoles occupent les  $\frac{3}{4}$  de la commune, soit près de 1115ha sur les 1475ha que compte la commune. Il s'agit quasi exclusivement d'espaces de prairies dédiés à l'élevage bovin. Les quelques parcelles de cultures servent à l'alimentation des animaux.

### **2.1.7.3 Les espaces urbanisés :**

#### **Analyse globale :**

La trame bâtie communale est particulièrement diffuse. En effet, comme bon nombre de communes avoisinantes, LA GRESLE est composé de nombreux hameaux et écarts qui se sont développés grâce aux activités agricoles, notamment dans les 2/3 Sud de la commune. De par sa plus grande concentration et densité de bâti, le centre bourg se dégage néanmoins, au centre de la commune.

#### **Le centre bourg :**

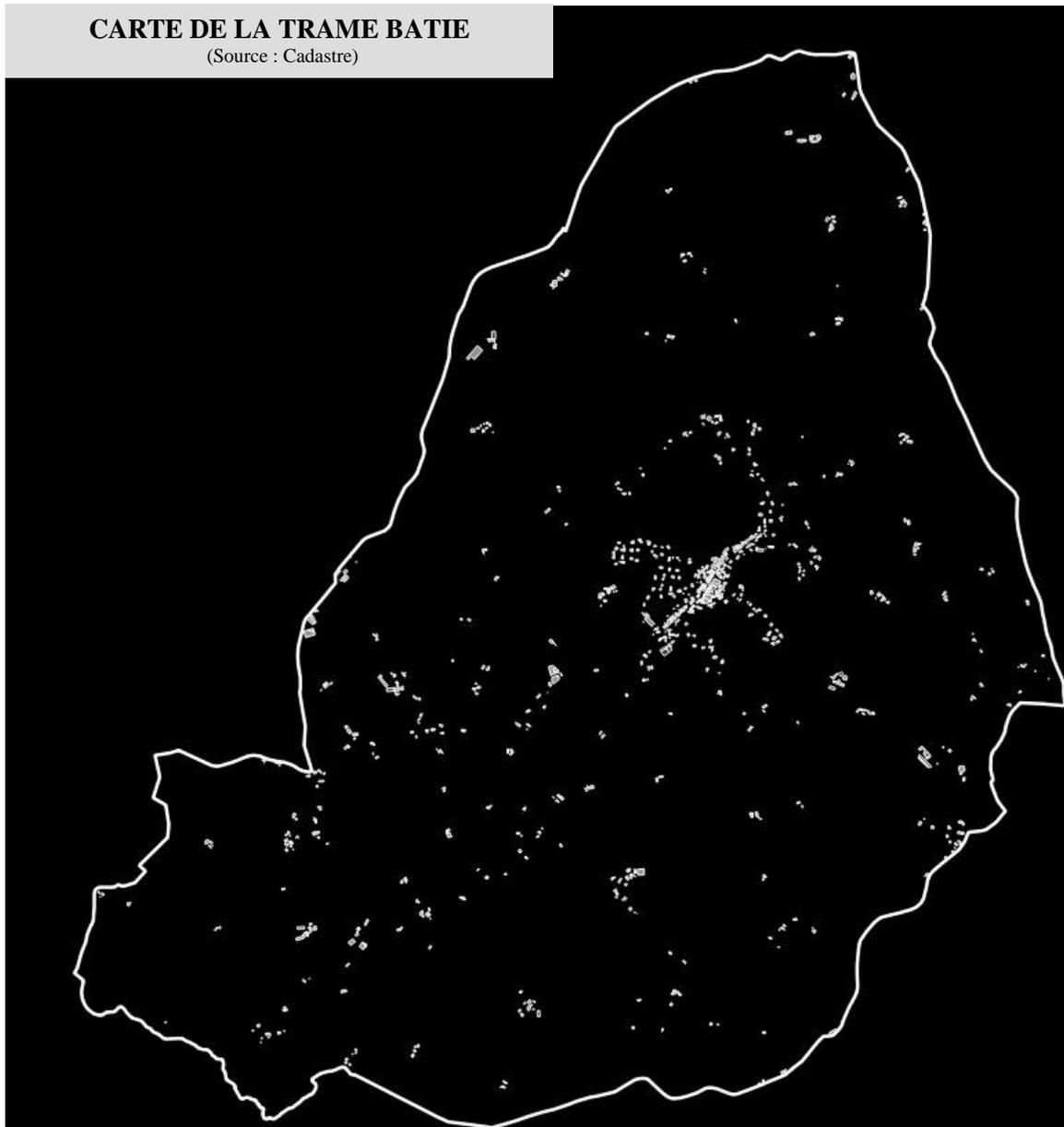
Le village est implanté sur un promontoire surplombant la vallée du Trambouzan à une altitude comprise entre 520 et 540m.

Historiquement et comme beaucoup de village, le centre bourg s'est développé de manière concentrique autour du site originel de l'église, puis s'est étendu le long de la principale voie de communication, à savoir la RD 45.

Aujourd'hui le centre bourg s'apparente à un village rue qui s'étire depuis le lieudit « Fontenette » au Sud jusqu'à celui des « Quatre croix » au Nord avec une densité et une continuité bâti plus importante au centre. Le bâti est majoritairement de type R+2 autour de l'église et de type R+1 pour les faubourgs.

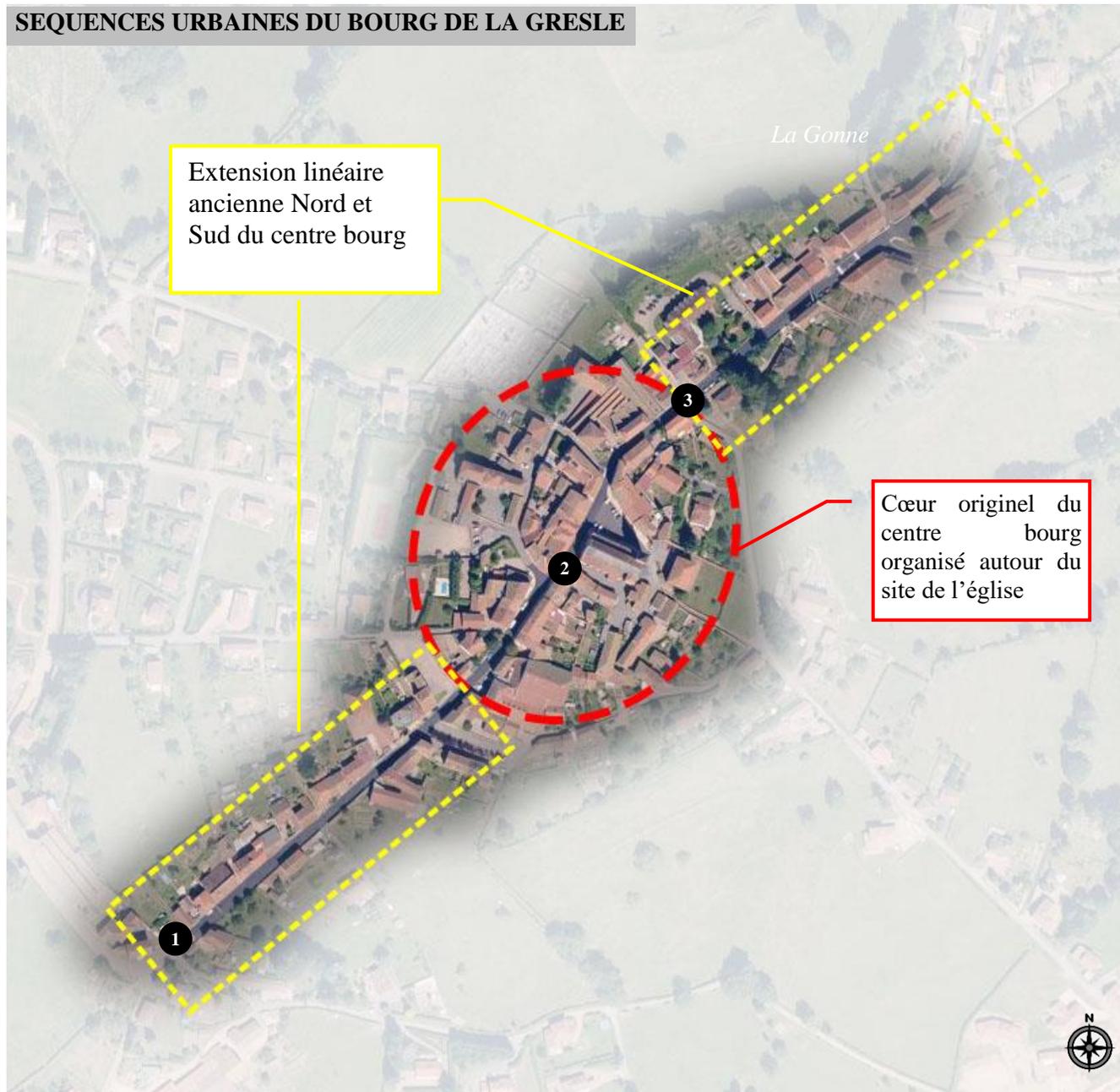
### **CARTE DE LA TRAME BATIE**

(Source : Cadastre)



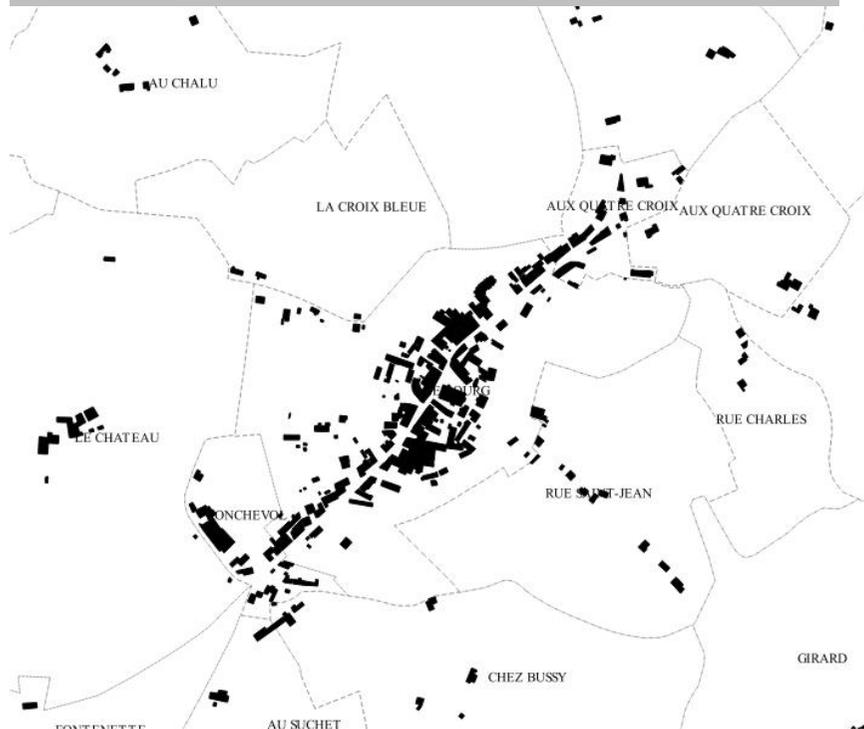
Le bourg depuis Pralong

## SEQUENCES URBAINES DU BOURG DE LA GRESLE



TRAVERSÉE DU BOURG PAR LA RD 45 DANS LE SENS SUD NORD

### LE BOURG ET SA PERIPHERIE EN 1973



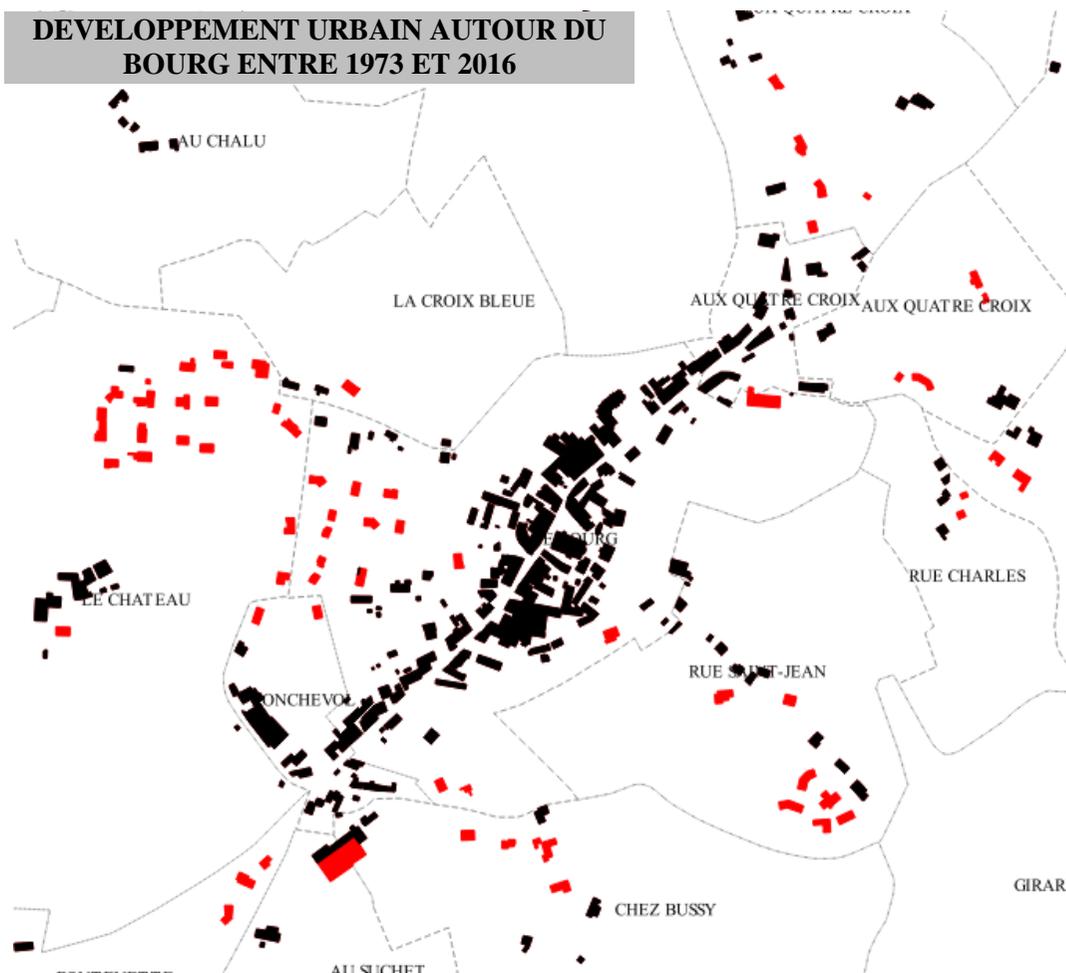
A LA GRESLE, cette urbanisation a notamment concerné le flanc Ouest du bourg sous la forme de lotissements. Le versant Est connaît lui aussi une pression foncière : ici l'urbanisation s'est effectuée en lots libres de manière plus diffuse le long des voies de communication existante. Au total, ce développement résidentiel a engendré une consommation foncière d'environ 13ha avec une densité moyenne de seulement 4logt/ha. Conformément aux orientations du SCOT du Sornin et plus globalement aux exigences réglementaires en terme de développement durable, le PLU devra s'attacher à fortement limiter la consommation foncière. Dans un 1<sup>er</sup> temps ; les possibilités de constructions neuves devront être recherchées au comblement des dents creuses à l'intérieur du secteur préférentiel d'urbanisation défini par le SCOT.

### Développement résidentiel :

Compte tenu de l'exode rural qui a touché la commune au XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'en 1975, le centre bourg a peu évolué au cours de cette période. Ce n'est qu'à partir des années 80, et le début du retour à la campagne de personnes à la recherche d'un cadre de vie rural à proximité des bassins d'emplois voisins, que le bourg a connu un nouveau développement urbain.

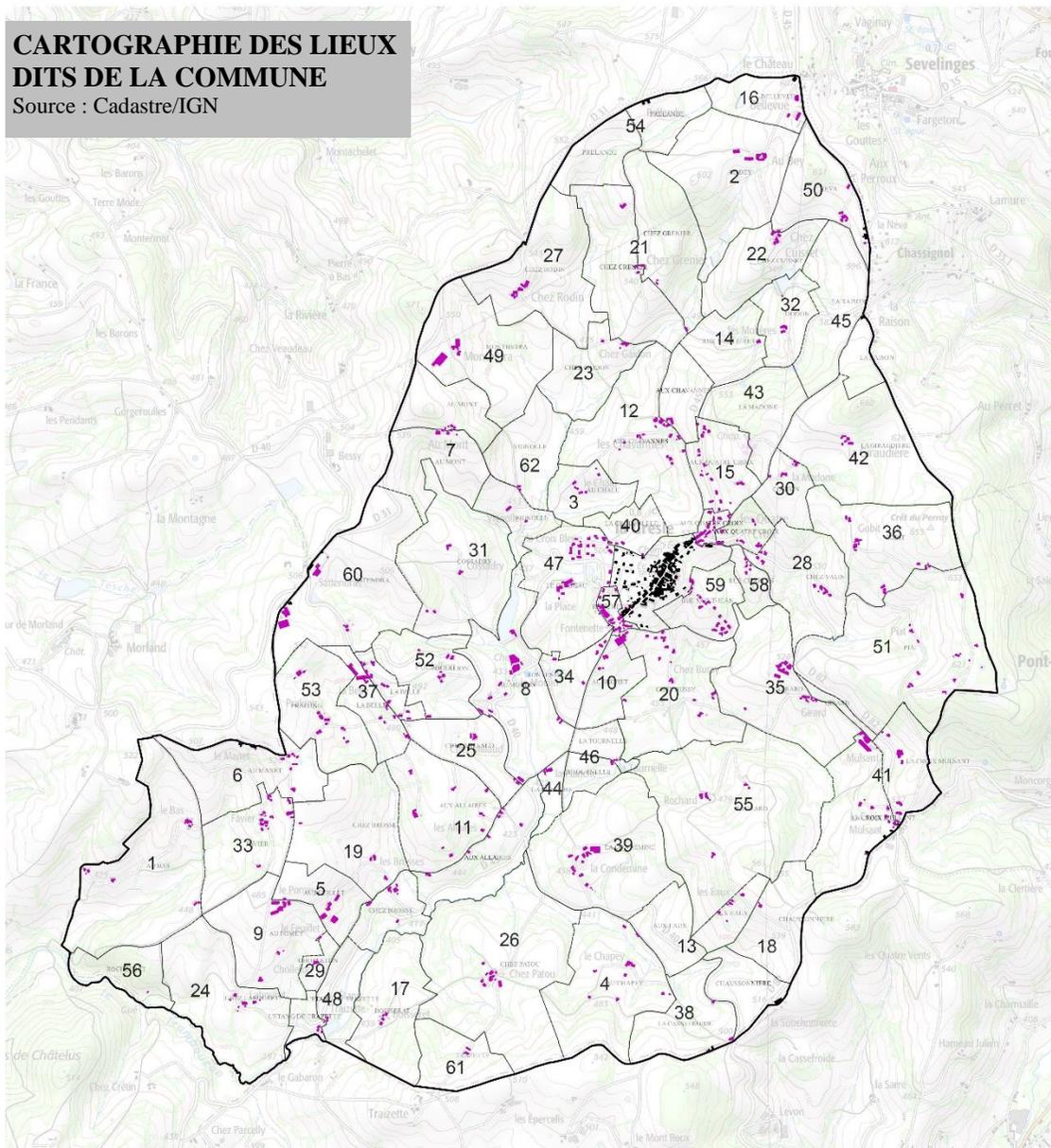
Ce développement typique du phénomène de périurbanisation s'est opéré sous la forme d'un habitat individuel de type pavillonnaire, en rupture totale avec la trame bâtie ancienne.

### DEVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DU BOURG ENTRE 1973 ET 2016



## CARTOGRAPHIE DES LIEUX DITS DE LA COMMUNE

Source : Cadastre/IGN



### L'habitat dispersé :

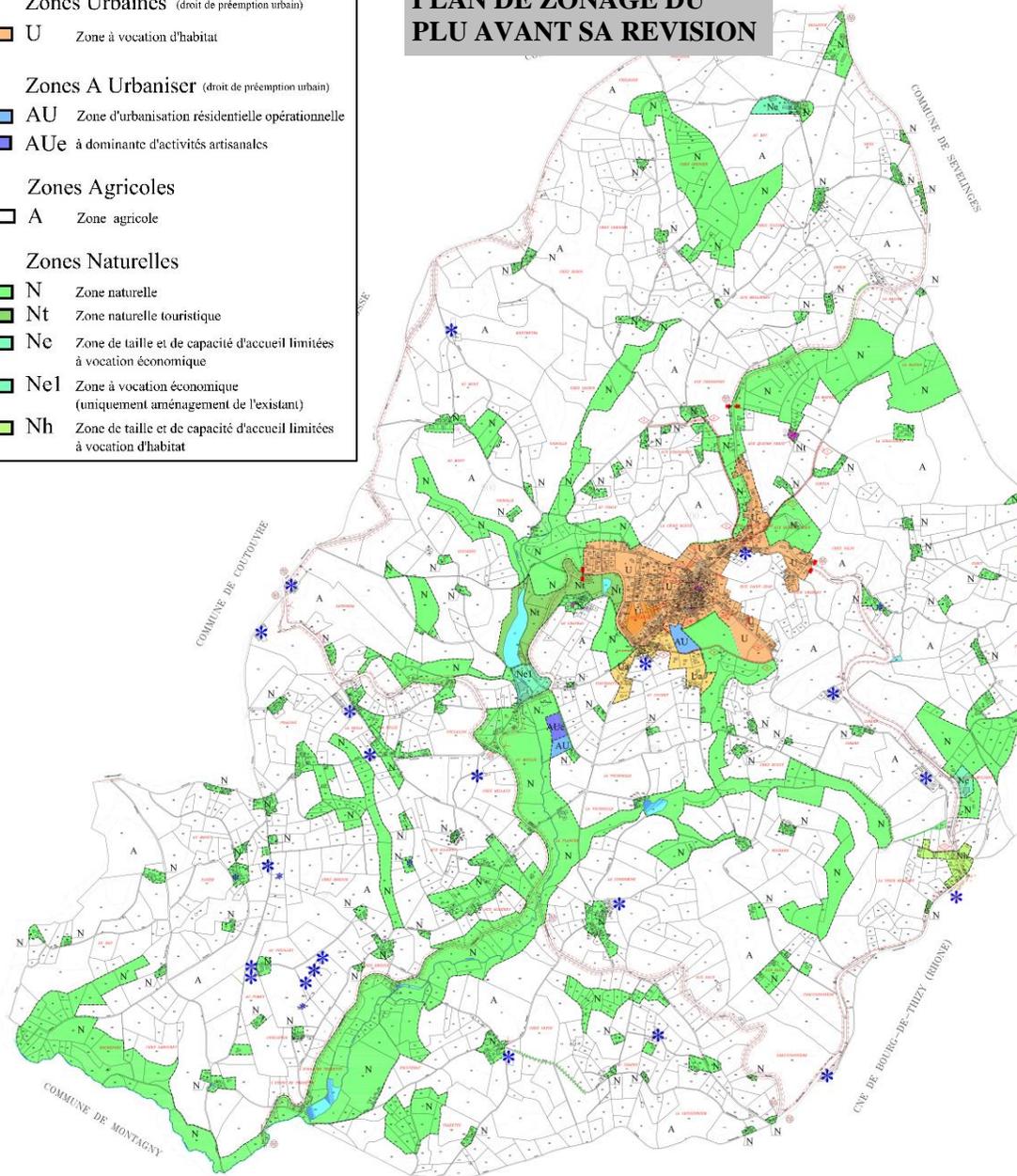
En dehors du bourg, le bâti est dispersé le long des voies communales sur l'ensemble de la commune dans de nombreux écarts plus particulièrement au Sud du bourg : la commune est divisée en une soixante de lieux-dits. A l'origine issu de l'agriculture, une grande partie de ceux-ci n'ont aujourd'hui plus de vocation agricole et de nombreuses anciennes petites fermes ont été réhabilitées en habitations. En outre, quelques logements neufs ont été réalisés dans ces écarts renforçant la dispersion de l'habitat et le mitage de l'espace rural.

### Liste des lieux dits de la commune :

- |                     |                     |                        |
|---------------------|---------------------|------------------------|
| 1 Au Bas            | 22 Chez Cuisset     | 42 La Giraudière       |
| 2 Au Bey            | 23 Chez Gaidon      | 43 La Madone           |
| 3 Au Chalu          | 24 Chez Labouret    | 44 La Planche          |
| 4 Au Chapey         | 25 Chez Millaud     | 45 La Raison           |
| 5 Au Feuillet       | 26 Chez Patou       | 46 La Tournelle        |
| 6 Au Manet          | 27 Chez Rodin       | 47 Le Château          |
| 7 Au Mont           | 28 Chez Valin       | 48 L'étang de Trazette |
| 8 Au Moulin         | 29 Cholleton        | 49 Montbetra           |
| 9 Au Pomey          | 30 Corton           | 50 Neva                |
| 10 Au Suchet        | 31 Cossadry         | 51 Piat                |
| 11 Aux Allaires     | 32 Dodon            | 52 Poulalion           |
| 12 Aux Chavannes    | 33 Favier           | 53 Pralong             |
| 13 Aux Eaux         | 34 Fontenette       | 54 Prelande            |
| 14 Aux Mollières    | 35 Girard           | 55 Rochard             |
| 15 Aux Quatre Croix | 36 Gobit            | 56 Rochefort           |
| 16 Bellevue         | 37 La Belle         | 57 Ronchevol           |
| 17 Boisserat        | 38 La Cassefroide   | 58 Rue Charles         |
| 18 Chaussonnière    | 39 La Condemine     | 59 Rue Saint-Jean      |
| 19 Chez Brosse      | 40 La Croix Bleue   | 60 Satendra            |
| 20 Chez Bussy       | 41 La Croix Mulsant | 61 Trazette            |
| 21 Chez Crenier     |                     | 62 Vignolle            |

Zones Urbaines (droit de préemption urbain)	
U	Zone à vocation d'habitat
Zones A Urbaniser (droit de préemption urbain)	
AU	Zone d'urbanisation résidentielle opérationnelle
AUe	à dominante d'activités artisanales
Zones Agricoles	
A	Zone agricole
Zones Naturelles	
N	Zone naturelle
Nt	Zone naturelle touristique
Nc	Zone de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation économique
NeI	Zone à vocation économique (uniquement aménagement de l'existant)
Nh	Zone de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation d'habitat

## PLAN DE ZONAGE DU PLU AVANT SA REVISION



### Document d'urbanisme en vigueur avant la révision du PLU :

Le PLU actuel approuvé en 2010 prévoyait une répartition des zones de la façon suivante:

#### **LES ZONES URBAINES : 34,61ha :**

- U : zone urbaine du centre bourg : 30ha
- Ua: zone urbaine d'habitat avec assainissement non collectif : 4,61ha

#### **LES ZONES A URBANISER : 2,36ha**

- AU : zone d'urbanisation future (habitat) : 0,97ha
- AUe + AU : zone d'urbanisation future (activité) : 1,39ha

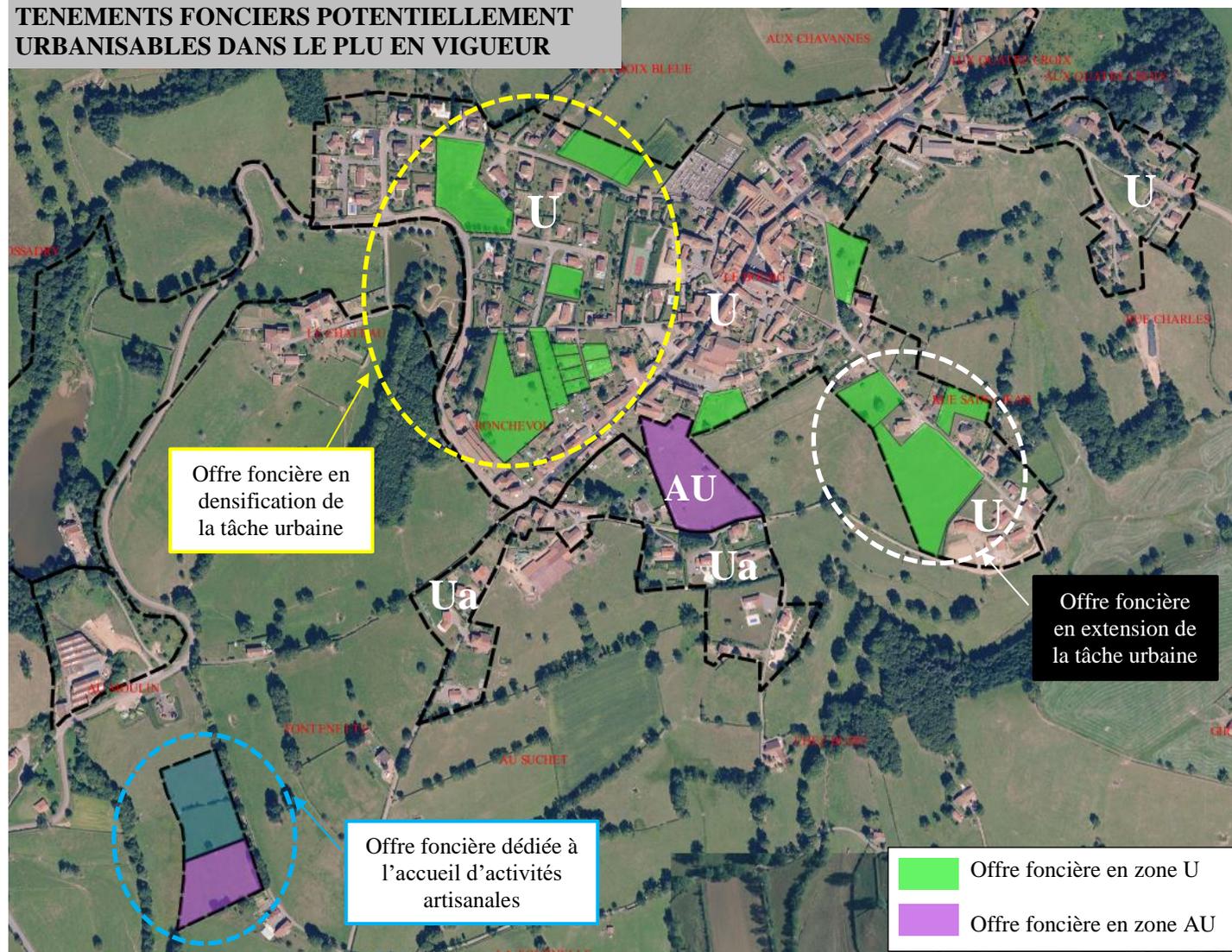
#### **LES ZONES AGRICOLES : 1151,62ha**

- A : zone agricole : 1151,62ha

#### **LES ZONES NATURELLES : 286,41ha**

- N : zone de protection des espaces naturels : 270,93ha
- Nt : zone à vocation touristique : 9,47ha
- Nh : zone de superficie et capacité d'accueil limitées pour de l'habitat : 2ha
- Ne : zone de superficie et capacité d'accueil limitées pour de l'artisanat : 4,01ha

## TENEMENTS FONCIERS POTENTIELLEMENT URBANISABLES DANS LE PLU EN VIGUEUR



En dehors d'une petite zone Nh (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée permettant la construction de 2 nouvelles habitations) définie au lieu-dit « la Croix Mulsant » au Sud Est du bourg en limite de Thizy les bourg, le développement résidentiel de LA GRESLE est logiquement prévu autour du centre bourg respectant les dispositions du SCOT du *Sornin*.

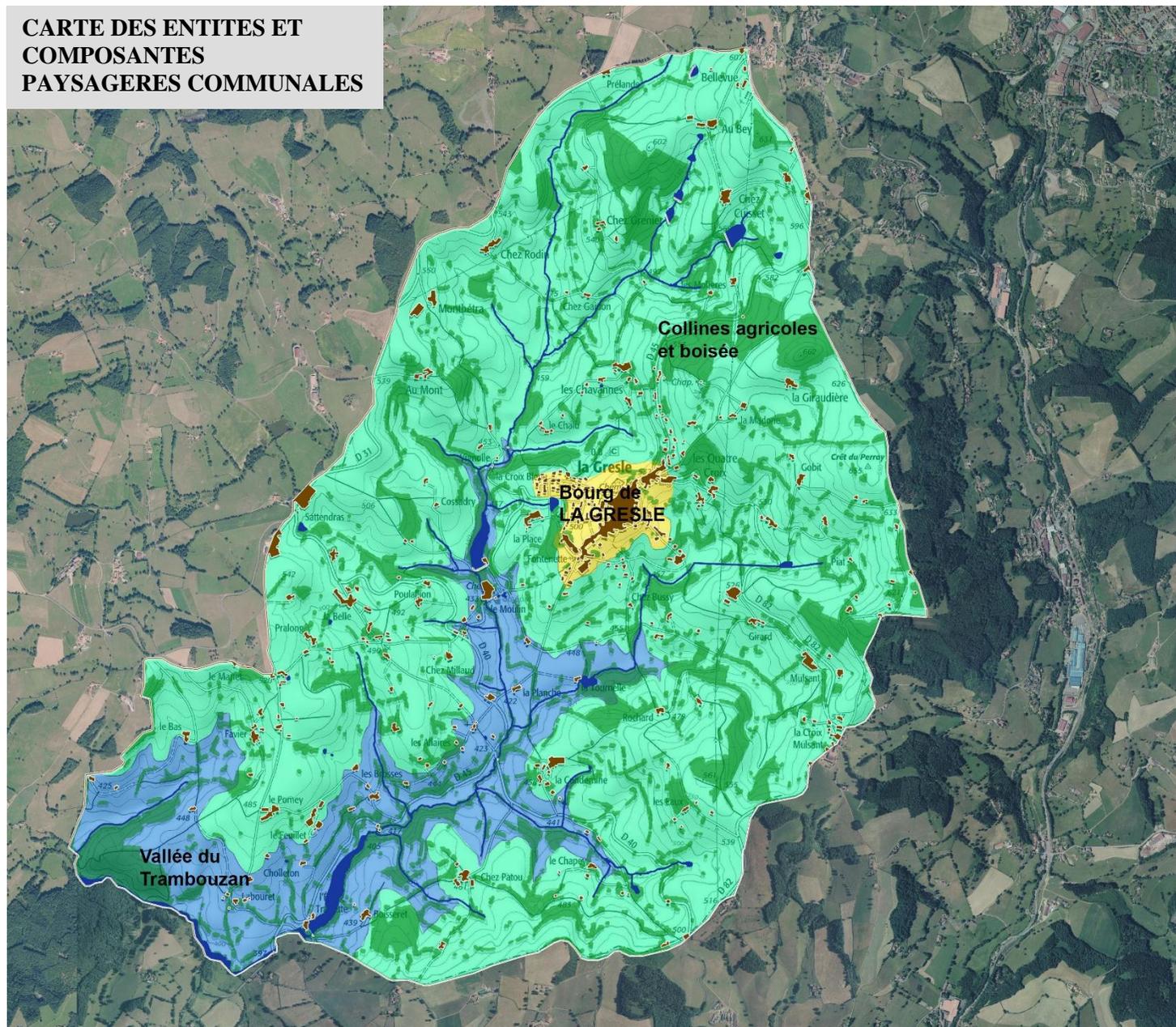
Les potentialités d'urbanisation nouvelle sont toutefois différentes selon les secteurs : à l'Ouest du bourg, les tènements disponibles concernent des parcelles situées à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante permettant de densifier celle-ci. Tandis qu'à l'Est le PLU de 2010 prévoit des extensions de la tâche urbaine sur des terres agricoles notamment au niveau de la zone U de la Rue Saint-Jean.

**Au total, l'offre foncière libérée par le PLU et encore disponible à ce jour représente environ 5,3ha dont 4,3ha en zone U et 0,97ha en zone AU.**

Cette surface semble quelque peu surdimensionnée quant aux objectifs de modération de la consommation de l'espace définis par le SCOT qui prévoit pour LA GRESLE un besoin foncier à vocation résidentielle de 2ha sur la période 2012-2022.

En dehors des développements essentiellement résidentiels prévus dans la zone U et AU du bourg, le PLU a aussi projeté la création d'une petite zone dédiée à l'accueil d'activités artisanales de 1,39ha au Sud du bourg à proximité du lieu-dit « le Moulin » dans la vallée du Trambouzan.

## CARTE DES ENTITES ET COMPOSANTES PAYSAGERES COMMUNALES



## 2.2 Perceptions paysagères 2.2.1 Entités et perceptions paysagères

LA GRESLE s'étend à l'Est de la plaine du *Roannais*, sur les contreforts des Monts du *Beaujolais*. A l'échelle de la commune, l'analyse de la topographie et de l'occupation du sol permet de distinguer 3 entités paysagères distinctes avec des perceptions visuelles différentes :

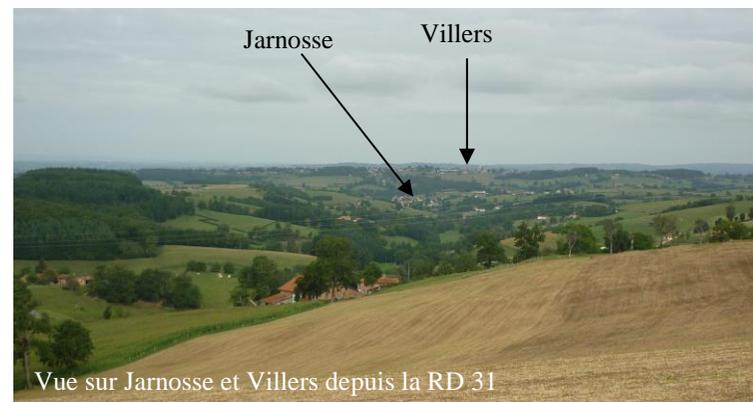
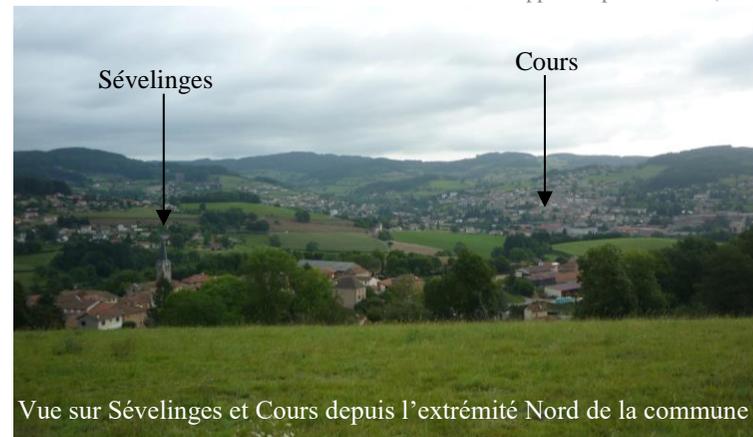
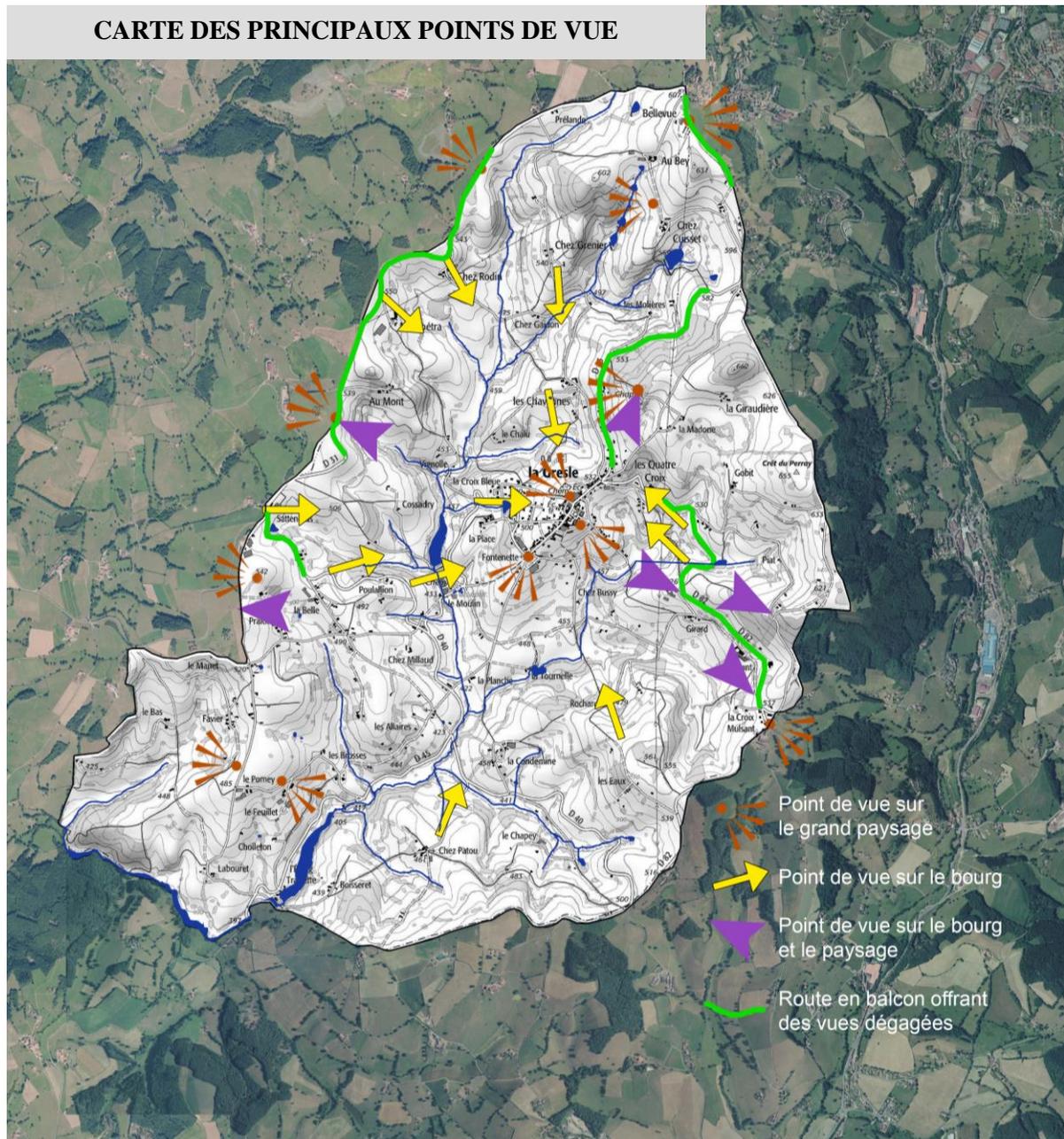
- La vallée du Trambouzan ;
- Les collines agricoles et boisées de part et d'autre de la vallée ;
- La colline urbanisée du bourg en surplomb de la vallée.

Les routes départementales qui sillonnent la commune et traversent ces différentes entités, tantôt en fond de vallon, tantôt sur les hauteurs offrent de nombreuses vues lointaines et intéressantes. C'est le cas notamment des RD 82, 40 et 31 qui assurent la découverte du territoire et des vues sur les villages alentours.

### ***Le paysage***

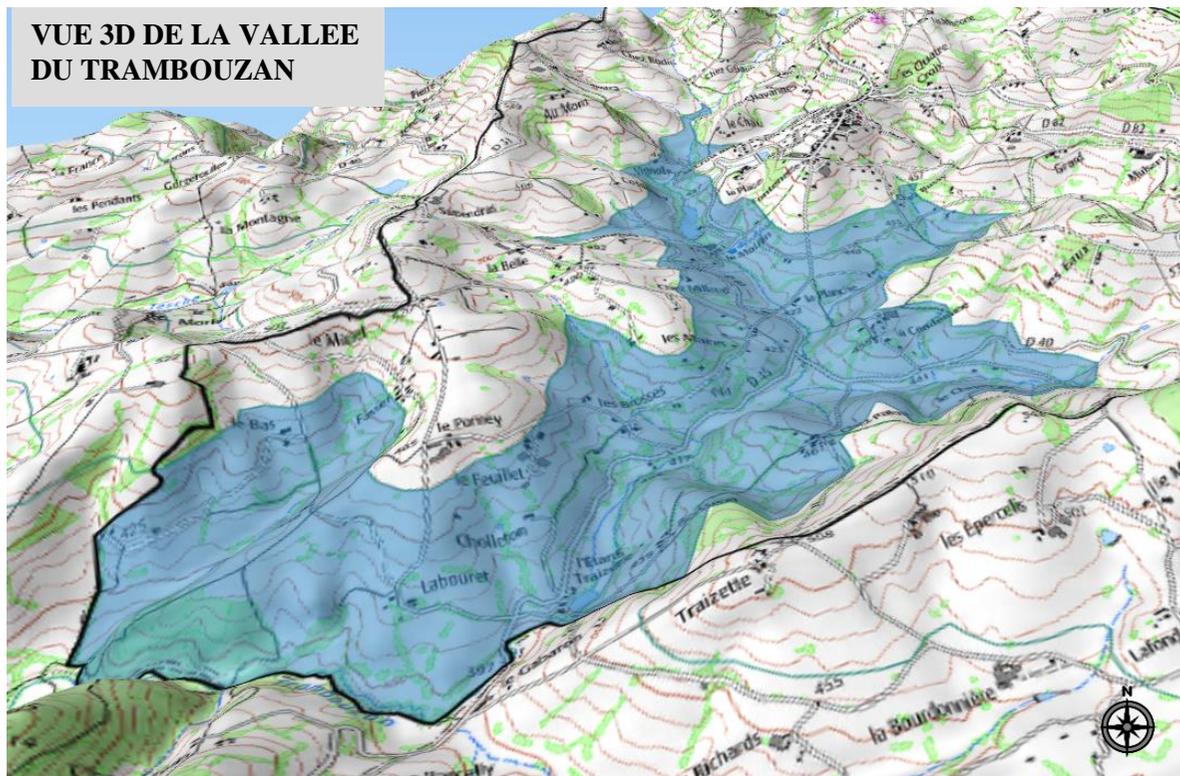
*Il se compose d'une partie objective et quantifiable (relief, occupation du sol et son agencement spatial...); et d'une partie subjective, fondée sur la sensibilité de l'observateur, qui dépend d'influences culturelles, historiques, esthétiques et morales. Chacun de nous a une image associée au paysage et le définit au travers de ses propres références.*

### CARTE DES PRINCIPAUX POINTS DE VUE



## 2.2.2 La vallée du Trambouzan

### VUE 3D DE LA VALLEE DU TRAMBOUZAN



Cette entité géographique et paysagère concerne la vallée du *Trambouzan* et ses petits affluents principalement dans sa partie située au Sud du bourg où son empreinte topographique est plus marquée.



Vallée du Trambouzan en contrebas du bourg

Si sur le reste de la commune les vues sont globalement ouvertes et lointaines, ici elles sont plus cloisonnées. Les perceptions visuelles sont limitées aux éléments les plus proches du fait des versants et de la végétation qui encadrent la vallée.

A proximité du bourg, la vallée est relativement plane et large, et donc plus ouverte. La ripisylve est peu présente et fluide permettant de mettre en évidence le Trambouzan qui n'est alors qu'un petit filet d'eau.

Au niveau du lieu-dit « la Planche », la rivière sillonne dans un espace plus encaissé et pentu conférant un caractère plus « intimiste » à cette partie de la vallée.

Sur le cours de la rivière plusieurs points d'eau ont été créés dont deux sont plus importants et marquent davantage le paysage :



Vallée du Trambouzan au Sud de la commune





Vallon d'un affluent du Trambouzan



l'étang du « Moulin » à l'Ouest du bourg et l'étang de « Traizette » au Sud de la commune. Ce dernier est tout de même peu visible depuis la RD 45 car situé à l'arrière des constructions du hameau.

Si l'essentiel du bâti a été implanté sur les versants ou hauteurs de la commune, on trouve tout de même quelques petits hameaux anciens au niveau de la vallée : le Moulin, la Planche, Traizette... pour lesquels l'accès à l'eau était le principal atout.

### 2.2.3 Les collines agricoles

Cette entité paysagère concerne l'essentiel du territoire communal, et s'étend donc de part et d'autre de la vallée du Trambouzan. Elle est constituée d'une succession de collines délimitées par de petits ruisseaux affluents du Trambouzan.

Ce secteur offre des paysages variés où de nombreuses vues se dégagent sur le Bourg et les hameaux notamment depuis les RD 31, 45 et 82. Parmi ces points de vue on peut citer :

- Point de vue sur la plaine du Roannais et les Monts de la Madeleine et du Forez en arrière-plan depuis la Madone au-dessus du bourg ;

- Panorama au niveau de la RD 45 à l'extrémité Nord de la commune



Vue depuis « Pralong » sur les monts du Beaujolais



Vue depuis le Sud du bourg en direction de la plaine du Roannais



Alignement d'arbres sur le versant Est de la vallée du Trambouzan

(lieu-dit « la Raison ») sur Sévelinges et Cours en contrebas ;

- Points de vue en direction de Jarnosse et Villers à l'Ouest et du bourg de LA GRESLE depuis la RD 31 en bordure Ouest de la commune ;

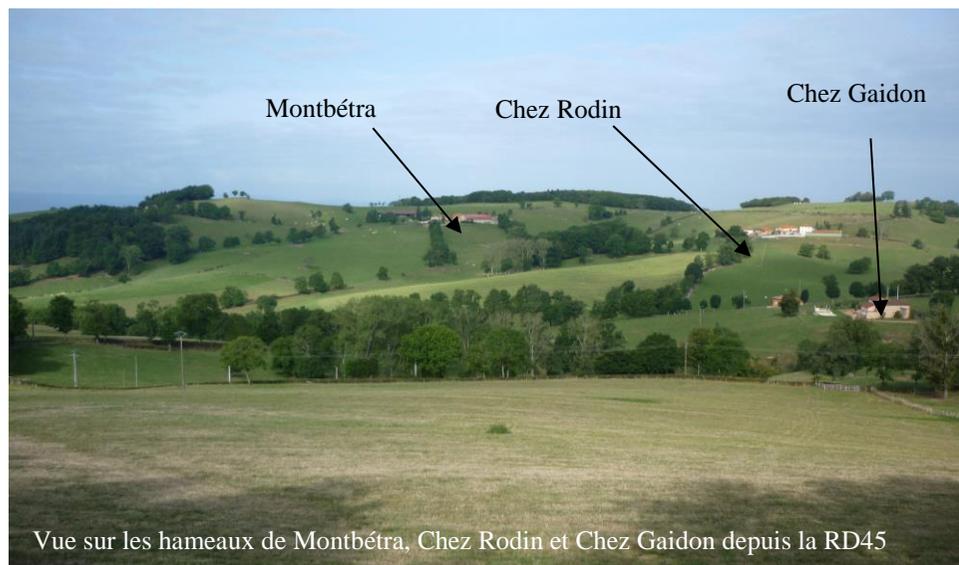
- Panorama sur le bourg et la plaine du Roannais depuis le lieu dit « Pralong » à l'extrémité Ouest de la commune....

Ces collines sont en grande partie vouées à l'agriculture et composées de prairies verdoyantes, parfois humides destinées à l'élevage bovin. Quelques prairies temporaires ou cultures fourragères sont réalisées sur les terrains les moins humides et les plus accessibles. Si le couvert boisé est faible sur la commune, la trame végétale est omniprésente de par :

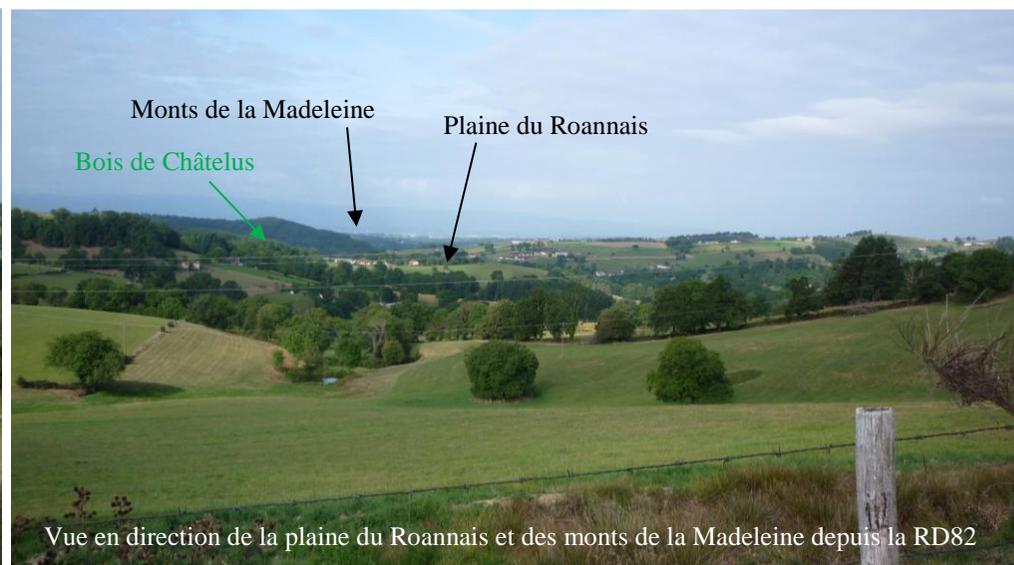
- la présence d'alignements d'arbres qui soulignent et mettent en évidence le relief. Ils sont le plus souvent constitués de chênes, frênes et châtaigniers.
- la multitude de petits bosquets constitués d'essences variées. Du point de vue paysager, les boisements de feuillus sont les plus adaptés par leur couleur et texture. Les résineux créent des rideaux opaques et sombres qui peuvent fermer le paysage.
- des arbres isolés qui ponctuent les parcelles agricoles ou mettent en valeur le bâti à proximité
- quelques haies bocagères : le parcellaire est assez grand, particulièrement dans les zones de replat, créent un paysage très ouvert. Les regroupements de parcellaires ou remembrements ont quasiment complètement fait disparaître la trame bocagère. Les alignements d'arbres ou arbres isolés demeurent des éléments de ce bocage ancien. Globalement, les haies en limite de parcelles sont assez rares mais plus fréquentes en bord de route.



Vue en direction du Sud depuis le Nord de la commune



Vue sur les hameaux de Montbétra, Chez Rodin et Chez Gaidon depuis la RD45



Vue en direction de la plaine du Roannais et des monts de la Madeleine depuis la RD82

Les autres particularités de cette entité paysagère sont :

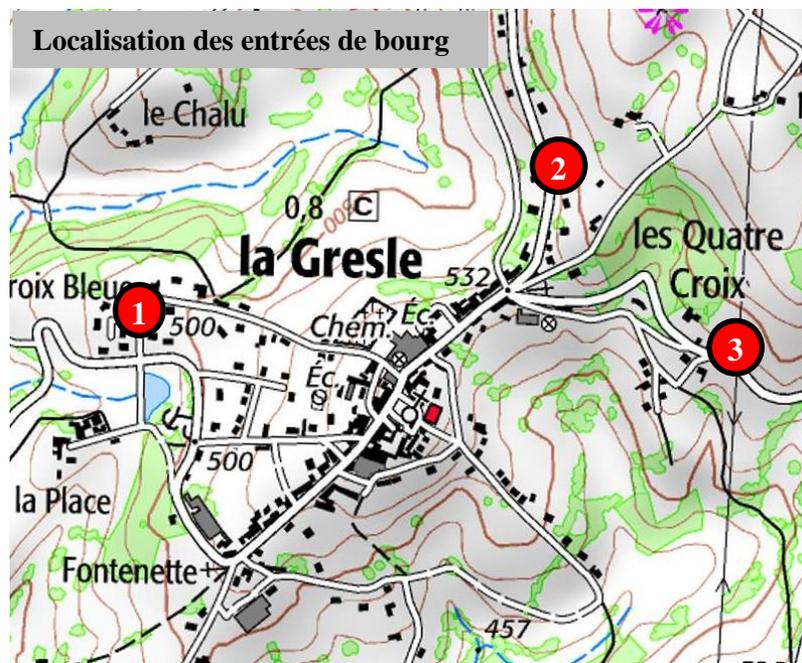
- la présence de nombreux petits étangs naturels ou artificiels, permettant notamment d'abreuver le bétail : ces étangs constituent des éléments de diversification paysagère intéressants dans le paysage Greslois ;
- un nombre important de hameaux, à l'origine agricole dont la majorité d'entre eux ont aujourd'hui une vocation résidentielle. Le paysage communal est ainsi marqué par la présence de nombreux corps de fermes récents et anciens, dont la ferme sur cour en « U » est la plus représentée et la plus caractéristique de la commune. Ces ensembles de fermes sont d'une architecture souvent remarquable.

Un grand nombre de ces hameaux sont situés sur les hauteurs (au Bey, Chez Grenier, les Chavannes, le Mont, Manet...) de LA GRESLE, regardant en direction de la vallée du Trambouzan. D'autres sont implantés sur les coteaux à mi-pente et aussi tournés vers la vallée (Gobit, Valin, Chez Patou, Condemine...).

A noter, à l'extrémité Nord de la commune, un poste électrique composé d'un bâtiment technique et de plusieurs lignes électriques qui constituent un élément disgracieux dans ce beau paysage. D'autres points noirs paysagers existent dans et en dehors du bourg liés le plus souvent à des bâtiments dégradés, des façades en parpaings ou briques non crépies, des zones de dépôts extérieures....



Poste électrique



## 2.2.4 La colline urbanisée du bourg

Le bourg est implanté sur un promontoire à une altitude moyenne de 540m, qui s'avance dans la vallée du Trambouzan et surplombe la rivière. Les constructions ont épousé cette ligne de crête. Les contrastes de relief permettent de disposer de nombreux points de vue sur le bourg qui constitue un véritable point d'appel visuel. A l'inverse, celui-ci offre des vues lointaines en direction de la plaine du Roannais et des monts de la Madeleine ainsi que sur les monts du Beaujolais.

### Les entrées de bourg :

Il y a 3 entrées de bourg principales. Celles-ci ont un caractère rural et routier :

1. L'entrée Ouest par la RD 45 : elle se situe en contrebas du bourg et est notamment marquée par le plan d'eau aménagé à droite et l'extension pavillonnaire contemporaine à gauche qui descend depuis le bourg. La silhouette du bourg est bien perceptible depuis cette entrée.



Entrée n°1 par la RD45

2. **L'entrée Nord par la RD 45 :** cette entrée a été rapprochée du centre bourg au niveau du quartier des quatre Croix où l'urbanisation devient continue de part et d'autre de la RD45. Le panneau d'agglomération était auparavant situé plus au Nord à environ 400m soit au bout de l'urbanisation linéaire qui marque cette entrée. La silhouette Nord du bourg est bien perceptible depuis cette entrée.



3. **L'entrée Est par la RD 82 :** cette entrée est marquée par un joli panorama sur le bourg avec la plaine du Roannais et les monts de la Madeleine en arrière-plan. Une ancienne fermée rénovée avec beaucoup de soin est implantée à droite de la route et fait face à deux habitations plus contemporaines. Si ce groupe d'habitations constitue l'entrée Est du bourg, il est séparé de celui-ci par un petit boisement de cèdres qui confère un caractère très végétal à cette entrée mais offre peu de visibilité sur l'espace urbanisé ce qui tranche nettement avec le point de vue précédemment indiqué.

### **La traversée du bourg :**

Elle est constituée d'un axe principal (RD45) rectiligne d'environ 600m où le bâti est en grande partie aligné en bordure de la voie. Côté Sud, cet axe offre une vision sur le clocher lui donnant une certaine ampleur et dominance. Une partie de cette traversée a été réaménagée récemment notamment autour de l'église (réfection des trottoirs, de la place de l'église, de l'éclairage de l'église...)

Néanmoins, quelques points noirs (hangars, bâti dégradés) sont présents au fil de cette traversée et mériteraient d'être requalifiés pour ne pas nuire à l'image de la commune.



En dehors, de la place de l'église qui joue principalement le rôle de stationnement pour les commerces, la mairie et l'église, le bourg compte peu d'espaces publics. On recense 2 autres espaces aussi à vocation principale de stationnement :

- au niveau du complexe communal (salle de sport et d'animation) plus au Sud du bourg, côté Est de la rue principale. Ce lieu offre une échappée visuelle intéressante sur les coteaux à préserver dans un espace fermé de traversée du bourg.
- à proximité de l'école publique.

Ces espaces ont un caractère très minéral. La commune dispose toutefois d'un grand espace vert à l'écart du bourg. Il bordure de la RD45, côté Sud. Il s'agit d'un parc arboré, avec un petit plan, des jeux pour enfants, tables de pique-nique, terrain de boule...



s'agit d'un espace à vocation de loisirs situé en

### **La silhouette du bourg et ses extensions pavillonnaires**

Comme indiqué précédemment la silhouette du bourg est largement perceptible notamment depuis la partie Ouest de la commune, du fait de sa position dominante sur une colline au-dessus de la vallée du Trambouzan. Le bâti ancien s'est implanté en ligne de crête, le long de la RD n°45, suivant les courbes de niveau.

Le relief accidenté constitue, sur certains versants, une limite naturelle, tandis que d'autres ont fait l'objet d'une urbanisation récente.

- **la façade Nord-Ouest** : la limite Nord-Ouest du bourg est très nette et marquée par un alignement arboré qui souligne cette limite et met en valeur le bourg. Aucune construction récente ne s'est implantée sur ce versant qui doit être préservée de toute urbanisation.
- **la façade Sud-Ouest** : inversement cette façade a été le support de la principale extension urbaine du bourg. L'urbanisation est descendue tout le long du versant depuis la voie communale qui mène du cimetière à la Croix Bleue jusqu'à la RD 45. Le maillage est assez lâche et aéré et deux poches non bâties pourraient être densifiées par la création de voies parallèles à la pente.



- **les façades Sud-Est et Nord :** des extensions pavillonnaires principalement linéaires et parfois très récentes ont été réalisées :
  - au Sud-Est du bourg notamment au niveau de la rue Saint Jean et chez Bussy. Une vaste entité agricole reste présente entre ces deux axes ;
  - au Nord en bordure de la RD n°45 : cette urbanisation linéaire lâche est à stopper le long de cette route départementale qui supporte un trafic non négligeable.



Façade Sud Est depuis la RD 82

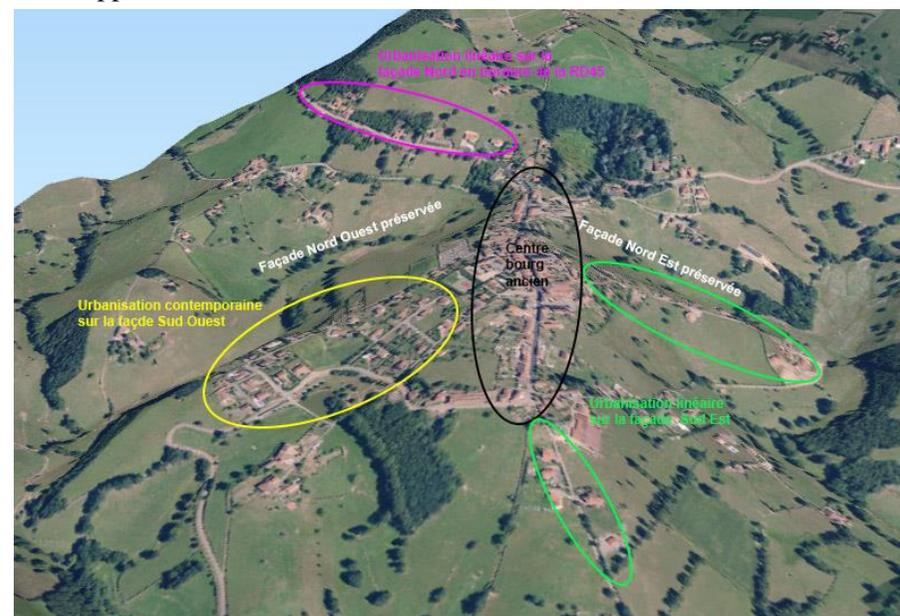


Façade Est depuis la RD 82



Façade Sud Ouest depuis la RD 31

**la façade Nord-Est :** elle correspond à l'espace situé entre la rue Saint-Jean et la RD n°82 où la présence d'une exploitation agricole à limiter le développement urbain.



## 2.3 Patrimoine naturel

### 2.3.1 Préambule

L'ensemble de la commune est caractérisé par une nature ordinaire d'intérêt moyen mais composant une très bonne trame naturelle avec une activité agricole relativement extensive qu'il est nécessaire de préserver dans le cadre du PLU, tout comme la forêt.

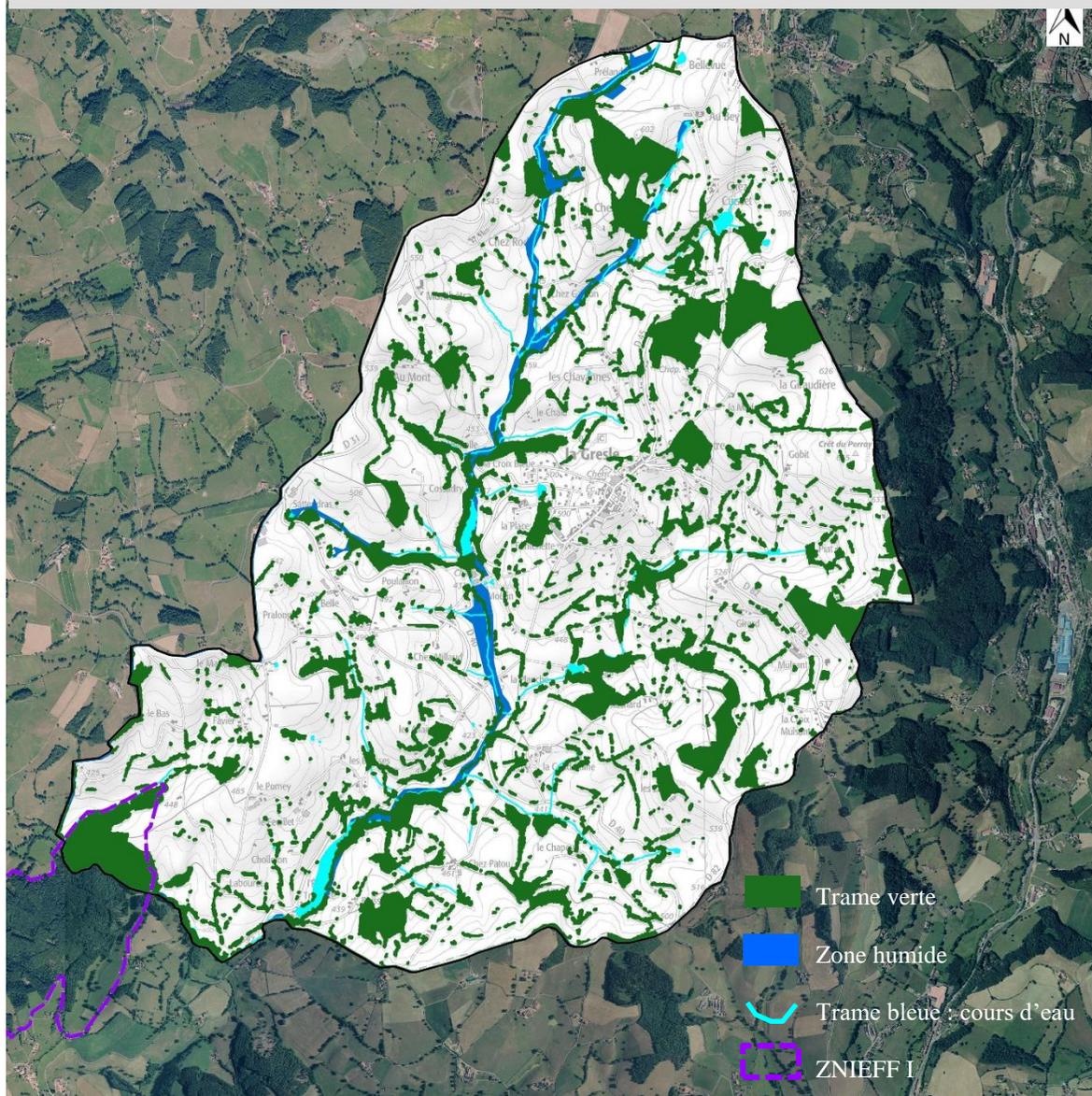
La commune présente essentiellement des enjeux écologiques liés au maintien:

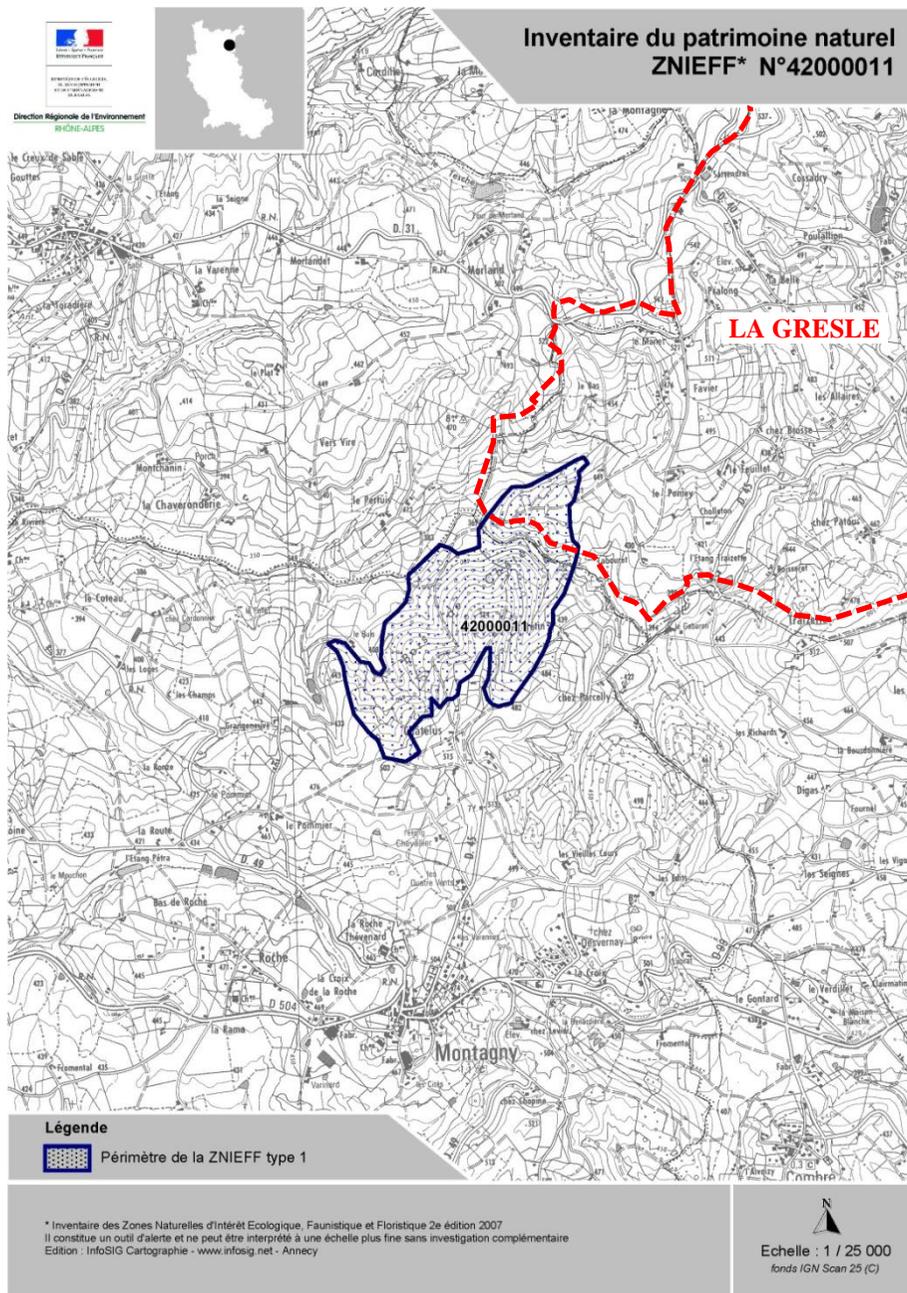
- **de la nature ordinaire** (réseau de haies, prairies naturelles, mares, zones humides, boisements naturels de feuillus).
  - le bocage est assez bien conservé, notamment au titre des haies hautes avec des grands chênes.
  - les espaces boisés présents sous la forme de nombreux petits boisements répartis sur tout le territoire communal notamment sur les versants les plus pentus.
- **des zones humides**
- **des corridors écologiques** permettant à la faune de transiter entre les différents espaces nécessaires à son domaine vital (zones de reproduction, de nourrissage, ...).

Au niveau du patrimoine naturel remarquable, la commune de LA GRESLE est concernée dans son extrémité Sud par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 « Bois de Chatelus et vallée du Trambouzan ». Aucun site Natura 2000 n'est recensé au niveau ou à proximité de LA GRESLE (le site Natura 2000 le plus proche concerne les bords de la Loire à 20km à l'Ouest de la commune).

### CARTE DES MILIEUX NATURELS ET DES TRAMES VERTES ET BLEUES

(source : DREAL, BD TOPO)



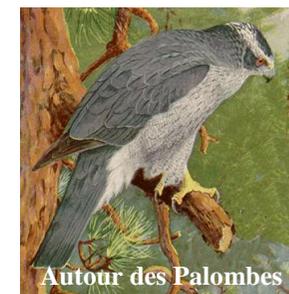


### 2.3.2 ZNIEFF I : Bois de Châtelus et vallée du Trambouzan

Cette ZNIEFF couvre une superficie totale de 110,7ha. Elle s'étend en grande partie sur la commune de Montagny et concerne également les communes de Coutouvre et de **LA GRESLE**.

Le Bois de Châtelus s'inscrit dans un paysage vallonné et essentiellement agricole. Il se situe sur une petite colline s'échelonnant de 380 à 514 mètres d'altitude avec des pentes assez raides sur le versant nord. Au Nord-Ouest, il est traversé par le cours d'eau du Trambouzan qui se jette dans la Loire au nord de Roanne. La présence de bois de pentes à peuplements variés en feuillus composés de hauts-perchis de chênes et de charmes avec un sous-bois de jeunes sapins et de houx contribue à l'intérêt naturalistique de cette zone. Près du Trambouzan, on observe quelques zones de vieux sapins et de grands pins. Dans la partie Est, les feuillus ont été remplacés par des résineux tel que le Douglas.

Ce panachage de feuillus et résineux est favorable à la présence de certains animaux, notamment les oiseaux tel que l'Autour des Palombes. Spécialiste de la capture des oiseaux forestiers, ce rapace niche dans les bois. On observe aussi la présence importante de lièvres d'Europe.



L'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) lancé en 1982 a pour objectif de recenser les zones importantes de patrimoine naturel national, régional ou local. Les ZNIEFF sont de deux types :

- ZNIEFF de type II : ce sont de vastes ensembles naturels et paysagers cohérents, au patrimoine naturel globalement plus riche que les territoires environnants. (Périmètre carte plus loin)
- ZNIEFF de type I : ce sont des zones souvent de plus petite taille, situées ou non à l'intérieur des précédentes et qui se démarquent par une très forte concentration d'enjeux du patrimoine naturel.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée juridique directe, elles représentent un outil d'information et d'alerte sur l'intérêt de ces zones. Toutefois, En tant qu'inventaire de référence, elles doivent cependant être prises en compte au même titre que d'autres inventaires ou information sur le patrimoine naturel dans les documents d'aménagement comme le prévoient diverses réglementations.

### 2.3.3 Les zones humides

Source : Inventaires des zones humides SYRRTA

Les zones humides constituent des espaces où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associées. Elles apparaissent là où la nappe phréatique affleure ou encore là où les eaux peu profondes recouvrent les terres. Ces zones humides contribuent à une gestion équilibrée de la ressource en eau en favorisant l'autoépuration, la prévention des inondations et la réalimentation des nappes. **Elles constituent un patrimoine naturel d'exception caractérisé par une très grande diversité biologique.**

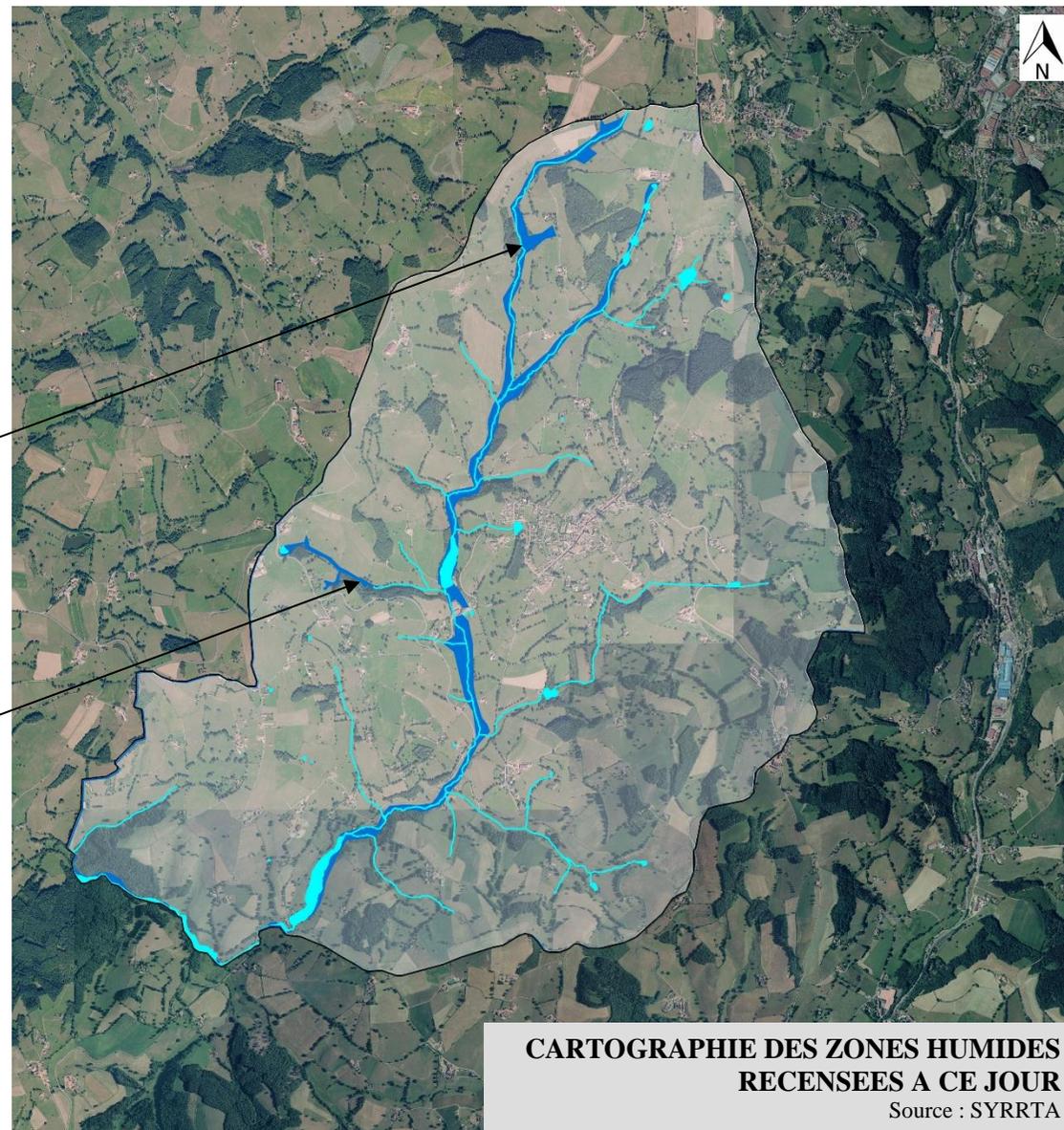
Les zones humides présentées sur la carte ci-contre sont issues d'un inventaire effectué par le département de la Loire (données du SYRRTA) dans le cadre du SAGE "Loire en Rhône Alpes". Ce recensement n'est pas exhaustif mais représente les principales zones humides (> 1ha) de la commune.



**Celles-ci représentent un peu plus de 43ha soit 2,9% de la surface communale.** Elles concernent principalement les abords du réseau hydrologique à savoir le Trambouzan.



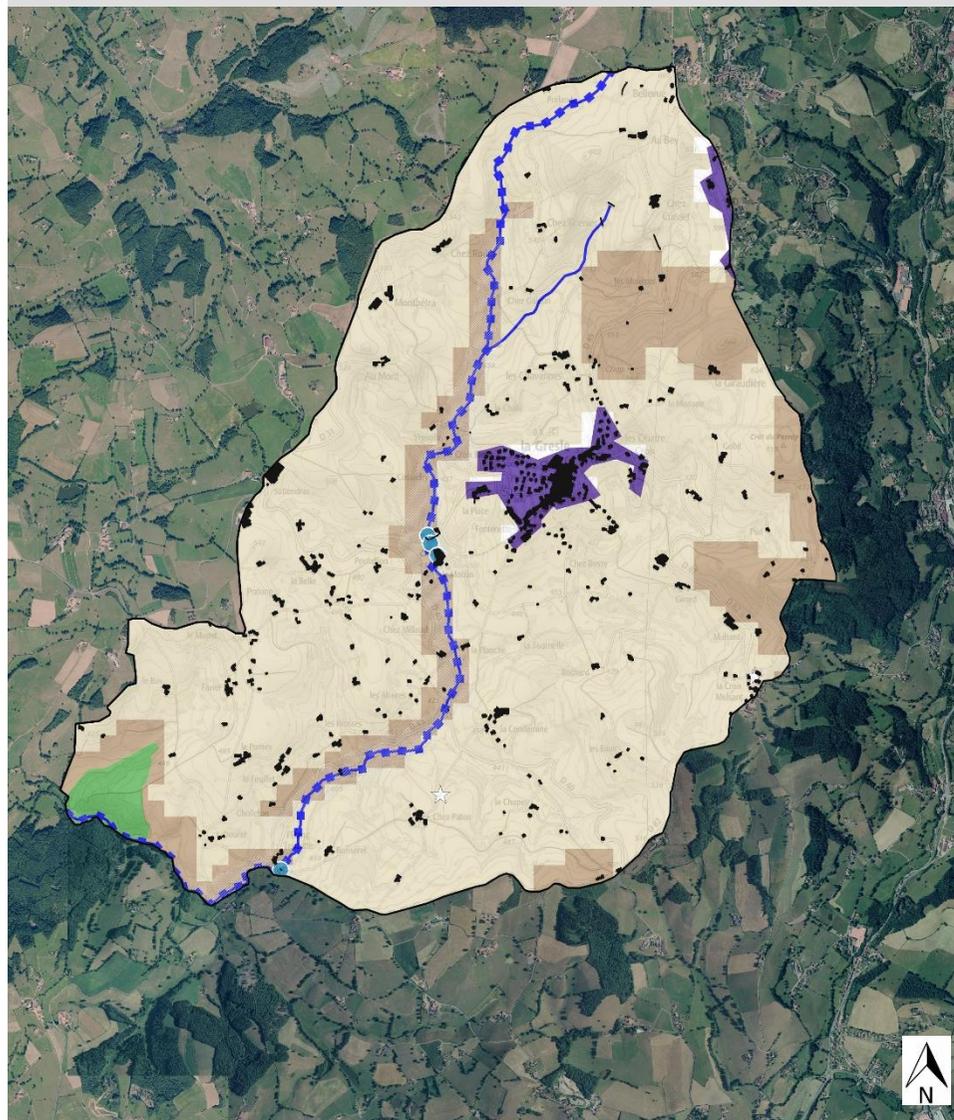
Ces espaces sont remarquables par la diversité des espèces végétales (pulicaire, corrigiole des rives, souchet, plantain corne de cerf, alysson blanc, passage de Virginie, rorripe amphibie, patience agglomérée) et animales (loriot d'Europe, buse variable, fauvette à tête noire, mésange à longue queue, chardonneret, élégant, geai des chênes, aigrette garzette, héron cendré, héron bihoreau, grenouille verte et grenouille agile, écrevisse à pattes blanches, ...) dont ils permettent le développement.



## 2.3.4 Les enjeux écologiques (trame verte et bleue, corridors écologiques et obstacles)

### FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Source : SCOT Roannais et SRCE Rhône Alpes



En complément des politiques de sauvegarde des espaces et des espèces, la France s'est engagée au travers des lois « Grenelle de l'environnement » dans **une politique ambitieuse de préservation et de restauration des continuités écologiques** nécessaires aux déplacements des espèces qui vise à enrayer la perte de biodiversité.

Cette politique publique, « **la trame verte et bleue** », se décline régionalement dans un document-cadre, le **schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**.

Le SRCE a pour objectif d'identifier les **réservoirs de biodiversité** et les **corridors écologiques** qui les relient.

Sur la commune, le bois de Châtelus est identifié comme un réservoir de biodiversité. S'agissant de la trame bleue, le Trambouzan est identifié dans le SRCE comme cours d'eau à remettre en bon état (suppression des obstacles à l'écoulement : 3 à la Gresle). Il n'y a pas de grands corridors écologiques terrestres inscrits dans le SRCE mais l'ensemble du territoire communal est relativement transparent en termes de fonctionnalité écologique.

#### Espaces terrestres perméables :

-  Perméabilité moyenne
-  Perméabilité forte
-  Zones artificialisées

#### Cours d'eau reconnu pour la TB :

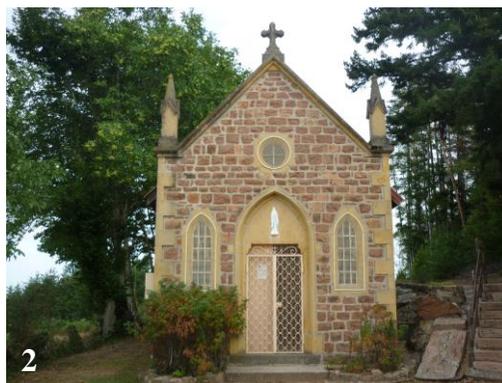
-  à préserver
-  à remettre en bon état
-  Réservoir de biodiversité (ZNIEFF I)
-  Obstacle à l'écoulement
-  Points de conflits (obstacles, écrasements)

La Trame verte et bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La TVB vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, afin que les écosystèmes puissent perdurer.

**Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.**

## 2.4 Patrimoine historique et bâti



- 1- Eglise
- 2- Chapelle de la Madone ;
- 3- Madone
- 4 et 5 – Croix au bourg
- 6- Cheminée de l'ancienne teinturerie Delêtre

### 2.4.1 Le patrimoine bâti et culturel

Le patrimoine de LA GRESLE se compose notamment de son église construite sur l'emplacement de l'ancienne église. On recense d'autres éléments de patrimoine religieux avec notamment :

- la Madone et sa chapelle implantées sur un belvédère surplombant le village. Ce site offre en outre un magnifique point de vue sur la plaine du Roannais, les Monts du Forez et de la Madeleine. La statue fut érigée en 1877.
- Diverse statues et calvaires.
- D'autres édifices en rapport avec les activités industrielles (textile notamment) et agricoles passées peuvent être considérés comme patrimoniaux
- Ancienne teinturerie et sa cheminée en briques rouges au Moulin en contrebas du bourg en bordure du Trambouzan.
- Cheminée en briques rouges au bourg
- Anciennes cabines (toits en shed)
- Un pigeonnier au lieu-dit *Valin*, un autre à *la Condemine* et *au Mont*.

On retrouve également les traces d'un passé ancien à travers les restes du château de la Place.

### 2.4.2 Le patrimoine archéologique

A ce jour, 3 sites archéologiques sont connus sur la commune :

- Silex taillés au « Feuillet »
- Hache polie aux « Giraudières » (époque néolithique – âge de fer)
- Maison forte à « la Place » (bas moyen-âge).

### **2.4.3 L'architecture traditionnelle**

La commune possède une architecture locale de qualité (ferme en « U » mentionnée précédemment notamment) qui se matérialise largement par l'utilisation de matériaux locaux ou extraits à proximité et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Volume simple
- Hauteur : R+1 avec comble
- Toiture 4 pans de couleur rouge brique
- Façade de granit en pierres apparentes de couleur rosé, gris
- Ouverture plus hautes que larges
- Encadrement des ouvertures en pierres de calcaire jaune
- Pierre d'angle en pierre taille
- Arcs de décharges en briques rouges.

### **2.4.4 L'architecture d'aujourd'hui**

L'architecture contemporaine marquée par le début de la périurbanisation à partir des années 80 est en générale en rupture avec le modèle traditionnel. Elle se compose d'habitations hétéroclites prenant la forme de maisons individuelles aux formes et couleur diverses. Elles sont disposées en milieu de parcelle, de plain-pied ou d'un étage. Les volumes sont souvent plus compliqués avec des décrochements, des retours, des volumes inclinés.

## 2.5 Risques et nuisances

### 2.5.1 Les risques naturels

La commune de LA GRESLE n'est pas soumise à des risques naturels majeurs. Depuis 1982, la commune a cependant fait l'objet de 5 arrêtés de catastrophes naturelles :

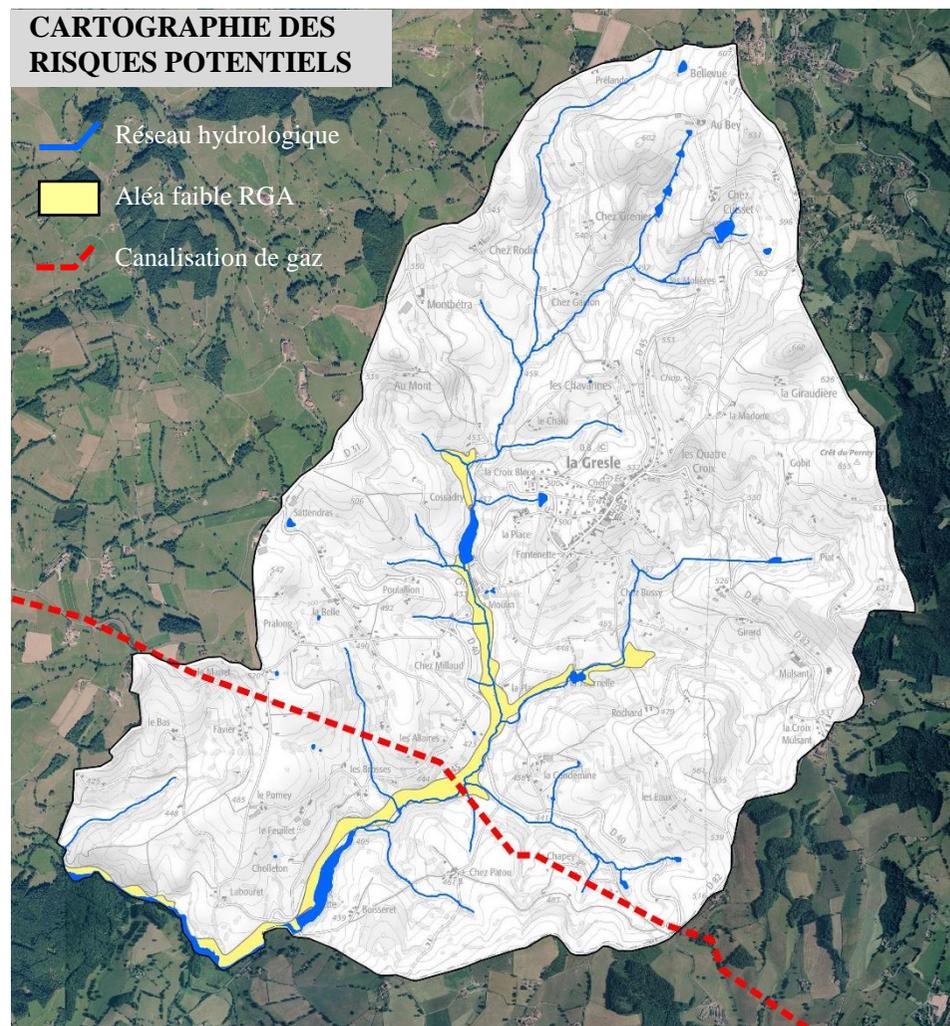
- tempête en 1982
- chutes de neige en 1982
- inondations et coulées de boue en 1983, 1993 et 2003.

En outre, plusieurs aléas peuvent représenter un risque potentiel qu'il convient de prendre en compte :

- **le risque mouvement de terrain lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles** : le territoire communal est toutefois en très grande partie située en zone d'aléa nul. Seule la vallée du Trambouzan est en zone d'aléa faible.
- **le risque d'inondation** principalement représenté par la rivière le *Trambouzan* : celle-ci est néanmoins située à l'écart des principales zones bâties existantes et futures. Aucune étude hydraulique n'a été effectuée à ce jour sur le *Trambouzan* précisant les zones inondables potentielles.
- **le risque radon** : le département de la Loire est classé dans les départements prioritaires (potentiel moyen ou élevé) face aux risques liés aux émanations de radon. Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle provenant de la désintégration du radium, lui-même issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Il est inodore et incolore.
- **le risque sismique**, la commune de LA GRESLE comme l'ensemble du département de la Loire est classé en zone 2 c'est-à-dire en zone de sismicité faible.

### 2.5.2 Les risques technologiques

La partie Sud de la commune est traversée par une canalisation de transport de gaz (antenne de Bourg de Thizy Ø150mm) qui peut constituer un risque.



<b><u>SYNTHESE THEME ENVIRONNEMENT :</u></b>	
<b>ATOOUTS/OPPORTUNITES</b>	<b>FAIBLESSES/MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une situation géographique à proximité de plusieurs bassins d'emplois (Cours, Thizy, Amplepuis, Roanne, Charlieu)</li> <li>✓ Un territoire rural globalement préservé</li> <li>✓ Un territoire vallonné et verdoyant très largement valorisé par l'agriculture : pas de friche agricole</li> <li>✓ Des perceptions paysagères variées et de qualité: espaces boisés, espaces agricoles, nombreux points de vue depuis les hauteurs de la commune...</li> <li>✓ Un patrimoine naturel lié notamment au réseau hydrologique et à la présence de zones humides ainsi qu'au bois de Châtelus au Sud-Ouest de la commune</li> <li>✓ Quelques éléments de patrimoine témoins du passé (industrie textile notamment) de la commune</li> <li>✓ Pas de risques naturels majeurs</li> <li>✓ Réaménagement du bourg et de ses espaces publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déclin du maillage bocager</li> <li>✓ Quelques points noirs paysagers dans et à l'extérieur du bourg</li> <li>✓ Peu de liaisons douces en centre bourg</li> <li>✓ Quelques extensions linéaires de l'urbanisation</li> </ul>
<b><u>LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maintien des terres agricoles</li> <li>→ Préservation des cônes de vue sur les paysages et le bourg               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préservation des façades Nord et Est du bourg</li> </ul> </li> <li>→ Protection des milieux naturels sensibles et notamment des zones humides et du bois de Châtelus               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préservation et valorisation des éléments de patrimoine                   <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Résorption des points noirs paysagers</li> <li>→ Maintien de la qualité des eaux</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>→ Encadrement strict des secteurs d'extension urbaine et maîtrise de la consommation foncière dans le respect du SCOT</li> </ul>	

### III- DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

#### 3.1 Démographie (source INSEE)

##### 3.1.1 Evolution de la population

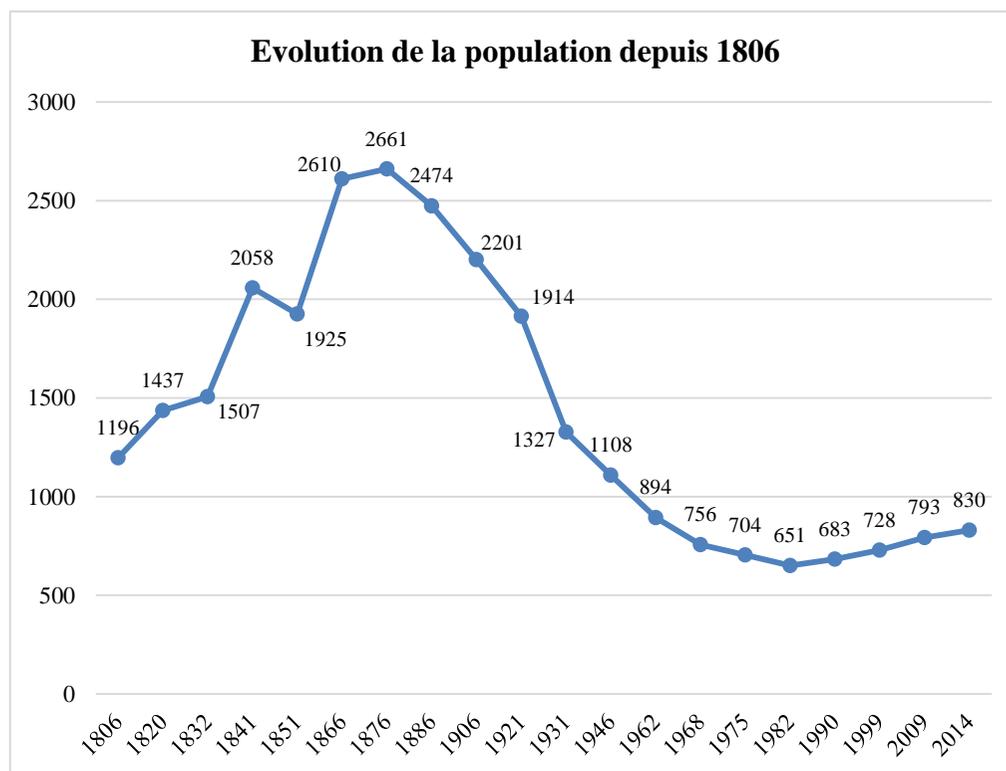
Période	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population	704	652	683	728	745	793	<b>830</b>
Variation absolue	-52	+31	+45	+17	+48	<b>+37</b>	
Variation %	-7,4%	+4,8%	+6,6%	+2,3%	+6,4%	<b>+4,7%</b>	

**La commune qui a compté jusqu'à 2661 habitants à la fin du XIXème siècle recense en 2014 830 habitants**, soit une densité moyenne de 56 hab/km<sup>2</sup>.

Jusque dans les années 1880, l'essor démographique est lié au développement du tissage dans les petits ateliers (400 métiers à bras fonctionnaient aussi bien dans le bourg et dans les fermes des écarts). Par la suite, la population communale a très fortement chuté jusque dans les années 70 (1<sup>ère</sup> guerre mondiale, crise économique, exode rural). Cette diminution s'est poursuivie jusqu'en 1975 où la commune a atteint son plus bas niveau de population avec 651 habitants.

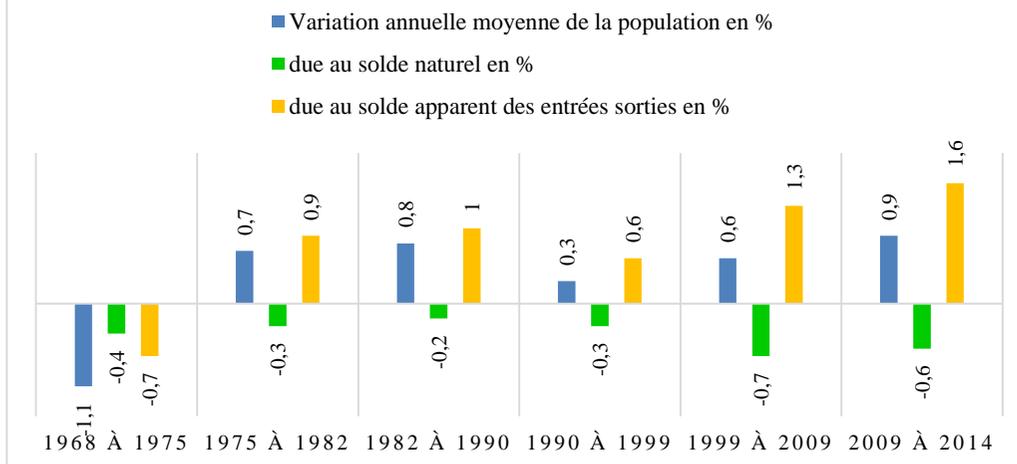
Depuis, la commune a retrouvé un second souffle démographique et **la population augmente régulièrement depuis 1975 pour atteindre 830 habitants en 2014** correspondant à une hausse moyenne de +4,5 habitants par an. **Selon les dernières données INSEE, cette dynamique se poursuit avec 844 habitants en 2017**. En effet, la situation géographique de LA GRESLE, à proximité de plusieurs petits bassins d'emplois/commerces/services (Cours, Thizy/Amplepuis voire Roanne) a permis à la commune de voir son attractivité résidentielle augmenter.

*A noter que sur la période 2006-2026, le SCOT du Sornin prévoit pour les communes rurales une hausse de population de +2% (la commune a enregistré une hausse de +4,7% pour la seule période 2009-2014).*



	1968-2014	2006-2014
<b>LA GRESLE</b>	<b>+126 hab/+17,9%</b>	<b>+37 hab/+4,7%</b>
CC Charlieu Belmont	+2288 hab/+10,8%	+184 hab/+0,8%
Arr. Roanne	+689 hab/+0,4%	+915 hab/+0,6%
Dpt Loire	+34 862 ha/+4,8%	+11 190 hab/+1,5%

### Evolution des indicateurs démographiques depuis 1968



#### Indicateurs démographiques sur la période 1968-2014

Période	Taux de Variation	Solde Naturel	Solde Migratoire	Taux de natalité	Taux de mortalité
1968-1975	-1,1%	-0,4%	-0,7%	10,9‰	15,1‰
1975-1982	+0,7%	-0,3%	+0,9%	12,6‰	15,2‰
1982-1990	+0,8%	-0,2%	+1%	12,4‰	14,8‰
1990-1999	+0,3%	-0,3%	+0,6%	11,3‰	14,5‰
1999-2009	+0,6%	-0,7%	+1,3%	9,9‰	16,6‰
<b>2009-2014</b>	<b>+0,9%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>10,6‰</b>	<b>17,1‰</b>

#### Indicateurs démographiques sur la période 2009-2014

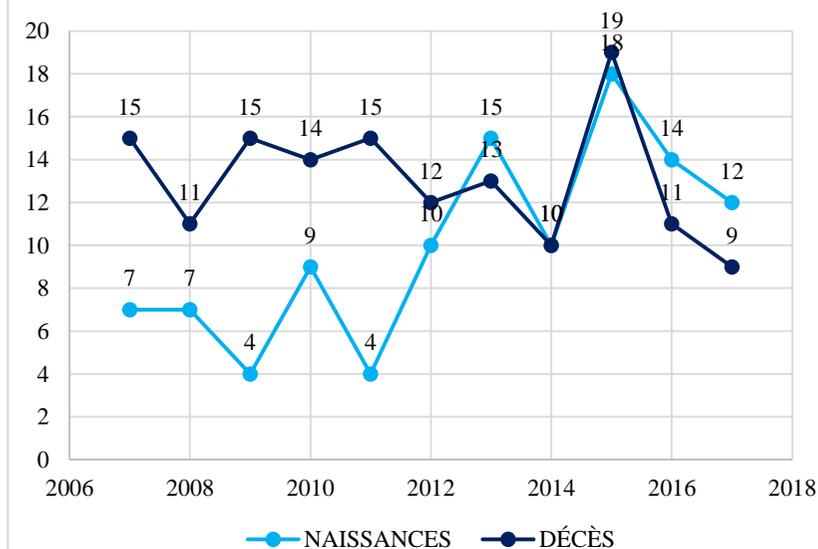
%/an	LA GRESLE	Arr. Roanne	Dpt Loire	Région RA
<b>Variation annuelle</b>	+0,9	+0,3	+0,4	+0,9
<b>Due au solde naturel</b>	-0,6	0,0	+0,3	+0,5
<b>Due au solde migratoire</b>	+1,6	+0,3	+0,1	+0,4
<b>Taux de natalité ‰</b>	10,6	11,0	12,5	13,2
<b>Taux de mortalité ‰</b>	17,1	10,8	9,6	7,6

L'analyse des indicateurs démographiques montre que **l'augmentation de population enregistrée depuis 1975 est exclusivement due au solde migratoire** (différence entre les arrivées et les départs d'habitants). Ce solde migratoire a d'ailleurs augmenté de manière importante entre 1990 et 2014 pour atteindre +1,6%/an entre 2009 et 2014 (plus forte valeur depuis 1968).

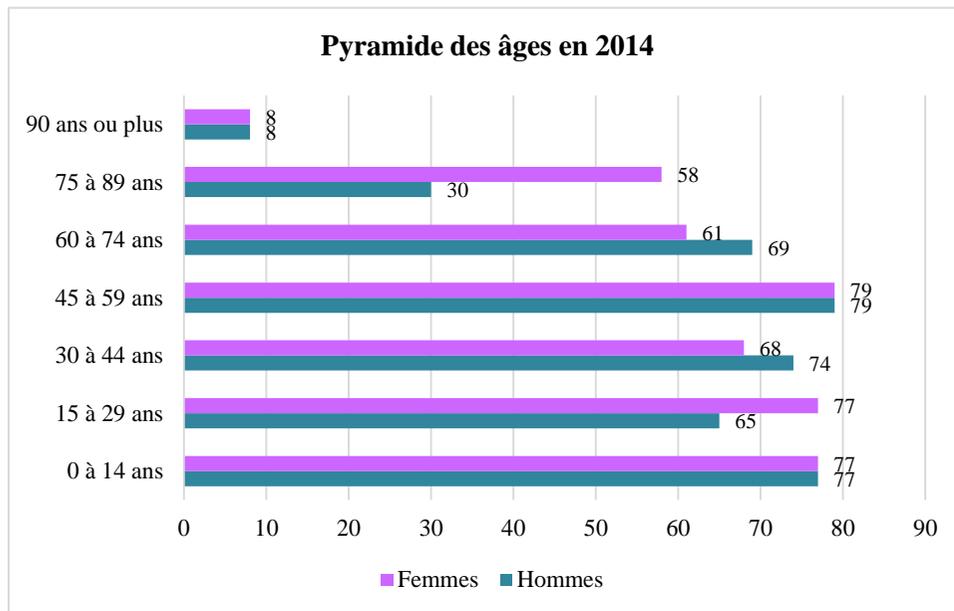
**A l'inverse sur l'ensemble de la période 1968-2014, la commune affiche un solde naturel négatif** avec davantage de décès que de naissances. Le taux de natalité est en effet faible (10,6‰ en 2014) comparativement à la moyenne du département et à l'inverse le taux de mortalité (17,1‰ en 2014) est très nettement supérieur à cette même moyenne (9,6‰). Ainsi, entre 2007 et 2017 144 décès ont été recensés contre 110 naissances. Avec toutefois, plus de naissances que de décès pour les 2 dernières années 2016 et 2017.

Ce constat est toutefois à nuancer compte tenu de la présence d'une maison de retraite de 40 lits sur la commune.

#### Evolution du nombre de naissances et de décès entre 2007 et 2017



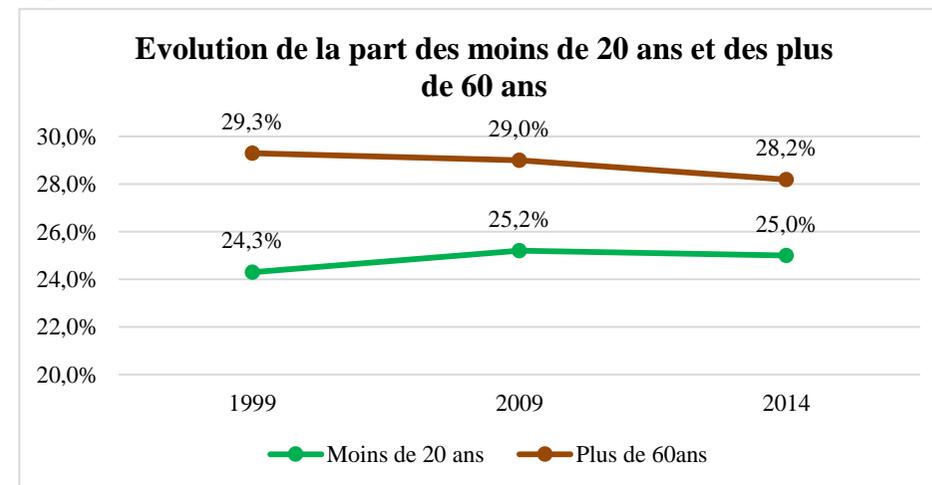
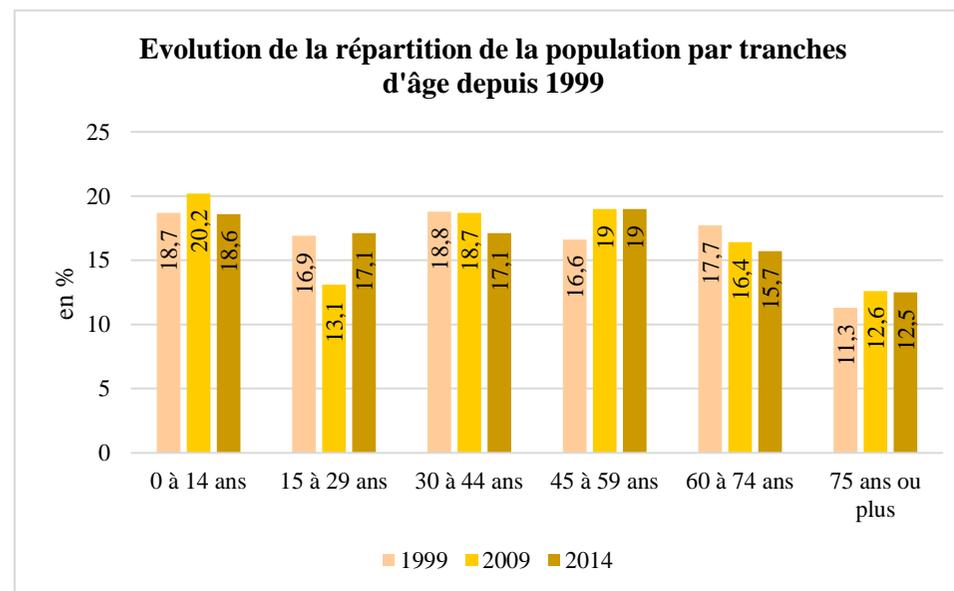
### 3.1.2 Structure de la population



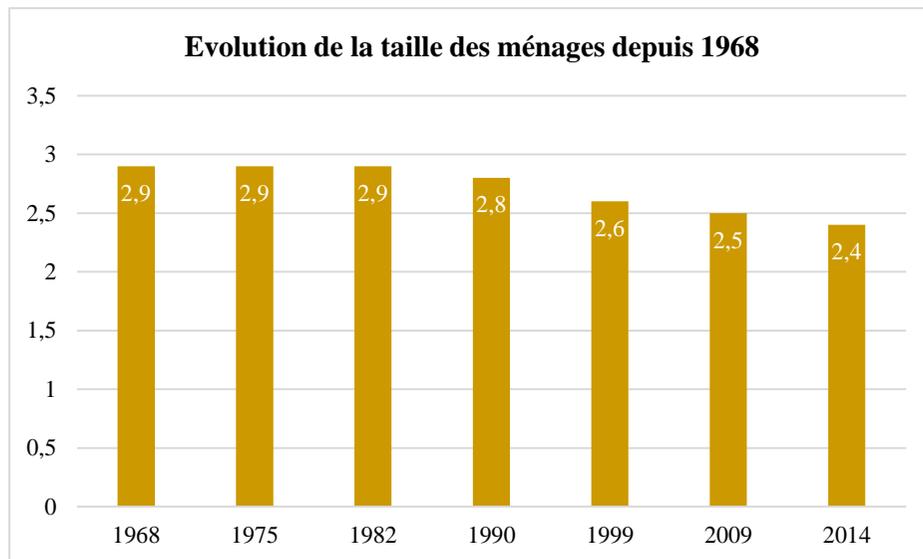
En 2014, on recense un peu plus de femmes (428) que d'hommes (402). En effet, à l'instar de la moyenne nationale, **la population féminine est notamment plus nombreuse pour la classe d'âge des 75 à 89 ans** : 58 femmes pour 30 hommes. Les femmes sont aussi plus nombreuses chez les 15 à 29 ans : 77 femmes pour 65 hommes.

	% - de 20 ans	% des + de 60 ans
<b>LA GRESLE</b>	<b>25%</b>	<b>28,2%</b>
Arr. de Roanne	22,5%	30,2%
Département de la Loire	24,4%	26,5%
Région Rhône-Alpes	24,9%	22,6%
France	24,6%	23,6%

**La population communale est plus âgée que la moyenne départementale et nationale** : les greslois et gresloises âgées de plus de 60 ans représentent 28,2% contre 26,5% pour le département et 23,6% à l'échelle de la métropole. La présence de l'EHPAD est cependant en partie responsable de ce vieillissement prononcé. **De plus, la part des plus de 60 ans est en légère baisse par rapport à 1999 (29,3%) et 2009 (29%)** grâce à une dynamique démographique positive et l'arrivée de familles avec enfants. **Enfin, les moins de 20 ans représentent 25% des habitants ce qui est légèrement supérieure aux moyennes départementales et nationales.**



### 3.1.3 Les ménages



**La commune compte 324 ménages en 2014, soit 103 de plus qu'en 1975. (+46,6%).** En effet, parallèlement à l'évolution démographique, le nombre de ménage croît. Cette augmentation est d'autant plus importante que la taille des ménages diminue : 2,9 personnes par ménage en 1968 contre 2,4 en 2014.

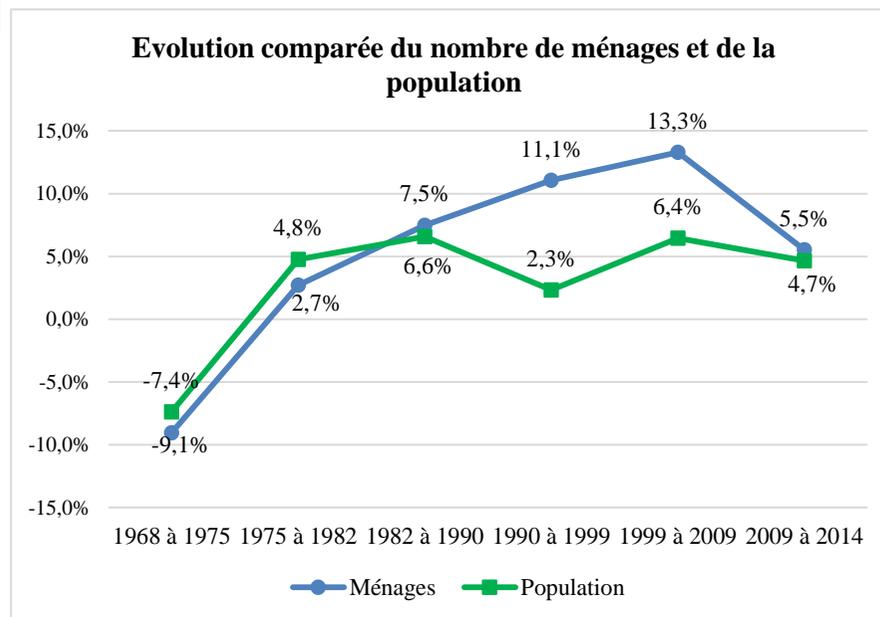
	Taille moyenne des ménages en 2014
<b>LA GRESLE</b>	<b>2,4</b>
Arr. de Roanne	2,1
Dépt de la Loire	2,2
Région Rhône-Alpes	2,3
France	2,3

Ainsi, on remarque qu'entre 1990 et 2009, période durant laquelle la taille des ménages est passée de 2,8 à 2,4, l'augmentation du nombre de ménages est nettement plus importante que l'augmentation de la population.

Période	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Taille des ménages	2,9	2,9	2,9	2,8	2,6	2,5	2,4
Ménages	243	221	227	244	271	307	324
Var. absolue	-22	+6	+17	+27	+36	+17	
Variation %	-9%	+2,7%	+7,5%	+11,1%	+13,3%	+5,5%	

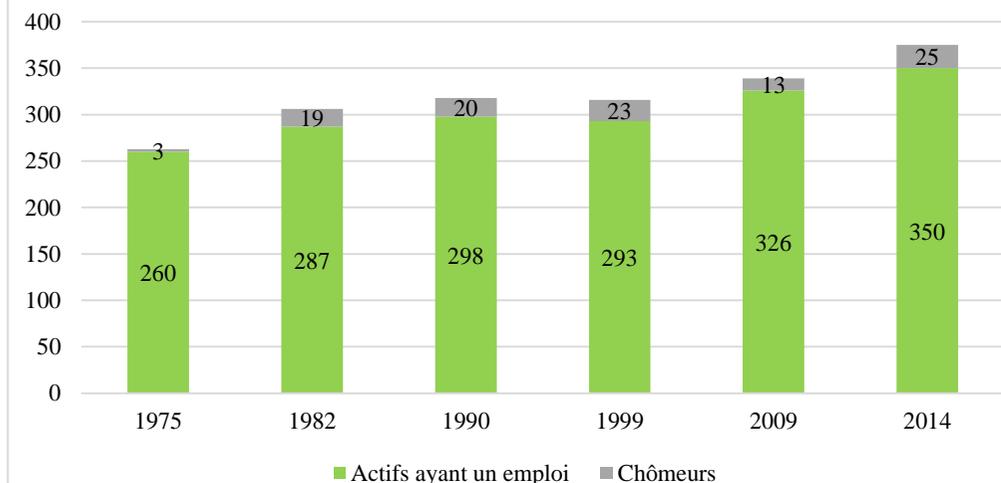
La diminution de la taille des ménages, constatée sur l'ensemble du pays, due au vieillissement de la population et aux évolutions sociologiques, est toutefois moins marquée qu'à l'échelle du département où la taille moyenne des ménages est de 2,2.

En 2014, 25% des ménages de LA GRESLE sont composés d'une seule personne et 10% sont composés de 5 personnes ou plus.



### 3.1.4 Population active

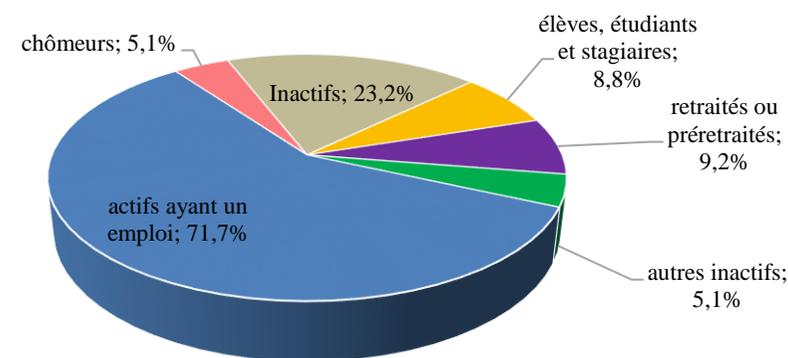
**Evolution de la population active depuis 1975**



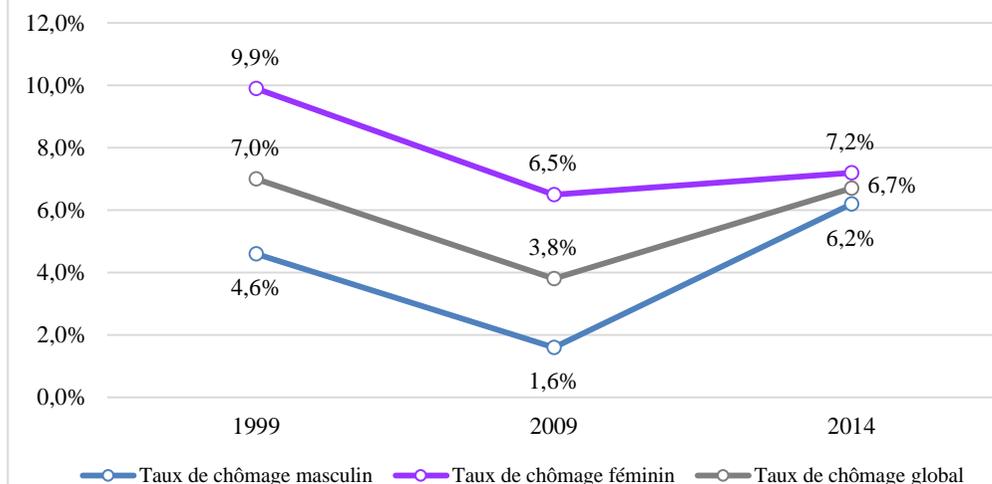
#### Taux d'activité

Malgré une très légère baisse entre 1990 (318 actifs) et 1999 (316 actifs) la population active augmente régulièrement depuis 1975 corrélativement à l'augmentation de la population totale. En 2014, LA GRESLE recense ainsi 375 actifs (soit un peu plus de 45% de la population totale) contre 263 en 1975.

**Population des 15 à 64 ans par type d'activité en 2014**



**Evolution du taux de chômage depuis 1999**



Cette augmentation de la population active est significative chez les femmes (247) qui sont en 2014 plus nombreuses que les hommes (241). Ainsi le taux d'activité de la population féminine des 15-64 ans (73,3%) se rapproche peu à peu de celui des hommes (80,5%). De même l'écart entre le taux de chômage féminin (7,2%) et masculin (6,2%) s'est nettement réduit entre 2009 et 2014. Le taux de chômage moyen (6,7%) est très inférieur aux moyennes départementales et nationales.

	Taux de chômage féminin	Taux de chômage masculin	Taux de chômage global
<b>LA GRESLE</b>	7,2%	6,2%	6,7%
CC Charlieu Belmont	12,1%	9,6%	10,8%
Arr. Roanne	13,9%	11,4%	12,6%
Dpt Loire	14,2%	13%	13,6%
France	14,0%	12,9%	13,5%

### Caractéristique de la population active

Les actifs ayant un emploi occupent en grande majorité un emploi salarié (81,7% soit 290 actifs occupés sur 355). Les 65 personnes non salariées (18,3% des actifs occupés) sont en majorité des hommes (47 sur 65) et représentent des travailleurs indépendants ou des chefs d'entreprise. Cette répartition est sensiblement la même qu'en 1999.

**82,7% des salariés ont un emploi pérenne** (CDI ou fonction publique) et seulement 10,7% sont en CDD ou intérim, dont une majorité de femmes (25 sont en CDD ou intérim contre 8 hommes). Celles-ci occupent aussi davantage de poste à temps partiel (34,9% des femmes en 2014).

### Navettes domicile-travail :

Si jusqu'en 1982, il y avait plus d'actifs travaillant et résidant à LA GRESLE, **aujourd'hui, la grande majorité des actifs occupés (78%) travaillent à l'extérieur de la commune (277 travailleurs sur 358)**. Cette part n'a cessé d'augmenter depuis 1975 où 59% des actifs de la commune travaillaient à LA GRESLE (22% en 2014). Le département voisin du Rhône est très attractif notamment les zones d'emplois de Cours et Thizy les Bourgs. L'agglomération roannaise reste aussi un secteur phare pour l'emploi.

### Revenus des ménages :

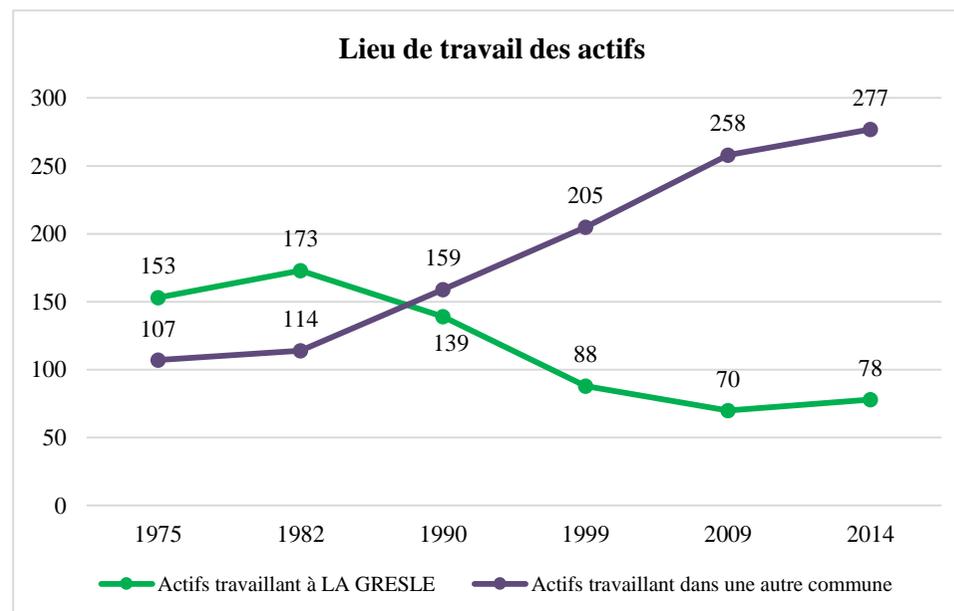
En 2016, seulement 34,7% des foyers fiscaux sont imposés.

Le revenu fiscal moyen par foyer fiscaux est 23 157€ avec une disparité entre les foyers fiscaux imposés (37 994€) et non imposés (15 273€).

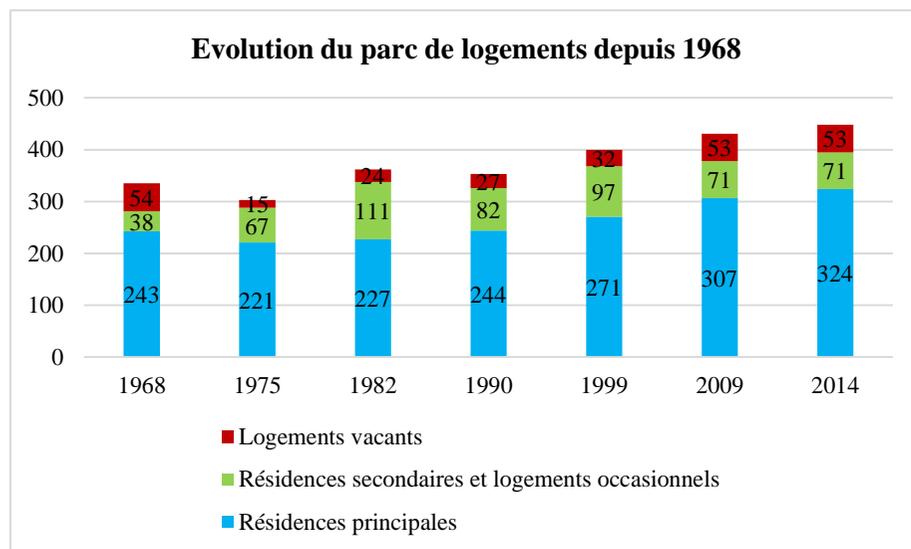
	Revenu de l'ens. des FF	Revenu des FF imposés	Revenu des FF non imposés
<b>LA GRESLE</b>	<b>23 157€</b>	<b>37 994€</b>	<b>15 273€</b>
<b>LOIRE</b>	23 738€	38 680€	14 240€
<b>AUVERGNE-RHONE ALPES</b>	27 045€	41 659€	15 170€

### Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2014

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>185</b>	<b>100</b>	<b>170</b>	<b>100</b>
<b>Salariés</b>	<b>138</b>	<b>74,6</b>	<b>152</b>	<b>89,4</b>
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	121	65,4	119	70,0
Contrats à durée déterminée	7	3,8	24	14,1
Intérim	1	0,5	1	0,6
Emplois aidés	0	0,0	3	1,8
Apprentissage - Stage	9	4,9	5	2,9
<b>Non salariés</b>	<b>47</b>	<b>25,4</b>	<b>18</b>	<b>10,6</b>
Indépendants	24	13,0	12	7,1
Employeurs	23	12,4	6	3,5
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0



## 3.2 Parc de logements (source INSEE)



**Evolution de la répartition des logements de la commune par catégorie**

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Rés. principales	72,5%	72,9%	62,7%	69,1%	67,8%	71,2%	72,3%
Rés.secondaires	11,3%	22,1%	30,7%	23,2%	24,3%	16,5%	15,8%
Logements vacants	16,1%	5,0%	6,6%	7,6%	8,0%	12,3%	11,8%
Ensemble	335	303	362	353	400	431	448

La vacance reste aussi élevée avec 11,8% du parc soit 53 logements en 2014, taux globalement en augmentation depuis 1975.

Ainsi, les logements vacants et résidences secondaires représentent un réservoir potentiel de logements important.

**Répartition des logements par catégorie en 2014**

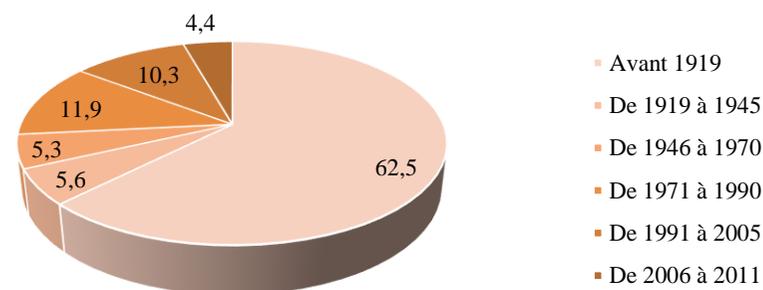
	LA GRESLE	Arr. de Roanne	Dpt de la Loire	Région RA
Rés. principales	72,3%	84,2%	86,0%	80,9%
Rés.secondaires	15,8%	5,2%	4,4%	11,7%
Logements vacants	11,8%	10,6%	9,6%	7,4%

### 3.2.1 Répartition du parc de logements

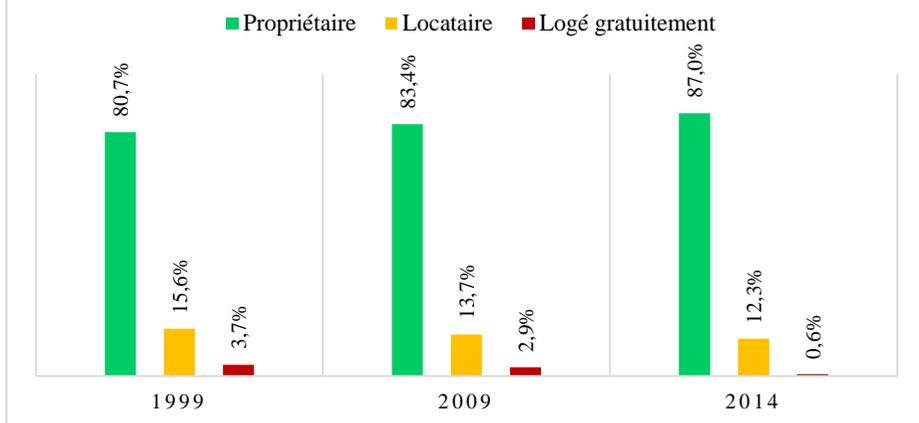
En 2014, LA GRESLE compte au total 448 logements contre 303 en 1975 (époque correspondant au plus niveau de population). Le parc de logements est composé en majorité de résidences principales (72,3%) toutefois ce taux est nettement inférieur à la moyenne du département (86%). Ainsi, bien qu'en baisse constante depuis 1982 (111 soit 30,7% du parc) les résidences secondaires représentent encore 71 logements (15,8% du parc). En effet, le nombre de résidences secondaires a fortement augmenté après 1968 consécutivement à la crise économique et à la fin de l'exode rural. Sur la période 1975-2014, le rythme de croissance moyen des résidences principales est de 2,6/an. Il s'agit d'un parc relativement ancien puisque 62,5% des résidences principales datent d'avant 1919.

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014	1968-2014
Rés. principales	-22	6	17	27	36	17	81
Rés.secondaires	29	44	-29	15	-26	0	33
Logements vacants	-39	9	3	5	21	0	-1
Ensemble logements	-32	59	-9	47	31	17	113

**Epoque d'achèvement des résidences principales construites avant 2014**



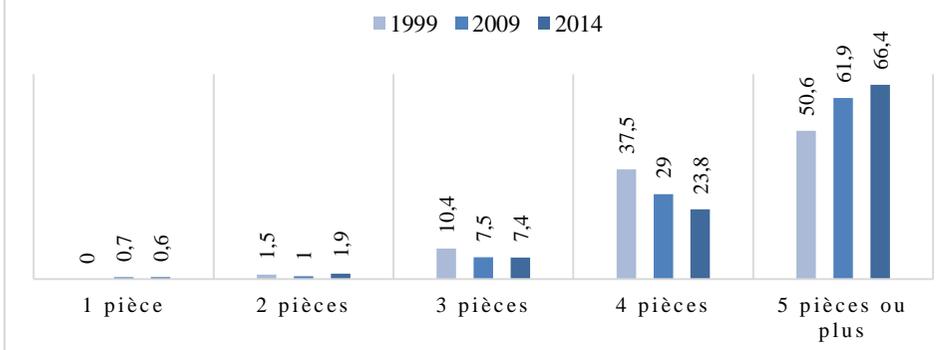
### Evolution du statut d'occupation des résidences principales



Compte tenu de la prédominance des maisons individuelles, les logements sont majoritairement de grande taille **avec une moyenne de 5 pièces par résidences principales en 2014. Ainsi, les 2/3 des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus en 2014 contre 50,6% en 1999.**

A l'inverse l'ensemble des autres logements inférieur à 5 pièces voit leur proportion diminuer depuis 1999. En effet, la totalité des logements construits ces 20 dernières années sont des pavillons de 5 pièces au moins.

### Evolution de la répartition des résidences principales selon le nombre de pièces



### 3.2.2 Typologie des résidences principales

Caractéristique des communes rurales, les logements sont en très grande partie des maisons individuelles (95,3%) et les résidences principales sont essentiellement occupées par leurs propriétaires (87%) soit 282 ménages sur les 324 que compte la commune.

La part des logements locatifs est faible (12,3%) et en baisse par rapport à 1999 (15,6%) contrairement à celle des propriétaires qui augmente (+6,3 points entre 1999 et 2014).

#### Répartition des résidences en 2014

	LA GRESLE	Arr. de Roanne	Dpt de la Loire	Région RA
Maison individuelle	95,3%	65,3%	50,5%	45,9%
Appartement	4,2%	34,1%	48,7%	53,2%

En outre, le parc de logements locatifs sociaux est limité à 8 unités (2,5% des résidences principales) appartenant au bailleur social Cité Nouvelle.

#### Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2014

	LA GRESLE	Arr. de Roanne	Dpt de la Loire	Région RA
Propriétaire	87%	63,8%	58,5%	57,5%
Locataire	12,3%	34,4%	39,8%	40,2%
dont d'un logement social	1,2%	10,2%	15,4%	14,3%
Logé gratuitement	0,6%	1,8%	1,8%	2,3%

#### Répartition des résidences principales selon le nombre de pièce en 2014

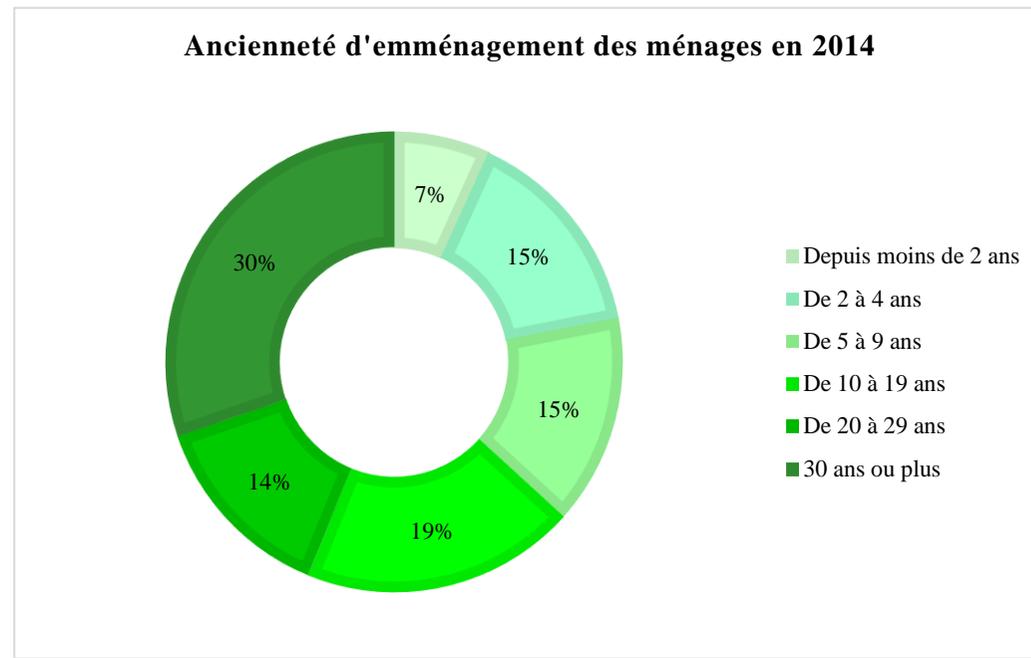
	LA GRESLE	Arr. de Roanne	Dpt de la Loire	Région RA
1 pièce	0,6%	2,2%	3,0%	5,0%
2 pièces	1,9%	9,0%	11,0%	12,3%
3 pièces	7,4%	19,1%	22,5%	21,6%
4 pièces	23,8%	29,4%	28,9%	26,7%
5 pièces ou plus	66,4%	40,2%	34,6%	34,4%

### 3.2.3 Ancienneté d'emménagement des ménages

Le graphique ci-contre montre qu'en 2014, **22% des ménages se sont installés à LA GRESLE il y a moins de 5 ans (soit après 2009)**. La commune conserve ainsi une certaine attractivité résidentielle.

Les ménages qui ont emménagé sur la commune depuis plus de 30 ans c'est-à-dire avant 1984 restent cependant majoritaires avec 30% des foyers. **Au final, l'ancienneté moyenne d'emménagement des ménages à LA GRESLE est de 21,2 ans, soit 6 ans de plus qu'au niveau national.** On remarque une forte disparité entre les propriétaires qui ont emménagé dans leur logement depuis 22,9 ans en moyenne contre 8,1 ans pour les locataires.

	Ancienneté moyenne d'emménagement des ménages en 2014
<b>LA GRESLE</b>	<b>21,2 ans</b>
Arr. de Roanne	16,3 ans
Dépt de la Loire	15,7 ans
Région Rhône-Alpes	14,3 ans
France	15,0 ans



### 3.2.4 Rythme de construction et consommation foncière

(source : registre d'urbanisme)

Durant ces 10 dernières années 18 permis de construire ont été délivrés pour la construction de logements, soit une moyenne faible inférieure à 2 logements par. La totalité de ces 18 PC concerne des pavillons individuels. Ceux-ci ont engendré une consommation foncière de l'ordre de 3ha soit une densité faible de 5,9logt/ha.

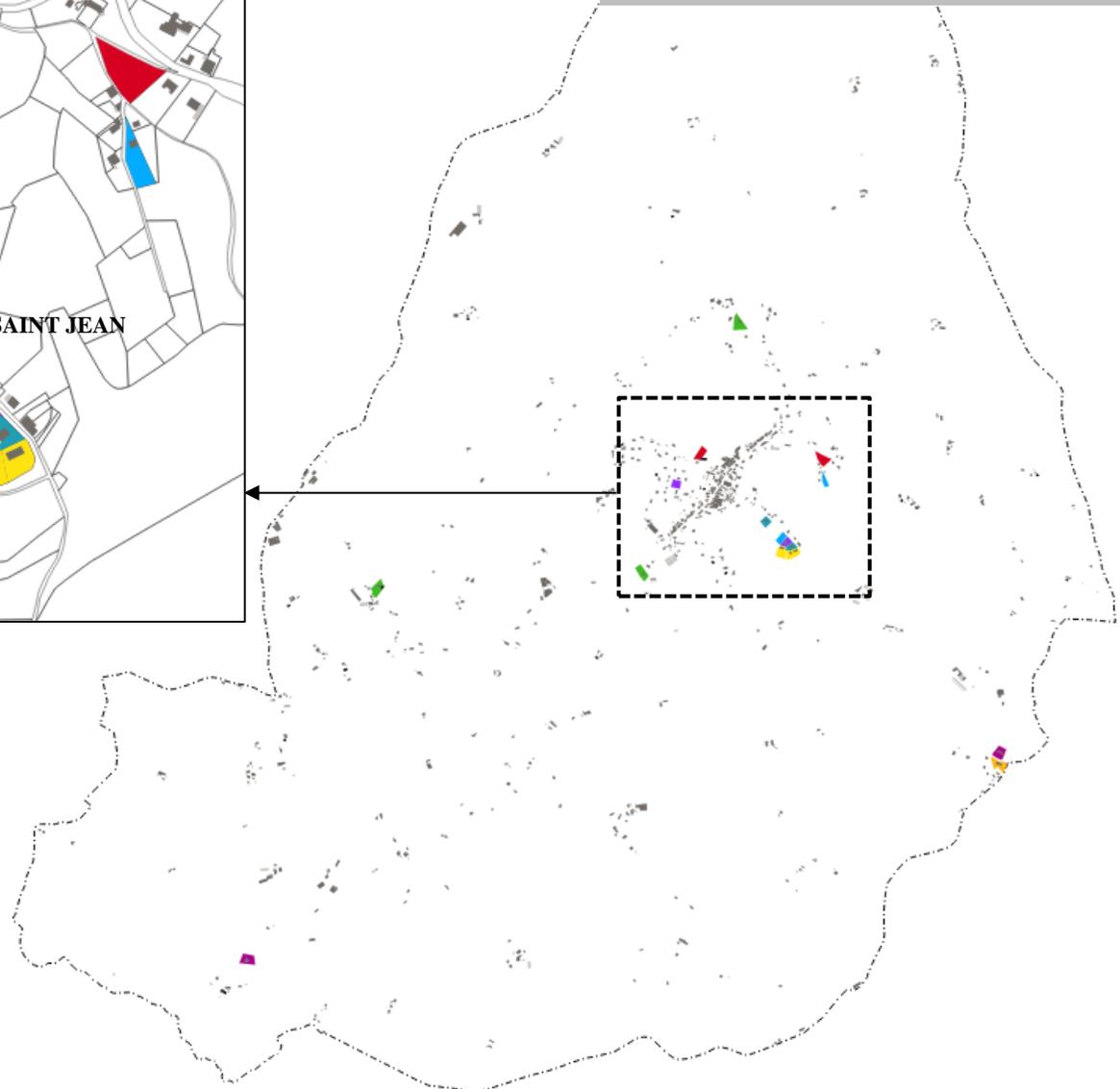
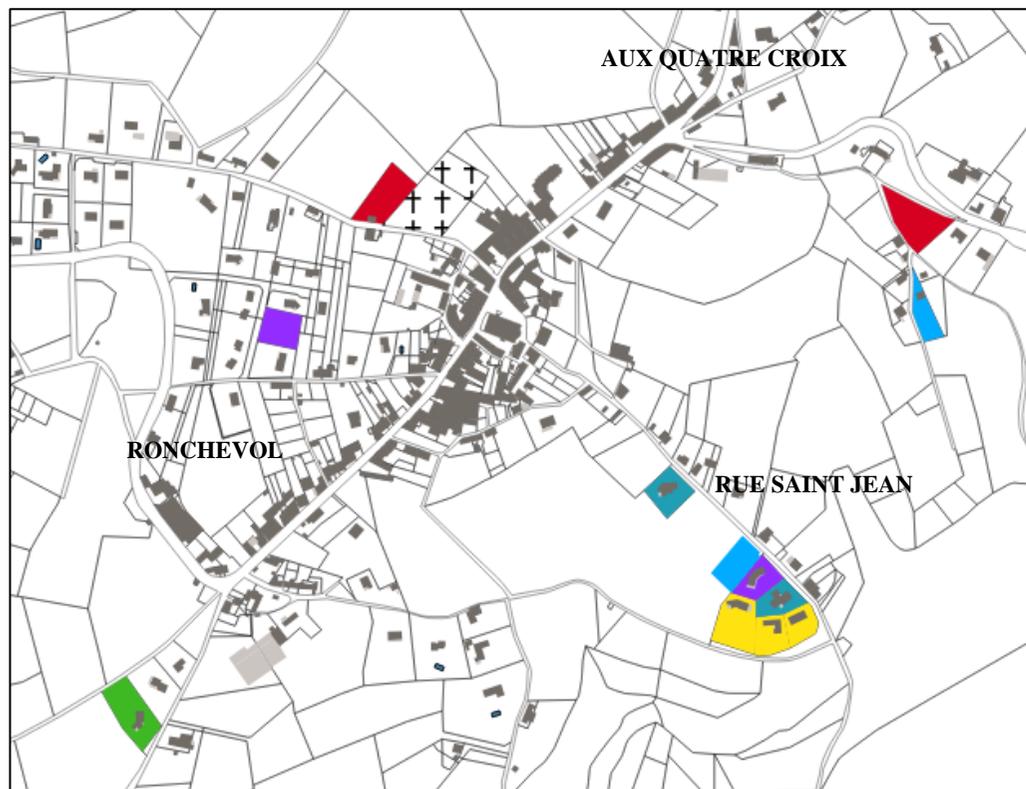
A titre de comparaison le SCOT du Sornin prévoit une densité minimale de 15 logt/ha pour les futures constructions.

Ces logements ont été réalisés en majorité autour du centre bourg, toutefois 5 d'entre eux ont été édifiés dans les écarts renforçant le mitage de l'espace.

### Recensement des PC à vocation de logements entre 2007 et 2016

Année	PC délivrés logements neufs	Surface consommée en m <sup>2</sup>	Surf.moy. consommée par logement en m <sup>2</sup>	Densité moyenne en logt/ha
2007	3	7491	2 497	4
2008	2	4749	2 374	4,2
2009	-	-	-	-
2010	3	4259	1 420	7
2011	2	2519	1 260	7,9
2012	1	2413	2 413	4,1
2013	2	2537	1 269	7,9
2014	-	-	-	-
2015	3	4045	1 348	7,4
2016	2	2410	1 205	8,3
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>30 423</b>	<b>1 690</b>	<b>5,9</b>

**Cartographie des PC délivrés entre 2007 et 2016 pour des logements neufs selon l'année de délivrance du PC**



- |        |        |
|--------|--------|
| ■ 2007 | ■ 2012 |
| ■ 2008 | ■ 2013 |
| ■ 2010 | ■ 2015 |
| ■ 2011 | ■ 2016 |

### 3.2.5 Perspectives d'évolution en terme de logements et de maîtrise de la consommation foncière au regard des orientations du SCOT du bassin de vie du Sornin

La politique de l'habitat et la projection démographique nécessaire à celle-ci définie dans le SCOT du Sornin ont été différenciées entre les 3 pôles urbains à renforcer (Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu et Belmont de la Loire) et les communes dites rurales comme LA GRESLE selon les tableaux suivants :

	Pop. Légale 2006	Objectif 2026	Nombre d'habitants supplémentaires	Pop. Totale 2026
Belmont de la Loire	1515	+4%	61	1576
Pôle Charlieu-Chandon	5092	+5%	255	5347
Pouilly sous Charlieu	2659	+4%	106	2765
<b>Communes rurales</b>	<b>13 720</b>	<b>+2%</b>	<b>274</b>	<b>13 994</b>
Ens. SCOT	22 986	+3%	696	23 682

Le besoin en logements est ensuite calculé sur une durée de 10 ans en prenant en compte les besoins liés au desserrement des ménages, à l'accroissement de population (+2% pour LA GRESLE à l'horizon 2026) et au renouvellement du parc existant (le SCOT fixe à 15% la part des logements neufs à créer par réhabilitation, renouvellement, densification de l'existant).

Sur la part des 85% de logements à créer restant après déduction de la réhabilitation, du renouvellement et de la densification de l'existant, le besoin en foncier est calculé à partir des densités suivantes :

	Nb logt sur foncier neuf	15 logt/ha		25 logt/ha		40 logt/ha	
		%	Nb	%	Nb	%	Nb
Belmont de la Loire	62	40	25	60	37		
Pôle Charlieu-Chandon	244	30	73	60	147	10	24
Pouilly sous Charlieu	109	30	33	60	65	10	11
<b>Communes rurales</b>	<b>405</b>	<b>65</b>	<b>263</b>	<b>35</b>	<b>142</b>		
Ens. SCOT	820	41	333	55	451	4	35

	Logements à créer à 10 ans	Par réhabilitation... (15%)	Sur foncier neuf (85%)
Belmont de la Loire	73	11	62
Pôle Charlieu-Chandon	287	43	244
Pouilly sous Charlieu	128	19	109
<b>Communes rurales</b>	<b>476</b>	<b>71</b>	<b>405</b>
Ens. SCOT	964	145	820

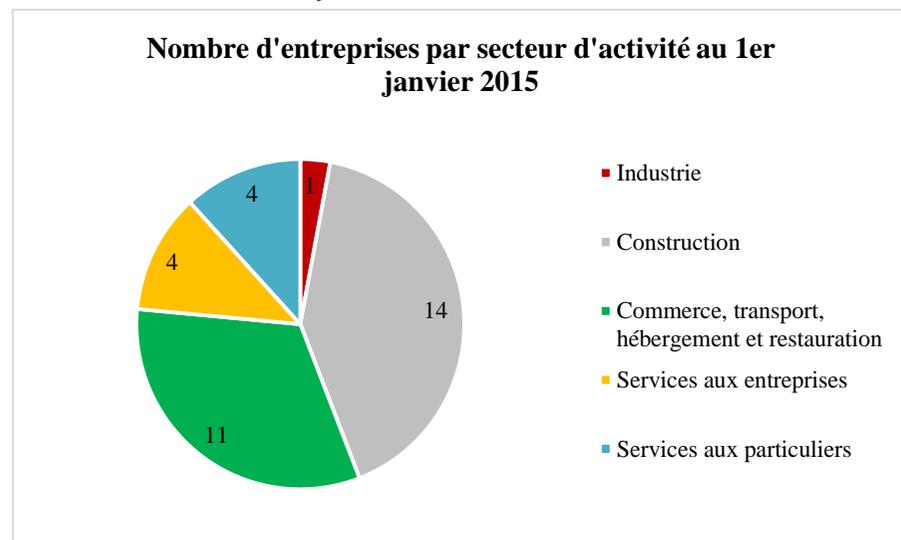
Pour anticiper d'éventuelles rétentions des sols, on multiplie la surface trouvée par 1,2 dans les bourgs centre ou relais, et par 1,5 dans les autres communes, pour estimer le foncier logement à prévoir dans le document d'urbanisme.

A LA GRESLE ce calcul donne sur la période 2012-2022 :

Nombre de logement nécessitant du foncier neuf	Besoin foncier pour logt en ha	Coefficient rétention foncière	Avec rétention foncière
23	1,33ha	1,5	2ha

### 3.3 Activités économiques et emplois

La compétence « développement économique » est du ressort de la communauté de communes de Charlieu Belmont, qui dispose notamment de plusieurs ZA (à Briennon, Pouilly sous Charlieu, Saint Nizier sous Charlieu, Charlieu, Saint Denis de Cabanne, Cuinzier, Belmont de la Loire...). Les zones d'activités les plus proches restent celles de Cours et de Thizy dans le Rhône.



#### Autres entreprises artisanales :

- 1 entreprise de dépannage en électroménager/installation d'antennes,
- 1 entreprise de travaux agricoles,
- 1 entreprise de négoce en alimentation et accessoire pour animaux,
- 1 entreprise de négoce en charcuterie gros et demi-gros,
- 1 artiste peintre et sculpteur (artisanat d'art).

Au total, au 31 décembre 2015, l'INSEE recense 34 entreprises (hors exploitation agricole) sur la commune dont 14 dans le domaine de la construction. Ces entreprises sont de très petites tailles puisque la grande majorité d'entre elles (80%) n'ont pas de salariés et seulement 2 entreprises ont plus de 10 salariés.

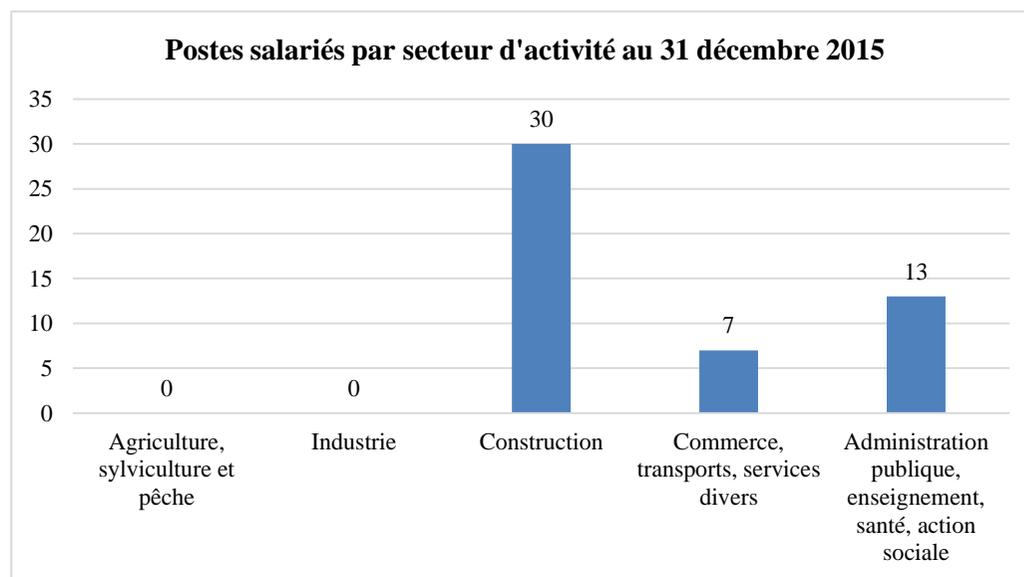
Au total, seulement 50 postes salariés sont recensés sur la commune (30 dans le domaine de la construction). L'EHPAD est aussi un des principaux pourvoyeurs d'emploi de la commune.

#### 3.3.1 Emplois et entreprises

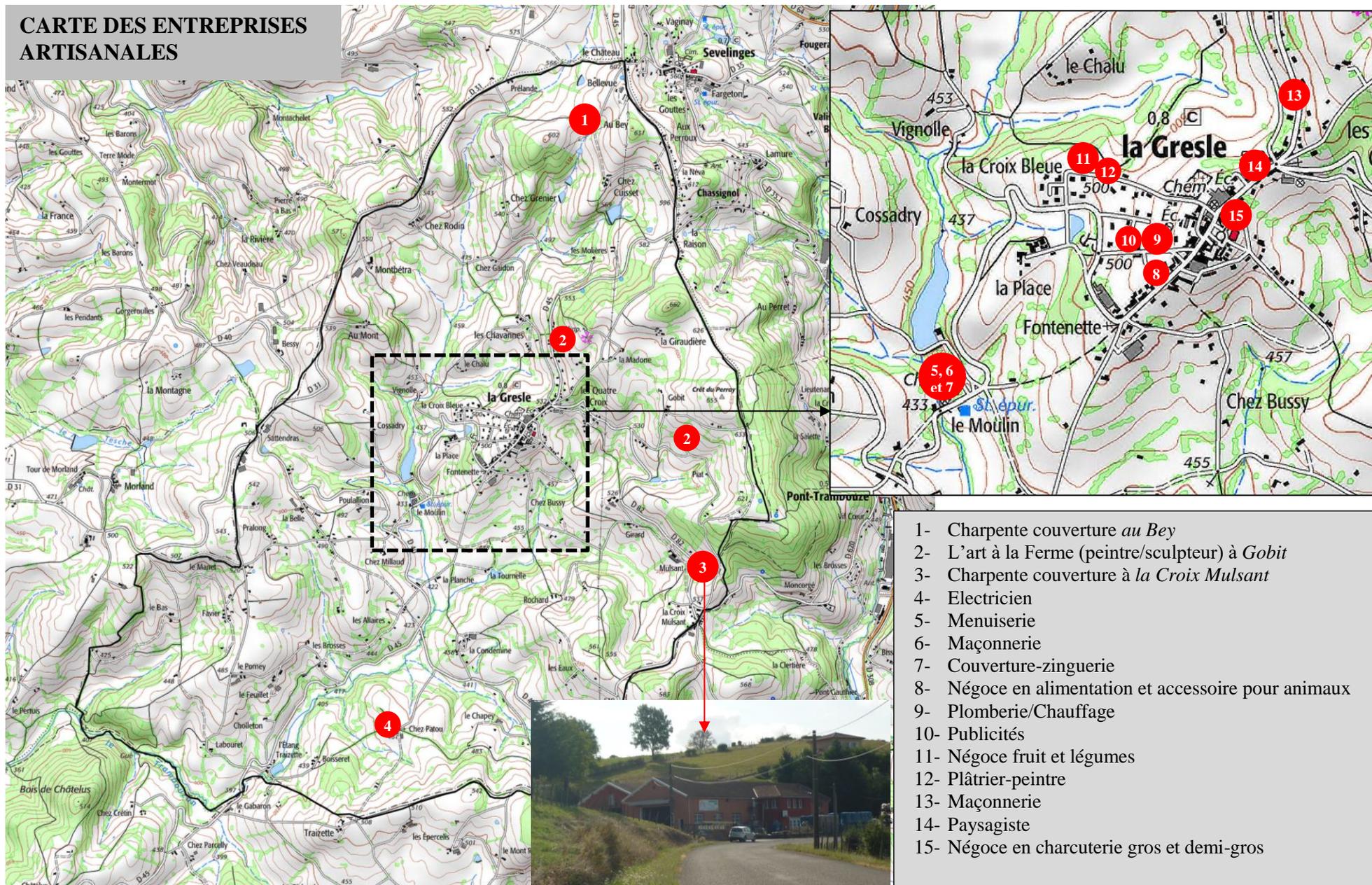
Il n'y a pas de zone d'activités à LA GRESLE ni d'industrie importante, néanmoins la commune dispose d'un tissu artisanal assez conséquent principalement dans le domaine de la construction et dispersé sur le territoire communal. On recense ainsi (liste non exhaustive) :

#### Entreprises artisanales du BTP :

- 3 entreprises de charpente-couverture-zinguerie aux lieux dits *Moulin Gabaron, au Bey et Croix Mulsant*,
- 1 entreprise de chauffage-plomberie-sanitaire au lieu dit *les Grandes Terres*
- 2 entreprises de maçonnerie aux lieux dits *les quatre Croix*,
- 1 entreprise de menuiserie au lieu dit *chez Bussy*,
- 2 entreprises de plâtrerie-peinture aux lieux-dits *la Croix Bleue et route des Etangs*
- 1 artisan carreleur *Rue Saint Jean*



## CARTE DES ENTREPRISES ARTISANALES

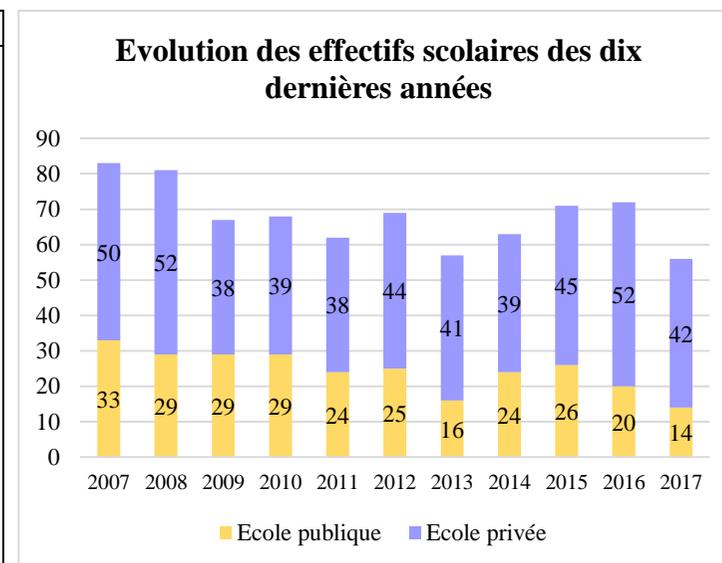


- 1- Charpente couverture au Bey
- 2- L'art à la Ferme (peintre/sculpteur) à Gobit
- 3- Charpente couverture à la Croix Mulsant
- 4- Electricien
- 5- Menuiserie
- 6- Maçonnerie
- 7- Couverture-zinguerie
- 8- Négoce en alimentation et accessoire pour animaux
- 9- Plomberie/Chauffage
- 10- Publicités
- 11- Négoce fruit et légumes
- 12- Plâtrier-peintre
- 13- Maçonnerie
- 14- Paysagiste
- 15- Négoce en charcuterie gros et demi-gros

### 3.3.2 Commerces/services/Equipements

LA GRESLE offre une structure de commerces/services de première nécessité ainsi qu'un niveau satisfaisant d'équipements publics. La commune reste toutefois très dépendante des pôles voisins de Cours/Thizy et Roanne qui offrent un niveau de commerces/services et d'équipements beaucoup plus étoffé.

Commerces/ Services	Equipements
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epicerie</li> <li>• Café/tabac/presse</li> <li>• Café/restaurant</li> <li>• Salon de coiffure</li> <li>• Agence postale communale</li> <li>• Pour les personnes âgées différents services (portage de repas, assistance...) sont proposés sur le territoire par des associations comme l'ADMR ou Lien en Roannais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mairie</li> <li>• Maison de retraite EHPAD l'Oasis (40 lits) qui bénéficie depuis 2016 d'un tout nouveau bâtiment</li> <li>• Bibliothèque</li> <li>• Salle omnisport – terrain de tennis</li> <li>• Salle d'animation</li> <li>• Salle de la Volière</li> <li>• Ecole publique (cycle 3) et école privée (cycle 1 et 2) : <i>la commune prévoit l'agrandissement de l'école publique pour accueillir tous les élèves de la Gresle à partir de la rentrée 2018.</i></li> <li>• L'effectif total des élèves scolarisés dans les 2 écoles est globalement en baisse ces dix dernières années (83 élèves en 2007 pour 56 en 2017)</li> <li>• Etang aménagé et aires de jeux</li> </ul>



Les équipements, commerces et services sont bien regroupés dans un rayon d'environ 150m autour de l'église ce qui est un atout pour l'attractivité du centre bourg et son rôle de centralité.

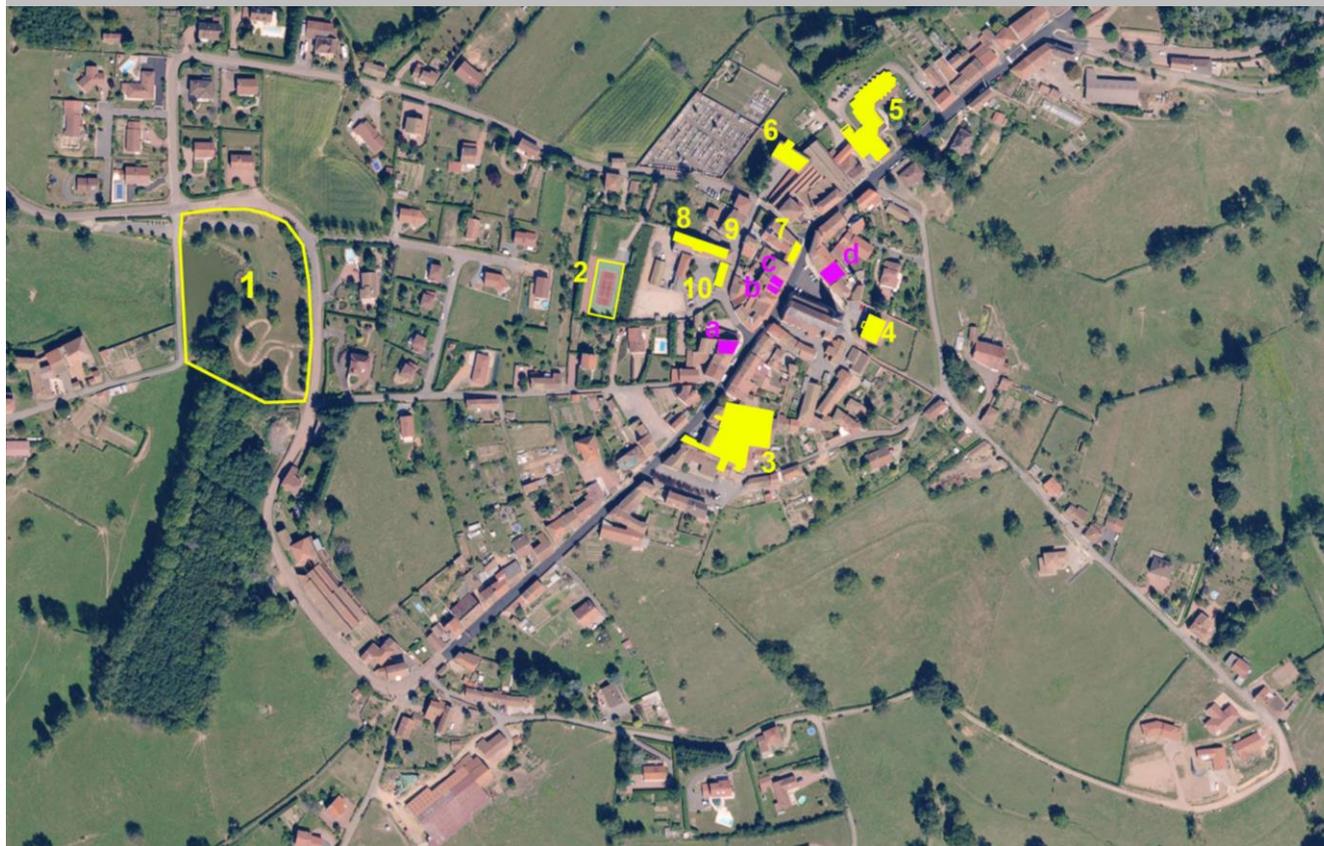
### Equipements :

- 1- Plan d'eau de loisirs avec aire de jeux, pique-nique, terrain de boules...
- 2- Terrain de tennis
- 3- Salle de sport et d'animation
- 4- Mairie
- 5- EHPAD l'Oasis
- 6- Ecole privée
- 7- Bibliothèque/agence postale
- 8- Ecole publique
- 9- Salle de réunion
- 10- Salle de la Volière

### Commerces :

- a) Café/restaurant
- b) Salon de coiffure
- c) Café
- d) Epicerie-multiservices

## CARTE DES COMMERCES/SERVICES ET EQUIPEMENTS EN CENTRE BOURG



### 3.3.3 Vie associative

La commune dispose d'une vie associative riche et diversifiée avec :

- Club de tennis
  - Clus de basket
  - Amicale boules
  - Gresloisirs-gym de maintien
  - ACS Elan Dynamique Greslois- Théâtre enfants, initiation zumba...
  - Sté de chasse
  - Sou des Ecoles
  - A.P.E.L
- OGEC
  - Les touchatous-périscolaire
  - Comité des fêtes
  - Entente amicale gresloise - club senior
  - ACEL Service population
  - Antenne Emmaüs
  - Syndicat agricole
  - Anciens combattants

### 3.3.4 Activités touristiques

La commune n'a pas une vocation touristique majeure et les retombées économiques liées à cette activité sont très limitées. LA GRESLE dispose tout de même de plusieurs atouts dans ce domaine lié au cadre rural, aux étangs dont l'étang communal au Sud du bourg disposant d'aires de jeux et de pique-nique, la Madone, les chemins de randonnées....Concernant l'hébergement on recense 2 gîtes ruraux d'une capacité de 6 personnes et 15 personnes.



### 3.3.5 Services publics

#### 3.3.5.1 Service de distribution d'eau potable

Source : RPQS 2016 Syndicat Rhône Loire Nord

**Concernant l'adduction et la distribution de l'eau potable, la commune de LA GRESLE fait partie du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Rhône Loire Nord.** Le service est exploité en affermage par délégation de service public. Le délégataire est la Lyonnaise des Eaux.

Ce syndicat regroupe 38 communes entre le département de Loire et du Rhône. Il dessert 21 396 abonnés (soit 45 558 habitants) au 31/12/2016, dont 416 abonnés pour la commune de LA GRESLE.

**La consommation moyenne par abonné s'élève à 94,4m<sup>3</sup>/an.**

**Les ressources du syndicat proviennent en très grande partie du champ captant dans la Loire à Commelle-Vernay.**

Le linéaire du réseau d'eau potable du syndicat représente 1503,4km. Le rendement de ce réseau est de 73,3% en 2014 avec un indice linéaire de perte de 1,49m<sup>3</sup>/jour/km, ce qui correspond à un réseau satisfaisant.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Champ Captant de Commelle-Vernay	3 270 096	<b>3 035 619</b>	-7,17%	60
Source Trambouze à La Ville	21 147	<b>19 054</b>	- 9,90%	40
<b>Total du volume produit (V1)</b>	3 291 243	<b>3 054 673</b>	<b>-7,19%</b>	<b>60</b>

#### 3.3.5.2 Assainissement

Source : rapport annuel du délégataire

##### Assainissement collectif :

La commune de LA GRESLE assure la compétence collecte et traitement des effluents. Le service est exploité en affermage par délégation de service public. Le délégataire est Suez.

Le réseau d'assainissement dessert le bourg et les principaux quartiers d'extension pavillonnaire. Au total, le réseau d'assainissement comprend 6,83km de canalisations dont 4,6km de réseaux unitaires et de 2,23km de réseaux séparatif.

En 2016, ce réseau dessert 193 abonnés soit une population estimée d'environ 480 habitants.

Les effluents collectés sont acheminés vers une station d'épuration de type boues activées à faible charge d'une capacité de 600EH. Cette STEP est située en contrebas du bourg non loin du Trambouzan dans lequel les eaux usées sont rejetées après traitement.



Station d'épuration

##### Assainissement non collectif :

La commune a transféré la compétence assainissement non collectif à la communauté de communes de Charlieu-Belmont. Celle-ci a créé un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) afin d'accompagner les usagers dans leur démarche d'amélioration de la qualité des rejets des eaux usées.

221 ANC sont recensés à LA GRESLE.

### **3.3.5.3 Déchets**

(source : RPQS 2016 « déchets » Charlieu Belmont Communauté)

La compétence « Déchets » (partie collecte) est du ressort de la communauté de communes de « Charlieu-Belmont » qui a délégué au SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) la partie traitement.

A LA GRESLE, les ordures ménagères sont collectées dans des bacs roulants en porte à porte, une fois par semaine (le jeudi). En 2016, sur le secteur de Belmont (ex communauté de communes de Belmont) 508,7tonnes d'ordures ménagères ont été collectés soit 89kg/an/hab (276.3kg/an/hab en 2003). On note entre 2015 (1073,9t) et 2016 (508,7t) une très forte baisse des tonnages d'ordures ménagères due à la mise en place de la RGI (Redevance Générale Incitative).

Les ordures ménagères sont transportées au centre de stockage de SITA MOS à Mably où elles sont transférées sur le Val d'Allier pour être enfouies.

Le tri des déchets recyclables (emballages, verre et papier) se fait en points d'apport volontaire (4 conteneurs verre, 3 conteneurs papier et 4 conteneurs emballages à LA GRESLE). Ces déchets sont acheminés sur le site de Firminy pour les emballages, d'Andrézieux Bouthéon pour le verre et de Golbey pour le papier. En 2016 414,8t tonnes de ces déchets recyclables (129,7t pour le papier, 204,2t pour le verre et 87,1t pour les emballages) ont été collectés sur le secteur de Belmont.

Enfin pour les autres déchets (métaux, mobilier, huiles de vidange/de fritures, déchets verts, textiles, lampes, bois, caissons, batteries, gravats, encombrants...), la communauté de communes de Charlieu-Belmont dispose de deux déchèteries : l'une à Pouilly sous Charlieu et l'autre à Belmont de la Loire. La déchèterie de Cours reste toutefois la plus proche pour les habitants de LA GRESLE.

### **3.3.5.4 Nouvelles technologies de l'information et de la communication**

Le déploiement de la fibre optique est prévu, dans le cadre du projet THD42, à LA GRESLE en 2018.

Le projet THD42 a été approuvé dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Conseil Départemental de la Loire. Ce schéma prévoit que chaque habitant de la Loire soit éligible à la fibre optique d'ici 2020. Dans cet objectif, la communauté de communes de Charlieu-Belmont s'est associée en avril 2013 au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) qui a initié aux côtés du Conseil Départemental de la Loire le projet THD42.

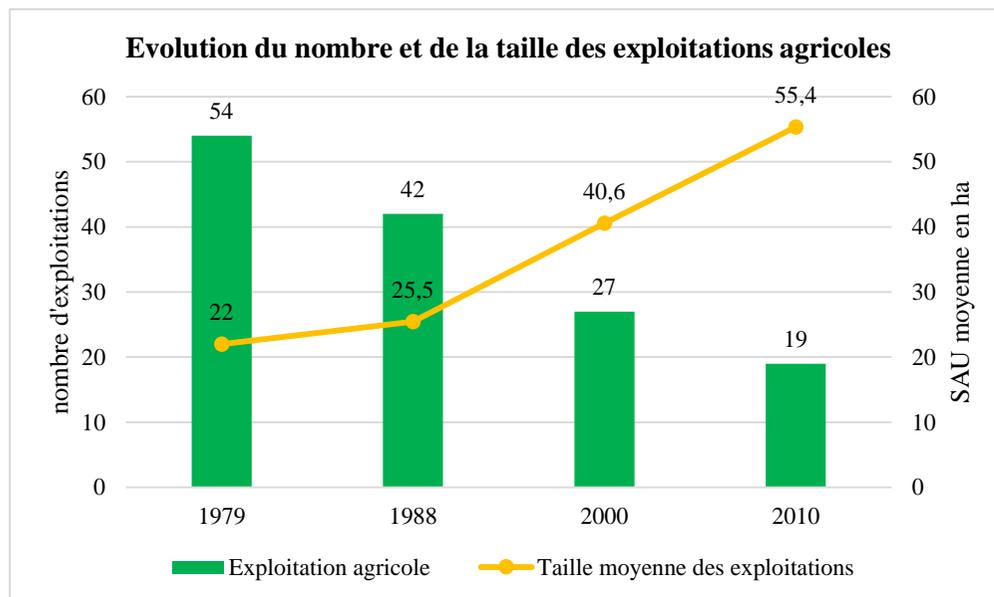
<b>Evolution du tonnage des ordures ménagères depuis 2006 :</b>			
<b>Année</b>	<b>Tonnages</b>	<b>Ratio kg/hab/an</b>	<b>Evolution %</b>
<b>2006</b>	1 404,40	276,28	//
<b>2007</b>	1 352,24	266,40	-3,57%
<b>2008</b>	1 311,84	258,44	-2,98%
<b>2009</b>	1 267,52	235,86	-8,73%
<b>2010</b>	1 249,62	230,38	-2,32%
<b>2011</b>	1 218,42	222,38	-3,47%
<b>2012</b>	1 186,74	214,60	-3,50%
<b>2013</b>	1 150,98	206,19	-3,92%
<b>2014</b>	1 145,45	203,90	-0,48%
<b>2015</b>	1 073,90	189,10	-6,25%
<b>2016</b>	508,74	89,00	-52,93%



Conteneurs pour les déchets recyclables  
au niveau du plan d'eau communal

### 3.3.6 L'Agriculture

Source : AGRESTE 2010



Les exploitations individuelles restent majoritaires mais des formes sociétaires se développent (2 GAEC et 1 EARL).

#### SAU des exploitations communales :

Après avoir régressé d'environ 10% entre 1979 et 1988, la SAU des exploitations de LA GRESLE\* s'est depuis stabilisée et **représentent 1052 ha en 2010, dont 879ha (83,5%) sont valorisés par les 9 principales exploitations de la commune.**

**La grande majorité de cette SAU est constituée à 90% de prairies** (superficie toujours en herbe). En effet, la région agricole des monts du Beaujolais dont fait partie LA GRESLE, est principalement tournée vers l'élevage bovin. Il n'y a pas d'autre type d'élevage, la production de volailles a disparu dans les années 80.

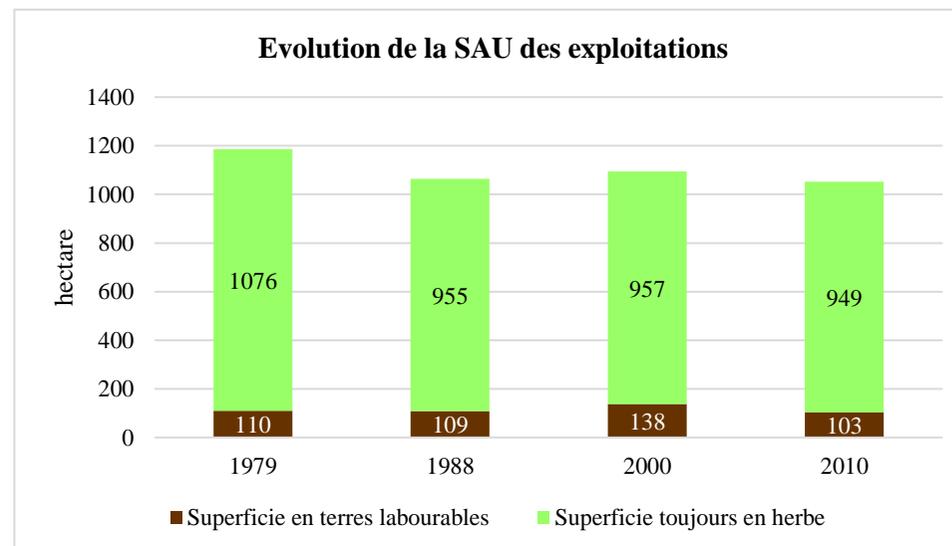
\* surface des terres exploitées par les exploitants ayant leur siège sur la commune pas nécessairement situées à LA GRESLE

Le territoire communal fait partie de la région agricole des Monts du Beaujolais et est classé en zone de Montagne. L'agriculture est prédominante sur la commune et occupe 75% de la superficie communale.

#### Nombre et taille des exploitations communales :

**Selon les données issues du recensement agricole, la commune de LA GRESLE comptait en 2010, 19 exploitations agricoles** dont 9 caractérisées de moyennes ou grandes. A noter que dans le cadre de la révision du P.L.U 17 exploitations ont été recensées.

Corrélativement à ce que l'on observe à l'échelle nationale, le nombre d'exploitations agricoles a considérablement diminué passant de 54 en 1979 à 19 en 2010 et 17 aujourd'hui. Cette baisse du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une augmentation de leur taille moyenne qui est passée de 22ha à 55,4ha. De plus cette moyenne cache des disparités importantes : **les 9 exploitations dites moyennes ou grandes valorisent en moyenne 97 ha tandis que les 8 autres exploitations n'exploitent que 173ha soit 21,6ha chacune** et ne semblent pas pérennes dans le temps.

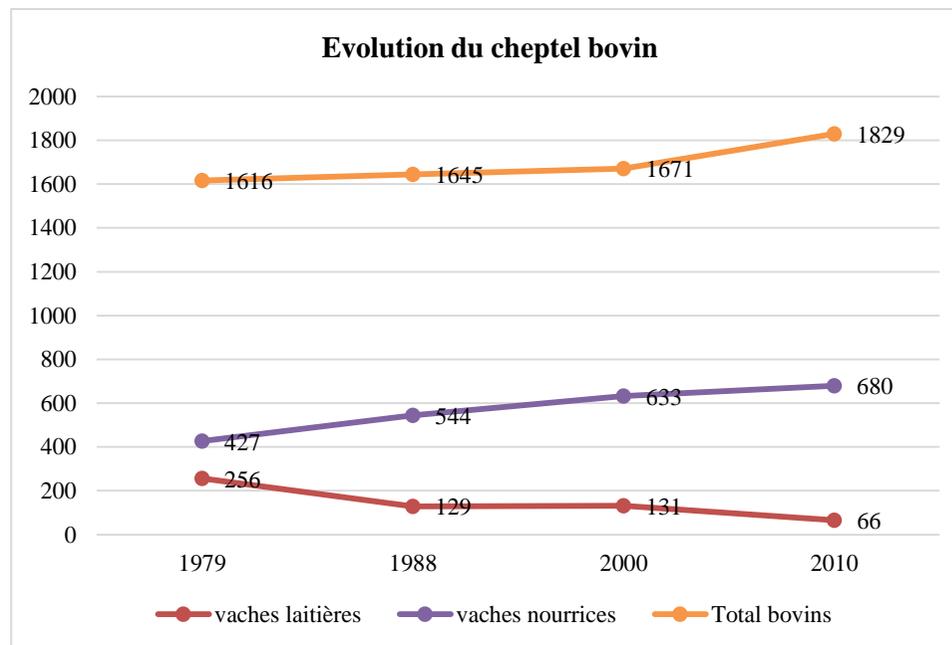


### Type d'élevage :

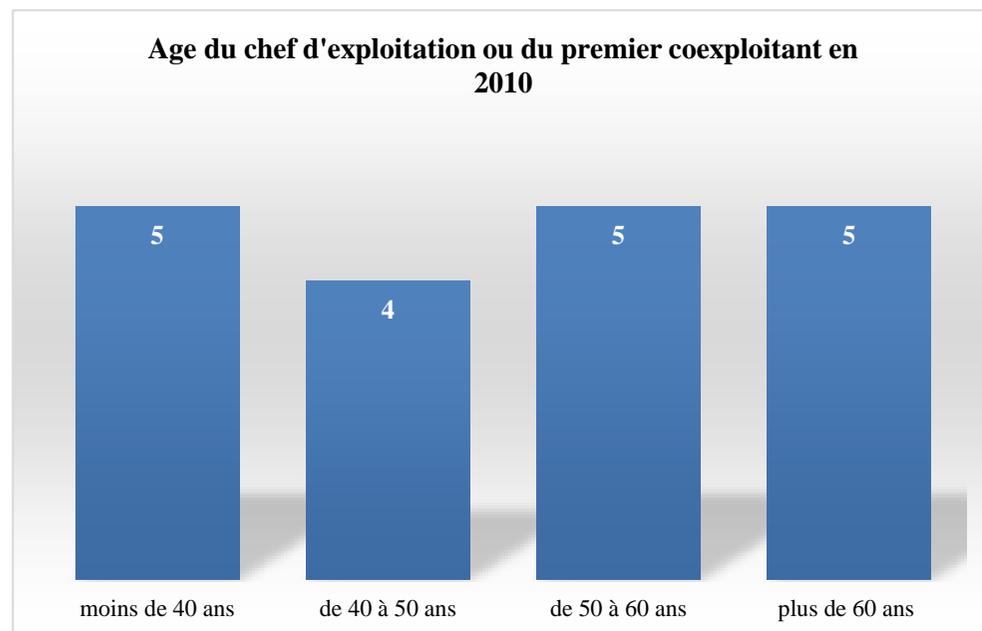
L'élevage bovin a quant à lui subi des mutations au cours de ces dernières décennies :

- L'élevage bovin laitier a fortement diminué dans les années 80 du fait de la mise en place des quotas laitiers : aujourd'hui plus que 3 exploitations disposent de vaches laitières contre 19 en 1988 et le nombre de têtes est passé de 256 en 1979 à 66 en 2010.
- L'élevage bovin viande principalement de race charolaise est en expansion. La commune se situe d'ailleurs dans l'AOC « bœuf de Charolles » et « Charolais ».

Evolution du cheptel bovin				
	1979	1988	2000	2010
Total bovins	1616	1645	1671	1829
Dont vaches	683	673	764	746



### Age du chef d'exploitation ou du premier coexploitant en 2010



### Age des chefs d'exploitation et co-exploitants :

En 2010, la pyramide des âges des chefs d'exploitation est équilibrée avec quasiment autant d'exploitants dans toutes les tranches d'âges. La succession des chefs d'exploitation notamment des petites structures reste tout de même un enjeu important.

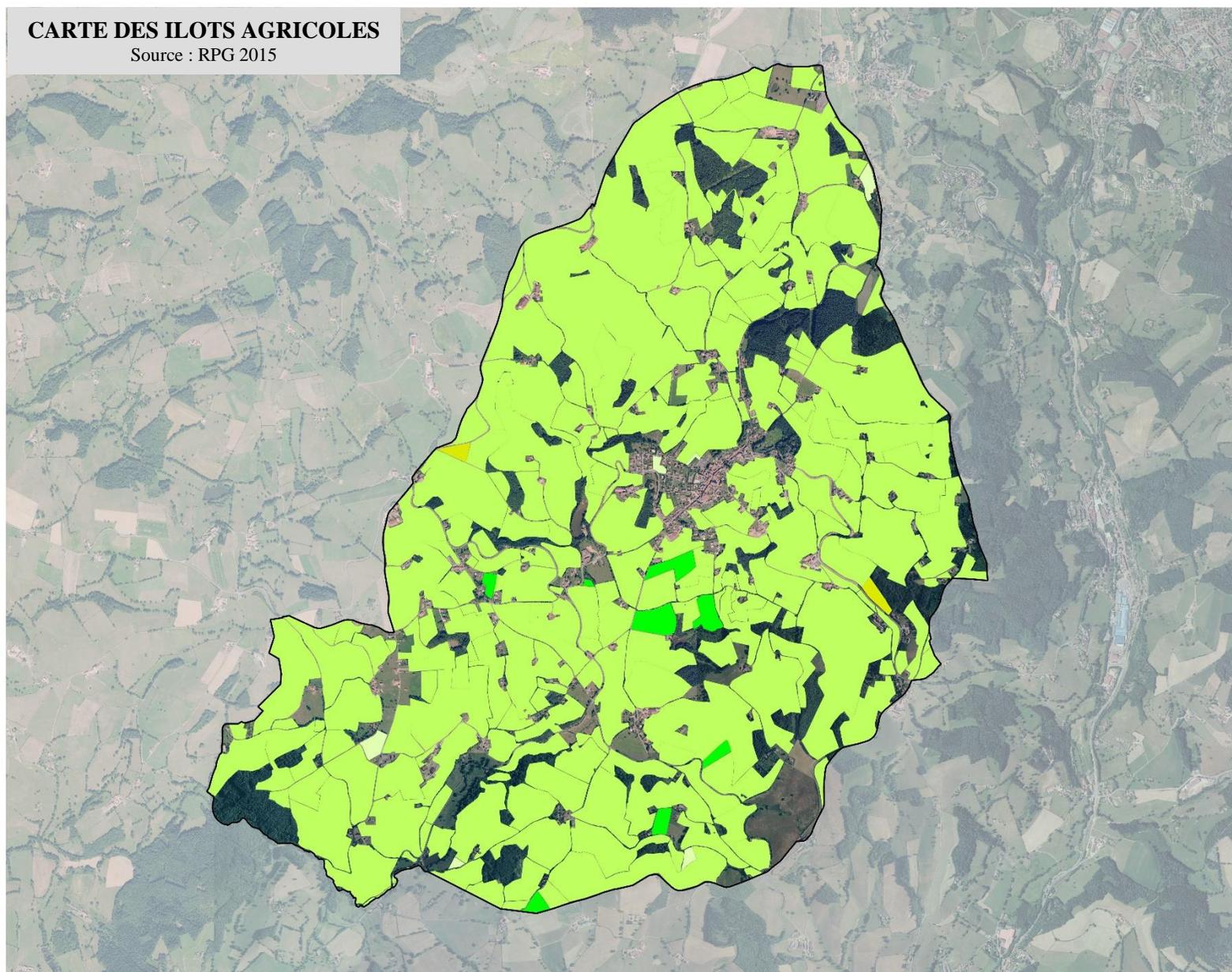
### Emplois des exploitations agricoles :

En dehors des chefs d'exploitation et coexploitant, l'activité agricole emploie de moins en moins de personnes. Le recours à des salariés est marginal sur la commune et l'emploi de personnes de la famille est aussi en très nette réduction.

La double activité est moins importante que par le passé. Autrefois la double activité (agriculteur/tisseur) était devenue incontournable.

## CARTE DES ILOTS AGRICOLES

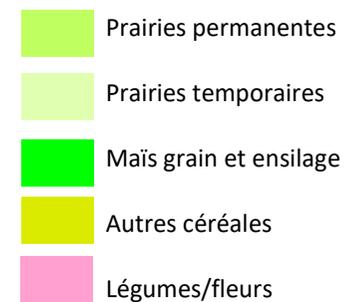
Source : RPG 2015



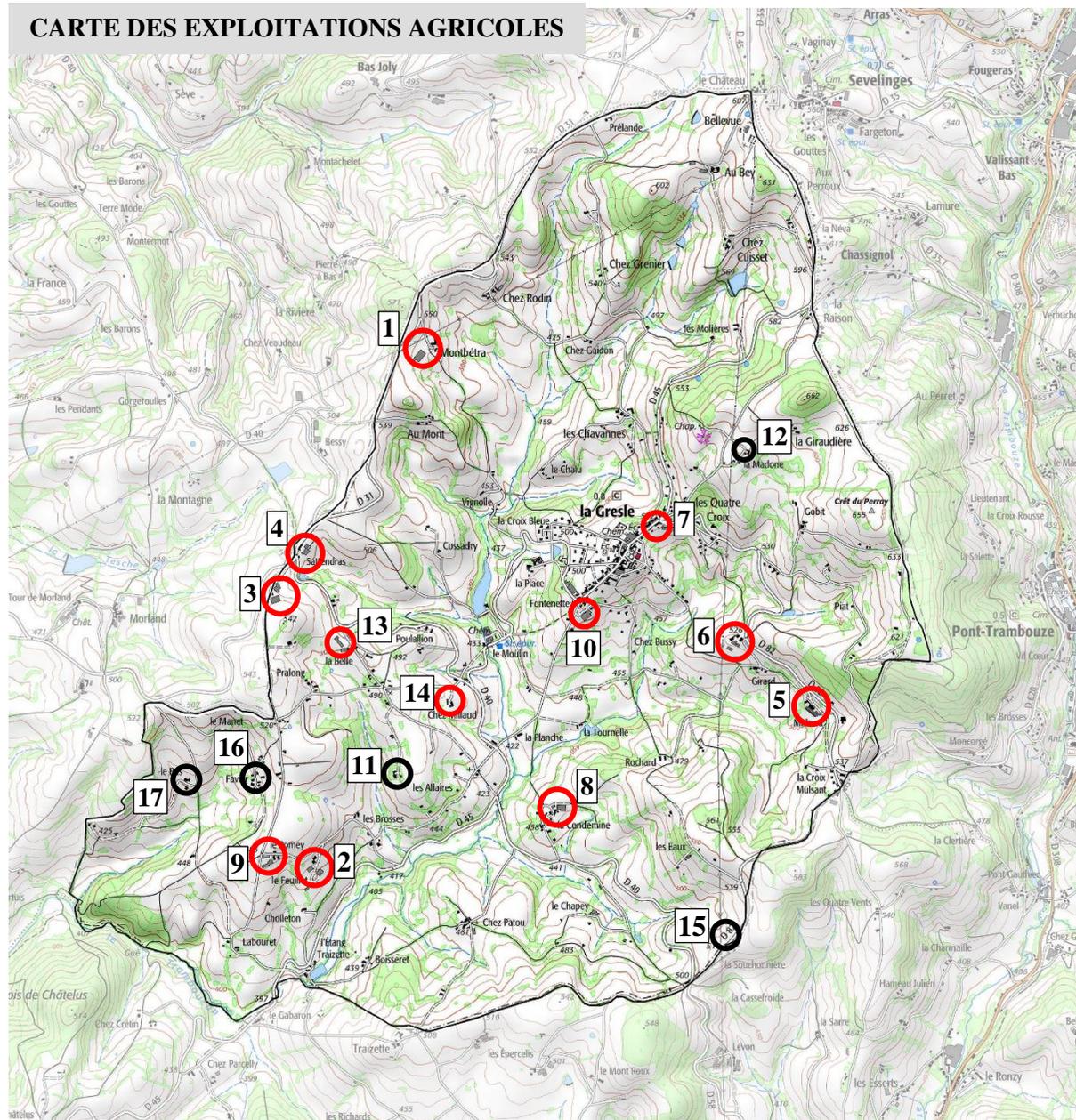
### **SAU communale :**

Selon le RPG 2015, les terres agricoles recensées sur la commune représentent **1114,8ha** soit davantage que la SAU des exploitations de la commune. **98,4% des surfaces agricoles communales sont des prairies :**

- Maïs grain : 14,46ha
- Autres céréales : 2,77ha
- Prairies permanentes : 1092,71ha
- Praires temporaires : 4,8ha
- Légumes/flowers : 0,07ha



## CARTE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



### LISTE DES EXPLOITANTS AGRICOLES :

- 1- GAEC MONTBETRA : Montbéra
- 2- GAEC DE LA FOND FEUILLEE : La Feuillet
- 3- EARL DE SATTENDRAS MONTET LUDOVIC: Sattendras
- 4- GIRAUD JEAN CLAUDE : Sattendras
- 5- MURARD DANIEL : la Croix Mulsant
- 6- MURARD MAX : Ramondin
- 7- DECHELETTE DANIEL : les Quatre Croix
- 8- NARBOUX : la Condemine
- 9- NARBOUX THIERRY : le Pomey
- 10- BOUQUIN JEAN MICHEL : Ronchevol
- 11- BARNAY ROGER : aux Allaires
- 12- PRADET PHILIPPE : la Madone
- 13- MINOT CHRISTIAN : la Belle
- 14- BOURELIER GEORGETTE : le Moulin
- 15- DECHELETTE PAUL : Chaussonnière
- 16- PETIT STEPAHNIE : Favier
- 17- RENARD PATRICE : le Bas



Exploitation agricole



Petite exploitation : agriculteur en retraite poursuivant une petite activité ou double actif

<b>SYNTHESE THEME SOCIO-ECO DEMOGRAPHIE :</b>	
<b>ATOUPS/OPPORTUNITES</b>	<b>FAIBLESSES/MENACES</b>
<p><b><u>Démographie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une population en hausse continue depuis 1975 : +126 hab</li> <li>✓ Un solde migratoire positif depuis 1975 qui fluctue entre +0,6% et +1,6%/an</li> <li>✓ Une taille moyenne des ménages de 2,4 supérieure à la moyenne départementale (2,2)</li> </ul> <p><b><u>Population active :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation régulière de la population active depuis 1975 (+112) corrélativement à l'augmentation de la population totale</li> <li>✓ Un taux de chômage faible : 6,7%</li> </ul> <p><b><u>Parc de logements :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une augmentation de la part des résidences principales depuis 1982 (62,7% du parc pour 72,3% en 2014)</li> <li>✓ EHPAD de 40 lits pour les personnes âgées</li> </ul> <p><b><u>Economie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 17 exploitations agricoles encore présentes sur la commune en 2017</li> <li>✓ Un tissu artisanal conséquent notamment dans le domaine de la construction</li> <li>✓ Quelques atouts touristiques : base de loisirs, chambres d'hôtes, Madone, chemin de randonnée...</li> </ul> <p><b><u>Equipements/services :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Salle de sports et d'animation, bibliothèque, base de loisirs...</li> <li>✓ Projet de regroupement des 2 écoles</li> <li>✓ 5 commerces/services : cafés/restaurant, multiservices, coiffure, agence postale</li> </ul>	<p><b><u>Démographie</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un solde naturel déficitaire depuis 1968.</li> <li>✓ Un taux de natalité faible (10,6‰) et un fort taux de mortalité (17,1‰)</li> <li>✓ Une population vieillissante : 28,6% de plus de 60 ans</li> </ul> <p>NB : Ces constats sont à relativiser du fait de la présence d'un EHPAD de 40 lits sur la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Effectif scolaire en baisse : 83 élèves en 2007 contre 56 en 2017</li> </ul> <p><b><u>Population active :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une part des actifs occupés travaillant à LA GRESLE en baisse continue : 22% en 2014 contre 59% en 1975</li> </ul> <p><b><u>Parc de logements :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un taux de vacance élevé : 11,8% en 2014</li> <li>✓ Une faible diversité des résidences principales : 95% de maisons individuelles avec une taille moyenne de 5 pièces</li> <li>✓ Seulement 12,3% de logements locatifs et seulement 8 logements sociaux</li> <li>✓ Une densité de construction faible : 5,9 logt/ha pour les logements construits ces 10 dernières années.</li> </ul> <p><b><u>Economie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Forte baisse du nombre d'exploitations agricoles</li> <li>✓ Seulement 50 emplois salariés</li> </ul> <p><b><u>Equipements/services :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Forte dépendance vis-à-vis des bassins d'emplois et de services voisins et notamment ceux de Cours et Thizy</li> </ul>

## **LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

- Favoriser le renouvellement de la population
- Diversifier le parc de résidences principales
- Accentuer la densité des constructions de logements
- Poursuivre la reconquête du parc des logements vacants
- Pérenniser l'activité agricole et les entreprises artisanales